

**Programme
des Nations Unies
pour le Développement**



Ministère du Développement Rural

DAPS

**Etudes sur les conditions de vie
des ménages ruraux (ECVR)**

ZONE VIII

**PROFIL DE LA PAUVRETE RURALE
ET CARACTERISTIQUES
SOCIO-ECONOMIQUES
DES MENAGES RURAUX
DE LA ZONE DES PECHERIES**

Ferrier 1995

République du Bénin

AVANT-PROPOS

Ce document a été rédigé en version préliminaire par Monsieur Donatien Zola puis finalisé par Messieurs Sylvain Larivière, Frédéric Martin et Ambroise Agbota Consultants PNUD et Raphaël Dansou de la DAPS/MDR sous la supervision de Messieurs Gilbert Aho et Djibrina Barry de l'Unité Economique du PNUD. Le traitement informatique des données a été effectué par Monsieur Félix Sessou Consultant national en Informatique du PNUD.

S'inscrivant dans le cadre des activités de l'observatoire sur les ménages ruraux, le présent document est le fruit des réflexions et concertations régulières et périodiques de nombreux cadres des directions techniques et des directions de la programmation, du suivi et de l'évaluation (DPSE) des six CARDER du Ministère du Développement Rural (MDR), des cadres de la cellule technique de la Dimension Sociale du Développement (DSD) et de l'INSAE du Ministère du Plan et de la Restructuration Economique(MPRE), de la Direction de la Promotion de l'Emploi (DPE), des consultants internationaux et nationaux avec le soutien technique et financier du PNUD et de l'UNICEF.

Ont participé à ces séances de travail, de revue mi-parcours et d'analyse des résultats de chacun des quatre passages :

- Messieurs les auteurs de ce document;*
- Messieurs André Ganmavo, Yves Ajavon, Nazaire Ehoumi, Etienne Akpamoli, Emmanuel Foudah et Sossou Biadja Grégoire de la DAPS/MDR; Messieurs Pierre Basso et Bio Sourokou du CARDER Atacora; Messieurs Claude Adamazè, Toussaint Agbodémakou et Mesdames Omalara Adjađji et Lawani Alice du CARDER Atlantique; Messieurs Antonin Alavo et Bio Tabé du CARDER Borgou; Monsieur Frédéric Biaou du CARDER Mono; Messieurs Salomon Jekinnou et Sèlidi Sahabi du CARDER Ouémé; Messieurs Bonaventure Kouakanou et Hilaire Kotomalè du CARDER Zou; Messieurs Sylvestre Djogbénu de la DAGRI, Ibouralma Tiamiyou de la DANA et cyprien Sonon de l'ONASA;*
- Mesdames Eléonore Soglo et Ramatou Osséni, Messieurs Christophe Migan et Isidore Houngbédji de la DPE/MTEAS;*
- Messieurs Martin Gibril, Moussiliou Moustapha, Martin Laourou de l'INSAE; Messieurs Boukary et Ahyi de la DSD/MPRE;*
- Messieurs Karim Andélé, Mohamed Cissé, Andrée Cossi et Souleymane Diallo de l'UNICEF.*

Les auteurs tiennent à remercier Madame Anne Floquet et Messieurs Roch Mongbo, Michel Ahohounkpanzon, Maurice Bankolé et Guillaume Hounsou-vè pour leurs commentaires et apports qui ont permis d'améliorer le contenu du document. Les remerciements vont également vers les nombreux enquêteurs et contrôleurs, le personnel du projet BEN/87/023 "Planification macro-économique, sectorielle et régionale " du PNUD et tous les membres des nombreux ménages ruraux qui se sont prêtés à l'investigation.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	i
INTRODUCTION	1
I. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DE LA ZONE.	3
1.1 Dolunitations	3
1.2 Caractéristiques démographiques	3
1.3. Caractéristiques agro-écologiques	3
1.4. Infrastructures socio-économiques des villages de la zone	4
1.5. Organisations paysannes	6
II. INCIDENCE ET PROFONDEUR DE LA PAUVRETE	7
2.1. Evolution des seuils de pauvreté rurale..	7
2.2. Indicateurs de la pauvreté rurale	8
2.2.1. Choix conceptuels et méthodologiques de base	8
2.2.2. Incidence de la pauvreté alimentaire	10
2.2.3. Incidence de la pauvreté globale	11
2.2.4. Ratio de la déficit dépenses	12
2.2.5 Coefficient do contribution	12
2.2.6. Pauvreté conjoncturelle et structurelle	13
III. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES RURAUX	14
3.1. Caractéristiques démographiques des ménages ruraux	14
3.2. Emplois des ménages	15
3.3. Revenus des ménages par source.....	18
3.4. Dépenses globales des ménages ruraux	21
3.5. Dépenses alimentaires ménages ruraux	23
3.6. Dépenses non alimentaires des ménages ruraux	28
3.7. Etat nutritionnel et accès aux soins de santé des ménages ruraux	30
3.7.1. Etat nutritionnel des enfants de moins de 5 ans selon la classification de Waterlow	30

3.7.2. Quelques de santé des enfants de moins de 5 ans	33
3.7.3. Utilisation des services socio-sanitaires	34
3.8. Niveau et accès à l'éducation des ménages ruraux	36
3.9. Patrimoine des ménages ruraux	40
IV. PROBLEMES DES MENAGES RURAUX ET SOLUTIONS ADOPTEES	45
4.1 Difficultés des chefs de ménages-hommes et des femmes en milieu rural. . .	45
4.2 Difficultés des ménages ruraux pauvres et non pauvres.. . . .	46
4.3 Causes des principales difficultés et solutions adoptées par les ménages pauvres et non pauvres	48
V. PRESENTATION DES RESULTATS D'UNE ENQUETE D'OPINION AUPRES DES MENAGES RURAUX SUR L'IMPACT DE LA DEVALUATION DU F.CFA	54
5.1. L'évolution des prix sur les marchés ruraux	54
5.2. Impact de la dévaluation du F.CFA sur la consommation alimentaire des ménages ruraux	54
5.3. Impact de la dévaluation du F.CFA sur la consommation non-alimentaire des ménages ruraux	55
5.4. Impact de la dévaluation du F.CFA sur la production vivrière des ménages ruraux	56
5.5. Impact de la dévaluation du F.CFA sur la production des cultures de rente des ménages ruraux	56
5.6. Impact de la dévaluation du F.CFA sur les activités de transformation agro-alimentaire des ménages ruraux	57
5.7. Impact de la dévaluation du F.CFA sur les activités de commerce des ménages ruraux	57
5.8. Impact de la dévaluation du F.CFA sur la solidarité communautaire des ménages ruraux	58

VI. ORIENTATIONS POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE RURALE	59
6.1. Principes directeurs	59
6.2. Premier domaine d'intervention: l'augmentation des revenus des ménages ruraux	59
6.3. Deuxième domaine d'intervention: l'amélioration de l'accès des ménages ruraux aux services sociaux	64
6.4. Troisième domaine d'intervention: Améliorer le cadre politique, administratif et social de la vie rurale	67
6.5. Quatrième domaine d'intervention: la maîtrise de la croissance démographique en milieu rural	69

LISTE DES TABLEAUX

	Pages
Tableau 1.1a Infrastructures socio-économiques des villages de la zone des pêcheries	5
Tableau 1.1b Infrastructures socio-économiques des villages de la zone des pêcheries	6
Tableau 1.2 Organisations paysannes de la zone des pêcheries	6
Tableau 2.1 Evolution des seuils de pauvreté rural de la zone des pêcheries	7
Tableau 2.2 Répartition des ménages ruraux de la zone des pêcheries en catégories socio-économiques selon le seuil de pauvreté alimentaire	11
Tableau 2.3 Répartition des ménages ruraux de la zone des pêcheries en catégories socio-économiques selon le seuil de pauvreté globale	11
Tableau 2.4 Evolution du ratio de déficit des dépenses par trimestre selon le SPG	12
Tableau 2.5 Pauvreté, poids démographique et coefficient annuel moyen de contribution de la zone à la pauvreté rurale nationale	12
Tableau 2.6 Montant des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté rurale dans la zone des pêcheries par passage	13
Tableau 2.7 Répartition des ménages ruraux selon le nombre de passages où ils sont pauvres dans la zone des pêcheries	13
Tableau 3.1a Quelques indicateurs démographiques des ménages de la zone des pêcheries	15
Tableau 3.1b Indicateurs de dépendance des ménages de la zone des pêcheries	15
Tableau 3.2 Répartition du nombre moyen d'heures de travail au cours des 7 derniers jours par membre du ménage rural de la zone des pêcheries	16
Tableau 3.3 Répartition du nombre moyen d'heures de travail au cours des 7 derniers jours par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries	17
Tableau 3.4 Répartition du nombre moyen d'heures de travail au cours des 7 derniers jours par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries	17
Tableau 3.5 Niveau et sources des revenus trimestriels par membre du ménage de la zone des pêcheries	19
Tableau 3.6 Niveau et sources des revenus trimestriels par membre du ménage non pauvre de la zone des pêcheries	20

Tableau 3.7	Niveau et sources des revenus trimestriels par membre du ménage pauvre de la zone des pêcheries	20
Tableau 3.8	Niveau et composition des dépenses globales par membre du ménage rural de la zone des pêcheries	23
Tableau 3.9	Niveau et composition des dépenses globales par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries	23
Tableau 3.10	Niveau et composition des dépenses globales par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries	23
Tableau 3.11	Composition de dépenses alimentaires par membre du ménage rural de la zone des pêcheries	24
Tableau 3.12	Composition de dépenses alimentaires par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries	25
Tableau 3.13	Composition de dépenses alimentaires par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries	25
Tableau 3.14	Dépenses pour les céréales et les tubercules par membre du ménage rural de la zone des pêcheries	26
Tableau 3.15	Dépenses pour les céréales et les tubercules par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries	26
Tableau 3.16	Dépenses pour les céréales et les tubercules par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries	27
Tableau 3.17	Part de la consommation des principaux produits de base achetés par les membres du ménage rural de la zone des pêcheries	28
Tableau 3.18	Part de la consommation des principaux produits de base achetés par les membres du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries	28
Tableau 3.19	Part de la consommation des principaux produits de base achetés par les membres du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries	28
Tableau 3.20	Composition des dépenses non alimentaires par membre du ménage rural de la zone des pêcheries	29
Tableau 3.21	Composition des dépenses non alimentaires par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries	30
Tableau 3.22	Composition des dépenses non alimentaires par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries	30
Tableau 3.23	Evolution de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries selon la classification de Waterlow	31

Tableau 3.24	Etat nutritionnel des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries selon le sexe au cours des deux derniers passages	32
Tableau 3.25	Etat nutritionnel des enfants de la zone des pêcheries selon les catégories socio-économiques	33
Tableau 3.26	Evolution des statistiques sanitaires des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries	34
Tableau 3.27	Statistiques sanitaires des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries selon le sexe au cours des deux derniers passages	34
Tableau 3.28	Utilisation de certaines pratiques sanitaires auprès des enfants de la zone des pêcheries au cours des deux derniers passages	35
Tableau 3.29	Recours aux soins de santé des membres des ménages selon les différentes catégories socio-économiques de la zone des pêcheries	36
Tableau 3.30	Niveau d'éducation des membres des ménages de la zone des pêcheries dans différentes catégories socio-économiques	37
Tableau 3.31	Niveau d'éducation des membres des ménages de la zone des pêcheries selon le sexe des membres	38
Tableau 3.32	Accès actuel à l'éducation des enfants des ménages de la zone des pêcheries selon le sexe de l'enfant	39
Tableau 3.33	Accès actuel à l'éducation des enfants des ménages de la zone des pêcheries selon le sexe de l'enfant	39
Tableau 3.34	Raisons de non scolarisation des enfants des ménages de la zone des pêcheries selon le sexe	40
Tableau 3.35	Nombre moyen et pourcentage des maisons selon le type et la catégorie socio-économique des ménages	41
Tableau 3.36	Nombre moyen des installations fixes selon le type et la catégorie socio-économique des ménages	41
Tableau 3.37	Nombre moyen par type d'équipement agricole possédé par le ménage rural de la zone des pêcheries	42
Tableau 3.38	Nombre moyen par type d'équipement ménager possédé par le ménage rural de la zone des pêcheries	43
Tableau 3.39	Nombre moyen par espèce d'animaux possédé par le ménage rural de la zone des pêcheries	43
Tableau 4.1	Principales difficultés citées par les chefs de ménages hommes	46
Tableau 4.2	Principales difficultés citées par les femmes	46

Tableau 4.3	Principales difficultés citées par les ménages non pauvres	47
Tableau 4.4	Principales difficultés citées par les ménages pauvres	47
Tableau 4.5	Causes, difficultés et solutions adoptées par les ménages ruraux pauvres	49
Tableau 4.6	Causes, difficultés et solutions adoptées par les ménages ruraux non pauvres	50
Tableau 5.1	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la consommation de produits alimentaires par les ménages ruraux de la zone	55
Tableau 5.2	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la consommation de produits non alimentaires par les ménages ruraux de la zone	55
Tableau 5.3	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la rentabilité des cultures vivrières par les ménages ruraux de la zone des pêcheries	56
Tableau 5.4	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la production des cultures vivrières par les ménages ruraux de la zone des pêcheries	56
Tableau 5.5	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la rentabilité des cultures de rente par les ménages ruraux de la zone des pêcheries	57
Tableau 5.6	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la production des cultures de rente par les ménages ruraux de la zone des pêcheries	57
Tableau 5.7	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la rentabilité des activités de transformation agro-alimentaire par les ménages ruraux de la zone des pêcheries	57
Tableau 5.8	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la rentabilité des activités de commerce par les ménages ruraux de la zone des pêcheries	58
Tableau 5.9	Changements induits par la dévaluation du F.CFA dans la solidarité communautaire des ménages ruraux de la zone des pêcheries	58

LISTE DES GRAPHIQUES ET FIGURES

Graphique 2.1	Evolution des seuils trimestriels de pauvreté alimentaire et non alimentaire au niveau de la zone des pêcheries	8
Graphique 2.2	Evolution de l'incidence de pauvreté et de la vulnérabilité alimentaires rurales par trimestre dans la zone des pêcheries	10
Graphique 2.3	Evolution de l'incidence de pauvreté et de la vulnérabilité globales rurales par trimestre dans la zone des pêcheries	11

Graphique 3.1 Répartition du temps moyen de travail des ménages de la zone des pêcheries selon les différentes activités	16
Graphique 3.2 Evolution du temps moyen de travail par équivalent-adulte des ménages de la zone des pêcheries selon les catégories socio-économiques	18
Graphique 3.3 Source des revenus des ménages ruraux non pauvres de la zone des pêcheries	19
Graphique 3.4 Source des revenus des ménages ruraux pauvres de la zone des pêcheries	19
Graphique 3.5 Evolution du niveau des revenus trimestriels des ménages ruraux de la zone des pêcheries	21
Graphique 3.6 Structure des dépenses de consommation selon les catégories de ménages ruraux de la zone des pêcheries	22
Graphique 3.7 Evolution des dépenses de consommation alimentaires et non alimentaires des ménages ruraux de la zone des pêcheries	22
Graphique 3.8 Structure des dépenses de consommation alimentaire selon la catégorie socio-économique des ménages ruraux de la zone des pêcheries	24
Graphique 3.9 Structure des dépenses de consommation non alimentaire selon la catégorie socio-économique des ménages ruraux de la zone des pêcheries	29
Graphique 3.10 Répartition des enfants de moins de 5 ans selon leur état nutritionnel au niveau de la zone des pêcheries	31
Graphique 3.11 Evolution du pourcentage des enfants de moins de 5 ans émaciés au niveau de la zone des pêcheries	32
Graphique 3.12 Recours aux soins de santé des membres des ménages ruraux selon les catégories socio-économiques au niveau de la zone des pêcheries	36
Graphique 3.13 Répartition des membres des ménages ruraux de la zone des pêcheries selon leur niveau d'éducation	37
Graphique 3.14 Niveau d'éducation des membres des ménages ruraux de la zone des pêcheries selon le sexe	38
Graphique 3.15 Taux de scolarisation des enfants de la zone des pêcheries selon les catégories socio-économiques des ménages ruraux	39
Graphique 3.16 Raisons de non scolarisation des enfants de la zone des pêcheries	40
Graphique 5.1 Evolution des prix des principaux produits alimentaires consommés dans la zone des pêcheries	54

Figure 6.1	Cube d'orientation stratégique pour l'amélioration des conditions de vie et de lutte contre la pauvreté rurale	60
Figure 6.2	Positionnement des mesures proposées dans le domaine de l'augmentation des revenus des ménages ruraux	64
Figure 6.3	Positionnement des mesures proposées dans le domaine de l'amélioration de l'accès des ménages ruraux aux services sociaux	66
Figure 6.4	Positionnement des mesures proposées dans le domaine de l'amélioration du cadre politique, administratif et social de la vie rurale	68
Figure 6.5	Positionnement des mesures proposées dans le domaine de la maîtrise de la croissance démographique en milieu rural	69

LISTE DES ABREVIATIONS ET SIGLES

APV:	Agent Polyvalent de vulgarisation (ex AVA: Agent de Vulgarisation Agricole)
CARDER:	Centre d'Action Régionale pour le Développement Rural
CCS:	Centre Communal de Santé
CLCAM:	Caisse Locale de Crédit Agricole Mutuelle
DANA:	Direction de l'Alimentation et de la Nutrition Appliquée
DSA:	Dimensions Sociales de l'Ajustement
DTC3:	Troisième dose du vaccin contre la Diphtérie, le Tétanos et la Coqueluche
EBC:	Enquête Budget Consommation
ECVR:	Enquête sur les Conditions de Vie des ménages Ruraux
EPPR:	Etude sur les Perceptions de la Pauvreté en milieu Rural
FAO:	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
IEC:	Information, Education et Communication
INSAE:	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MDR:	Ministère du Développement Rural
ONG:	Organisation Non Gouvernementale
PAM:	Programme Alimentaire Mondial
PDRI:	Projet de Développement Rural Intégré
PNUD:	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPSA:	Projet Pilote de Sécurité Alimentaire
SIBC:	Système d'Information à Base Communautaire
SNV:	Service Néerlandais des Volontaires
SPA:	Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPG:	Seuil de Pauvreté Global
SPNA:	Seuil de Pauvreté Non Alimentaire

- TRO:** **Thérapie de Réhydratation Orale**
- UNICEF:** **Fonds des Nations Unies pour l'Enfance**
- UVS:** **Unité Villageoise de Santé**
- VAR:** **Vaccin Anti Rougeoleux**

INTRODUCTION

En parallèle à la mise en oeuvre des programmes d'ajustement structurel, le gouvernement béninois et les agences d'aide ont accordé une attention particulière à la lutte contre la pauvreté. L'approche Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA) a été initiée conjointement en 1988 par la Banque Mondiale, le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque Africaine de Développement avec le soutien de nombreux organismes bilatéraux de coopération.

Un des problèmes auxquels ils font face pour définir leurs interventions est le manque de connaissances sur les conditions de vie en milieu rural. La Banque mondiale a publié un rapport sur la pauvreté en 1994 qui constitue une très bonne étude documentaire basée sur les données existantes complétées par une enquête qualitative. La seule enquête en profondeur sur les conditions de vie est l'enquête budget-consommation (EBC) menée par l'INSAE en 1986/87, ce qui fait déjà dix (10) ans. Il y avait donc un besoin pour une enquête nationale actuelle sur les conditions de vie en milieu rural et la pauvreté rurale, d'autant plus que la dévaluation du F.CFA de janvier 1994 a certainement modifié les conditions de vie des ménages.

Le PNUD et le Ministère du Développement Rural dans le cadre de la mise en place d'un observatoire sur les ménages ruraux ont d'abord réalisé une étude qualitative sur les perceptions des dimensions de la pauvreté, du bien-être et de la richesse en milieu rural (EPPR) en 1993/94 afin d'orienter l'étude sur les conditions de vie en milieu rural (ECVR) menée en 1994/95 avec la collaboration de l'UNICEF en ce qui concerne les volets nutritionnel et sanitaire.

Les objectifs de l'étude sur les conditions de vie en milieu rural étaient les suivants:

- 1) fournir une vision actuelle des conditions de vie en milieu rural dans tout le pays;
- 2) établir un profil de la pauvreté en milieu rural;
- 3) proposer des mesures d'amélioration des conditions de vie en milieu rural.

Ces objectifs devaient être atteints avec un minimum d'argent et de temps. On a donc privilégié des enquêtes les plus légères possibles tout en respectant les procédures statistiques habituelles. L'ECVR a suivi le zonage agro-écologique du MDR pour tenir compte de la diversité des situations des ménages ruraux et mener des analyses sur des ensembles géographiques relativement homogènes.

Ce document présente la synthèse des résultats de l'étude sur les conditions de vie des ménages ruraux dans la **ZONE DES PECHERIES**. Le document est divisé en six grandes parties.

La première partie fait une présentation générale des caractéristiques démographiques, agro-écologiques et des infrastructures socio-sanitaires de la zone.

La deuxième partie analyse l'incidence et la profondeur de la pauvreté en milieu rural. Elle présente l'évolution des seuils de pauvreté alimentaire et non-alimentaire au cours de l'année et analyse l'impact des changements saisonniers de prix sur la prévalence de la pauvreté dans la zone.

La troisième partie est la plus substantielle dans la mesure où elle présente les caractéristiques socio-économiques des ménages ruraux. Une analyse détaillée par catégorie de ménages pauvres et non-pauvres est présentée comparant les caractéristiques démographiques, le temps de travail par type d'activité économique, les sources et le niveau des revenus, le niveau et la structure des dépenses de consommation alimentaire et non-alimentaire par type de produit, l'état nutritionnel des enfants de moins de cinq ans, le degré d'utilisation des services socio-sanitaires, le niveau d'éducation, la fréquentation scolaire et le patrimoine des ménages.

La quatrième partie du rapport présente une analyse des principaux problèmes rencontrés par les ménages ruraux dans l'exercice de leurs activités économiques. Elle compare les ménages appartenant à différentes catégories socio-économiques (Chef de ménage homme, femme, pauvre et non-pauvre). L'analyse identifie les principales causes de ces difficultés et les solutions qu'ont adoptées les ménages pour remédier à ces problèmes.

La cinquième partie aborde les impacts spécifiques de la dévaluation du FCFA sur le comportement des ménages ruraux et analyse les effets de cette mesure sur leurs activités économiques et la solidarité communautaire.

La dernière partie du rapport formule des orientations pour l'amélioration des conditions de vie et la lutte contre la pauvreté rurale dans la zone. Cette partie discute dans un premier temps des principes directeurs qui doivent soutenir les actions pour qu'elles soient efficaces et durables. Les autres sections sont consacrées aux divers domaines d'interventions qui pourraient améliorer les conditions de vie des ménages ruraux tout en mettant l'accent sur les actions spécifiques à mener en direction des ménages défavorisés.

Un document synthèse a également été rédigé au niveau national. Il complète celui-ci dans la mesure où il permet de comparer les zones les unes par rapport aux autres.

La méthodologie détaillée de l'étude et de l'analyse des données fait l'objet d'un document séparé. On y retrouve tous les éléments concernant les questionnaires d'enquête, la méthode ayant permis le calcul des seuils de pauvreté de même que le plan d'analyse détaillé des données des enquêtes ménages et prix.

N I G E R

ZONE DES PECHERIES

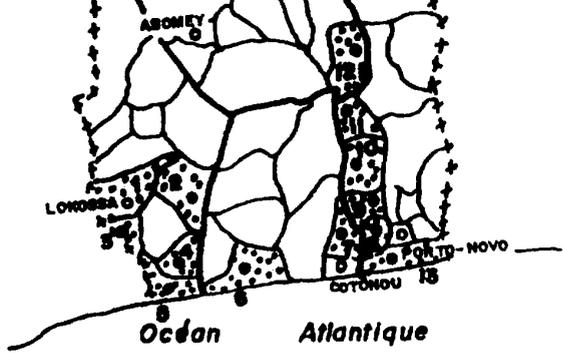
BURKINA FASO



T O G O

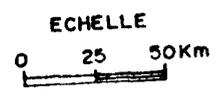
N I G E R I A

- 1 Lokossa
- 2 Bopa
- 3 Athiémè
- 4 Comè
- 5 Grand-Popo
- 6 Ouidah
- 7 So-Ava
- 8 Agadagbé
- 9 Dangbo
- 10 Adjohoun
- 11 Bonou
- 12 OUIHI
- 13 Sèmè-Podji



LEGENDE

- + + + + Limite d'Etat
- ~~~~~ Limite de Département
- — — Limite de Sous-Préfecture
- o Chef-Lieu de Département
- Chef-Lieu de Sous-Préfecture
- [Dotted Box] Zone Indiquée



I. DESCRIPTION ET CARACTERISTIQUES DE LA ZONE

1.1. Délimitations

La zone 8 est désignée sous le nom de la "**Zone des Pêcheries**" de par les activités économiques qui s'y mènent. C'est en effet, la zone dans laquelle l'activité agricole est complétée par une activité de pêche continentale et maritime. La zone 8 est la zone la plus au sud du Bénin.

S'étendant sur une superficie de 3151 km², elle occupe la zone fluvio-lacustre des départements de l'Atlantique, du Mono, de l'Ouémé et du Zou où elle couvre les sous-préfectures d'Athiémé, de Grand-Popo, de Bopa, de Lokossa, de Comè dans le **département du Mono**, de Ouidah et de Sô-Ava dans le **département de l'Atlantique**, de Sèmè-Kpodji, des Aguégus, de Dangbo, d'Adjohoun et de Bonou dans le **département de l'Ouémé** et de Ouinhi dans le **département du Zou** (voir carte de la page suivante).

1.2 Caractéristiques démographiques

Selon les résultats du Deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation de Février 1992 (RGPH2), la zone des pêcheries compte une population totale de 599.440 habitants avec une densité estimée à 190 habitants au km². On y distingue les principales agglomérations urbaines telles que Ouidah et Lokossa. La population urbaine représente environ 22 % de la population totale de la zone. Neuf (9) ethnies y sont représentées : Wémè, Tofin, Kotafon, Houéda, Holi, Nago, Fon, Saxwe, Xwla, Ouatchi et Gun.

1.3 Caractéristiques agro-écologiques

Le climat est de type soudano-guinéen à deux saisons de pluies avec une pluviosité annuelle qui oscille entre 1000 et 1400 mm par an. Le taux d'humidité relative est fort et varie peu. Les amplitudes thermiques sont faibles. Le nombre de jours de pluie avoisine 100 et la période de croissance végétative est de 240 jours.

Les sols sont de types alluviaux et colluviaux des vallées des fleuves plus ou moins hydromorphes, très riches en matières organiques, très fertiles mais saisonnièrement inondés par les crues des fleuves Ouémé, Mono et Couffo. Sur le littoral, ils sont sableux, peu fertiles uniquement aptes au cocotier et au filao.

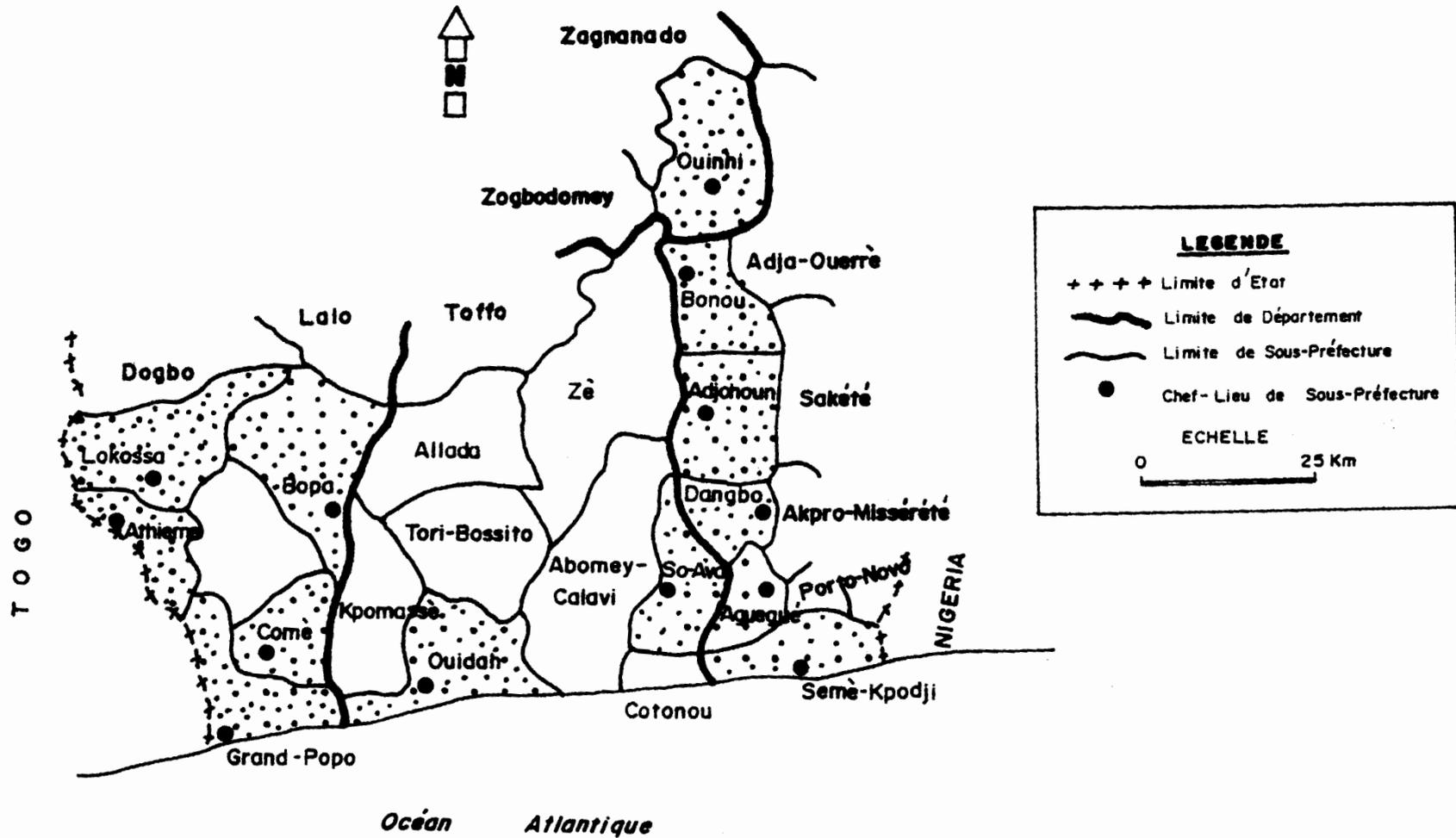
Les formations végétales sont la savane herbeuse, les prairies et les formations marécageuses à *Raphia gigantea*, quelques mangroves à *Rhizophora racemosa* et *Avicenia africana*. La zone est arrosée par plusieurs fleuves, lacs et lagunes contiguës sur une superficie de 52.000 km² débouchant sur la mer profonde de 2750 km² chalutables.

Le système de production agricole est essentiellement basé sur la culture du maïs (en tête de rotation), le manioc, le niébé et le maraîchage sauf dans les vallées sur le littoral et les marécages. Les cultures sont pratiquées à plats ou sur billons. Dans les localités comme Ouidah et Sô-Ava (Atlantique), la disponibilité des terres est très faible ce qui limite l'extension de l'agriculture.

Les grands marchés urbains offrent des facilités d'approvisionnement et d'écoulement et permettent ainsi le développement de plusieurs activités telles que :

- la production vivrière et maraîchère de contre-saison dans la région de Sô-Ava (principalement le maïs frais, les tomates, les piments et les légumes feuilles) ;

ZONE DES PECHERIES



- la pisciculture en enclos ou en étang ;
- le petit élevage (aviculture moderne et/ou traditionnelle améliorée, porciculture et tout récemment l'aulacodiculture et héliciculture dans une moindre mesure) ;
- la production de plants ornementaux, fruitiers et forestiers ;
- la commercialisation des produits agricoles et
- l'artisanat (forge, vannerie, natterie, tressage et tissage notamment).

La forte densité de population et les risques d'inondations dans les localités de Lokossa, Athiémé, Comè et Grand-Popo (Mono), ne permettent pas l'implantation d'exploitations agricoles viables. Toutefois, les ressources hydro-agricoles (marais, bas-fonds et plans d'eau) peuvent être aménagées pour l'élevage de Tilapia tout au long de l'année.

Cette zone est également propice à la production maraîchère de contre-saison qui peut être facilement intégrée à la pisciculture.

Dans les localités de Sèmè-Kpodji, Dangbo, Adjohoun, Bonou, Adjarra, Aguégues (Ouémé) et Ouinhi (Zou), les activités agricoles bien que possibles sont très limitées en raison de la disponibilité très restreinte de terres. On note, en effet, que les exploitations ne dépassent pas en général 2 hectares. Cependant, certaines terres marécageuses sont propices au maraîchage. Les plaines alluvionnaires très fertiles sont les terres de prédilection pour le maïs, le niébé, la tomate et le piment de contre-saison. Par contre, les vallées inondables sont favorables à la riziculture.

La zone des pêcheries est une zone de pisciculture par excellence où les acadja et trous à poissons constituent des techniques de pêche largement répandues. Par ailleurs, de nombreuses autres activités sont pratiquées telles que :

- la production et la fourniture de plantules de tomate et de piment ;
- la vente d'insecticides aux producteurs des vallées ;
- le petit commerce du bois de feu en direction des ménages urbains ;
- la commercialisation des produits vivriers ;
- l'embouche porcine ;
- l'héliciculture (en association avec le maraîchage) ;
- la transformation du manioc
- la production d'œufs de consommation ;
- la fabrication du savon de neem qui est une activité récente et d'ampleur réduite.

1.4 Infrastructures socio-économiques des villages de la zone

Les données de l'enquête font ressortir que la zone est assez bien couverte par les établissements d'enseignement primaire où en moyenne on recense une (1) école par village. Ce résultat doit être cependant nuancé. En effet, en raison de la forte pression démographique, on note que quelques villages de grande dimension concentrent souvent un grand nombre d'écoles. Par ailleurs, l'accès à certains villages requiert des moyens de transport spécifique comme la pirogue ce qui limite l'implantation de certaines infrastructures. Enfin, l'adaptation des infrastructures aux conditions de vie des populations requiert d'importants moyens de l'Etat. En effet, certaines de ces populations vivent sur l'eau.

La couverture sanitaire quant à elle, demeure un problème important qui peut être lié aux raisons évoquées plus haut. On dénombre, en général, environ un dispensaire, une maternité, un cabinet médical et un dépôt pharmaceutique pour 20 villages. En général, dans un rayon de 5 km

autour d'un village on recense au moins un (1) dispensaire et une (1) maternité pour 2 villages. Il en résulte une couverture en infrastructures sanitaires assez faible.

Il n'a été dénombré aucune UVS fonctionnelle au niveau des 18 villages échantillon de la zone. Cependant, en réalité il existe des UVS fonctionnelles dans quelques autres villages de la zone.

Selon les données de l'ECVR, il y a en moyenne une fontaine publique ou un forage par village. Le problème d'accès à l'eau potable reste malgré tout important, car ce ratio n'est pas uniforme au niveau de tous les départements de la zone. Un nombre important des ménages s'approvisionne encore dans les cours d'eau avec tous les risques que cela comporte.

La présence de quelques boutiques de village (en moyenne une (1) pour 6 villages) permet de satisfaire les besoins essentiels des ménages en produits importés atténuant ainsi le problème d'isolement de certains villages des grands centres urbains.

L'exécution de projets de développement rural dans la zone au cours des dernières années a permis l'implantation de quelques banques de céréales et de magasins de stockage d'intrants agricoles et de produits vivriers (en moyenne 1 pour 20 villages).

Les données de l'ECVR indiquent qu'il y a en moyenne un marché pour 10 villages. Il importe de signaler la présence de grands marchés dans la zone ou dans ses environs (Dantokpa, Ouando, Comé, Ouidah et les marchés frontaliers) qui sont des lieux d'échange permanent.

L'accessibilité en toute saison demeure le problème le plus grave. Plusieurs villages de la zone se trouvent enclavés notamment en saison des pluies. Il n'est pas possible d'accéder en toute saison à certains villages de la zone quel que soit le moyen de transport utilisé. Même à pied, on ne peut atteindre tous les villages. Pour certains, on a recours à une pirogue. On note une inaccessibilité totale à 28 % des villages en camion, 33 % des villages à vélo, 57 % des villages par barque.

Les tableaux 1.1a et 1.1b indiquent le nombre et la fréquence des infrastructures socio économiques dans la zone des pêcheries.

Tableau 1.1a : Infrastructures socio économiques des villages de la zone des pêcheries

Infrastructures socio-économiques	Nombre recensé	Nombre moyen par village
Ecoles primaires	18	1,0
Dispensaires	1	0,1
Maternités	1	0,1
Unités villageoises de santé fonctionnelles	-	-
Cabinets médicaux	1	0,1
Dépôts pharmaceutiques	1	0,1
Fontaines et forages publics fonctionnels	18	1,0
Boutiques	3	0,2
Banques de céréales	1	0,1
Magasins de stockage d'intrants	1	0,1
Marchés	2	0,1

Source : PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

Nombre de villages dans la zone : 18

Tableau 1.1b: Infrastructures socio économiques des villages de la zone des pêcheries

Infrastructures socio-économiques	Nombre de villages concernés	%
Villages ayant un dispensaire dans un rayon de 5 km du village	10	55,6
Villages ayant une maternité dans un rayon de 5 km du village	10	55,6
Village accessibles par camion en permanence	5	27,8
Villages accessibles par camion de manière saisonnière	8	44,4
Villages non accessibles en camion	5	27,8
Villages accessibles par vélo en permanence	8	44,4
Villages accessibles par vélo de manière saisonnière	12	22,2
Villages non accessibles en vélo	6	33,3
Villages accessibles par barque en permanence	6	33,3
Villages accessibles par barque de manière saisonnière	2	11,1

Source : PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

Nombre de villages dans la zone : 18

1.5 Organisations paysannes

Les mouvements associatifs ont connu un essor particulier dans cette zone. Il existe aujourd'hui un engouement des jeunes et des femmes à se regrouper. Ces organisations sont souvent l'oeuvre de structures de développement : CARDER, ONG, Association de Développement, qui incitent les populations à se regrouper en vue de se prendre en charge pour faire face à leurs problèmes socio-économiques. Les structures rencontrées sont de type coopératif pour la plupart et sont liées aux activités de production, de transformation et de commercialisation des produits agricoles et de la pêche. Dans la zone, on rencontre en moyenne un (1) groupement à vocation coopérative par village, deux (2) groupements de jeunes et un (1) groupement de femmes par village.

Par ailleurs, on note un nombre assez élevé de groupes de tontine (AREC= Association Rotative d'Épargne et de Crédit) en moyenne 6 par village et de groupements d'entraide mutuelle (environ 6 par village). C'est le signe d'une capacité à mobiliser l'épargne en milieu rural et d'un besoin des paysans et des paysannes à se regrouper pour s'entraider. En effet, les groupes de tontine permettent aux participants de constituer des économies pour les mauvais jours. C'est une économie de solidarité dans laquelle les mécanismes traditionnels d'épargne permettent de satisfaire un tant soit peu les besoins en crédit et de suppléer au faible degré d'accès des populations rurales de la zone aux crédits formels.

On note aussi que ces coopératives de crédits concernent toutes les catégories sociales exerçant des activités génératrices de revenus. Le tableau 1.2 indique le nombre de groupements dans la zone et leur fréquence par village.

Tableau 1.2 : Organisations paysannes de la zone des pêcheries

Type de groupement	Nombre	Nombre moyen par village
Groupements à vocation coopérative fonctionnels	24	1,3
Groupements de jeunes fonctionnels	27	1,5
Groupements de femmes fonctionnels	21	1,2
Groupes de tontines fonctionnels	106	5,9
Groupements d'entraide mutuelle fonctionnels	103	5,7

Source : PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

Nombre de villages dans la zone : 18

II. INCIDENCE ET PROFONDEUR DE LA PAUVRETE RURALE

2.1. Evolution des seuils de pauvreté rurale

Pour l'analyse de l'ampleur et de la profondeur de la pauvreté dans la zone, trois seuils ou lignes de pauvreté ont été définis de la manière suivante :

- * **Le seuil de pauvreté alimentaire (SPA)** fait référence à la dépense minimale nécessaire à un individu ou à un ménage pour se procurer un panier de biens alimentaires qui respecte à la fois les normes nutritionnelles d'un régime alimentaire équilibré et les habitudes de consommation de la population rurale considérée ;
- * **Le seuil de pauvreté non-alimentaire (SPNA)** fait référence à la dépense minimale nécessaire pour acquérir les biens non-alimentaires et accéder aux services publics essentiels à la population ;
- * **Le seuil de pauvreté globale (SPG)** est obtenu simplement en faisant la somme des seuils de pauvreté alimentaire et non-alimentaire (SPA et SPNA).

En raison des différences observées dans les habitudes de consommation alimentaire des populations et dans les niveaux des prix des produits de base, les trois types de seuils de pauvreté ont été calculés pour chacune des zones étudiées. De même, des seuils de pauvreté ont été calculés à chaque passage, soit à chaque trimestre, en raison des variations saisonnières de prix et de l'impact de la dévaluation du F.CFA. Enfin, il est à noter que ces seuils ont été calculés par équivalent adulte et non par individu.

Sur une base annuelle, les seuils de pauvreté alimentaire (SPA) et non-alimentaire (SPNA) ont été estimés respectivement à 43.900 F CFA et 17.400 F CFA par équivalent-adulte pour donner un seuil de pauvreté globale (SPG) de 61.300 F CFA par équivalent-adulte dans la zone des pêcheries.

Tableau 2.1: Evolution des seuils de pauvreté en milieu rural de la zone des pêcheries (en F CFA)

Seuils de pauvreté	Mars -Mai 1994	Juin-Août 1994	Septembre- Novembre94	Décembre 94 -Février 95	Moyenne
Seuil de pauvreté alimentaire	55 383	35 706	42 765	41 559	43 853
Seuil de pauvreté non alimentaire	21 538	15 309	17 467	15 371	17 421
Seuil de pauvreté globale	76 921	51 009	60 232	56 930	61 273

Source : PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

On observe une différence significative concernant les valeurs du seuil de pauvreté alimentaire (SPA) selon trois périodes de l'année:

- la première est constituée par la période Mars-Mai avec le seuil le plus élevé de l'année (55.400 F CFA). Cette période étant celle de la grande soudure, seul le manque de disponibilité alimentaire pourrait être à la base du niveau élevé du SPA en ce moment. L'offre étant plus faible, les prix des produits alimentaires ont augmenté;

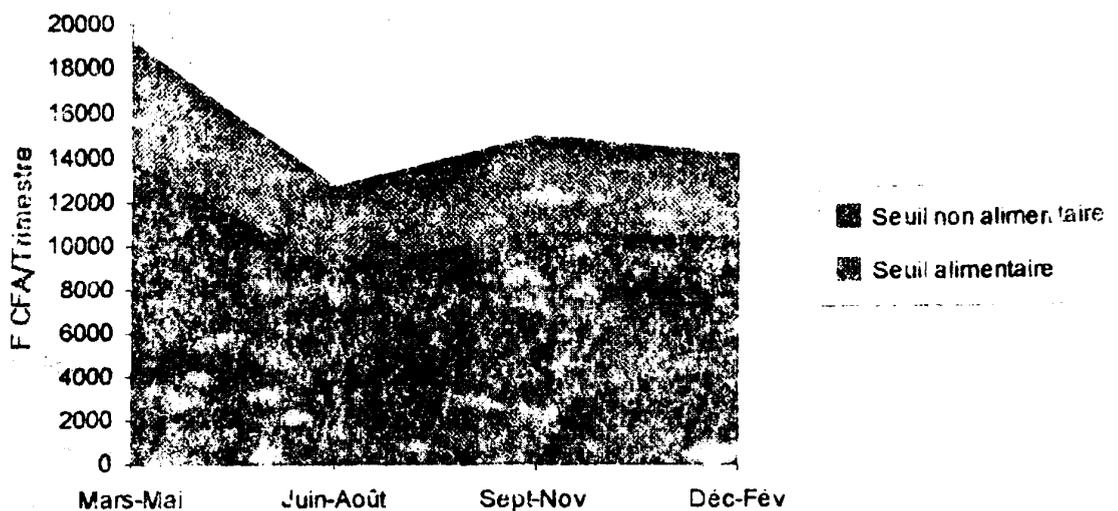
- la deuxième est celle allant de Juin à Août qui a enregistré le seuil le plus bas de l'année (35.700 F CFA), soit une baisse d'environ 35% par rapport à la première période. C'est la période des récoltes de la grande saison; par conséquent, l'augmentation de l'offre en ce moment a certainement influencer sur les prix à la baisse, d'où la chute du SPA;

- la dernière s'étend de Septembre à Février avec un seuil moyen atteignant environ 42.000 F CFA. Cette période englobe la période des récoltes de la petite saison et la période post-récolte. Les récoltes intervenues au cours de cette période n'ont pas empêché l'augmentation du seuil qui a crû d'environ 20% pour atteindre la moyenne de 42.000 F CFA sur la période.

Le seuil de pauvreté non-alimentaire (SPNA) a suivi le même mouvement au cours de la période de l'enquête. Comme nous le verrons plus loin, les revenus ont aussi suivi la même évolution faisant ainsi croire que seules les hausses des revenus incitent les ruraux de la zone à réaliser des dépenses non-alimentaires. Ces dernières ont même chuté au cours de la période des fêtes c'est-à-dire la période Décembre-Février.

Par conséquent, le seuil de pauvreté global (SPG) a varié de la même manière que ces deux composantes.

Graphique 2.1:
Evolution des seuils trimestriels de pauvreté alimentaire et non-alimentaire
au niveau de la zone des pêcheries



2.2 Indicateurs de la pauvreté rurale

2.2.1. Choix conceptuels et méthodologiques de base

2.2.1.1. Classement des ménages en catégories socio-économiques homogènes

Les ménages ont été classés en groupes socio-économiques homogènes selon un ordre décroissant de dépenses de consommation (incluant l'auto-consommation) en équivalent-adulte, pour un trimestre considéré et pour une année. Trois catégories de ménages ont été définies :

- la première catégorie, les « non pauvres » regroupe les ménages qui ont enregistré des dépenses moyennes supérieures à 150 % du seuil de pauvreté considéré ;

- la deuxième catégorie les « vulnérables » regroupe les ménages dont les dépenses réelles moyennes sont comprises entre 100 et 150 % du seuil de pauvreté considéré ;
- la troisième catégorie les « pauvres » regroupe les ménages dont les dépenses réelles moyennes sont inférieures au seuil de pauvreté considéré.

2.2.1.2. Indicateurs de la pauvreté¹

- L'incidence de la pauvreté alimentaire, c'est à dire le pourcentage de la population rurale en dessous du seuil de pauvreté alimentaire. Elle est la proportion de la population rurale qui n'arrive même pas à subvenir à ses besoins alimentaires. Il s'agit donc là d'un indicateur de pauvreté extrême.
- L'incidence de la pauvreté globale, c'est le pourcentage de la population rurale qui n'arrive pas à subvenir à ses besoins de base alimentaires et non-alimentaires;

¹ / Pour tenir compte à la fois de l'incidence de la pauvreté, c'est-à-dire du nombre de pauvres, mais aussi de la profondeur de la pauvreté, et de sa gravité, un indice de pauvreté a été calculé en reprenant la méthodologie proposée par Foster, Greer et Thorbecke (1984) ("A Class of Decomposable Poverty Measures" *Econometrica*). Cet indice de pauvreté P_α se calcule comme suit :

$$(1) \quad P_\alpha = \frac{1}{n} \sum_{i=1}^q \frac{z - y_i}{z} \quad \alpha > 0$$

- où
- z : ligne ou seuil de pauvreté (SPA ou SPG)
 - y_i : dépense réelle moyenne du membre du ménage i
 - α : coefficient reflétant différents degrés d'importance accordés à l'égard de la profondeur de la pauvreté
 - n : population totale (membres de tous les ménages en équivalent-adultes)
 - q : nombre de pauvres (membres des ménages en équivalent-adultes en dessous du seuil de pauvreté).

Si $\alpha = 0$, on ne se préoccupe que de l'incidence (H) de la pauvreté et pas de sa profondeur. L'indice P_0 est alors égal à la proportion de pauvres dans la population.

$$(2) \quad H = \frac{q}{n}$$

On calcule aussi un coefficient de contribution à la pauvreté nationale. Si la population est divisée en sous-groupes j , la contribution de chaque sous-groupe à la pauvreté nationale est mesurée par le coefficient C_j :

$$C_j = \frac{x_j P_{\alpha_j}}{P_\alpha}$$

- où
- x_j : proportion du sous-groupe j dans la population totale
 - P_{α_j} : indice de pauvreté du sous-groupe j
 - P_α : indice national de pauvreté

- Le **ratio du déficit de dépenses**, soit le quotient de l'écart entre les dépenses moyennes des pauvres et le seuil de pauvreté sur le seuil de pauvreté en question. C'est donc un indicateur de la profondeur de la pauvreté;
- Un **coefficient de contribution de chaque zone agro-écologique à la pauvreté rurale nationale**. Ce coefficient est calculé pour une zone donnée en multipliant la part de cette zone dans la population totale par le ratio de l'incidence de pauvreté dans la zone sur l'incidence nationale de pauvreté;
- Le **montant total des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté rurale** si le ciblage sur les pauvres était parfait. Ce montant est calculé en multipliant l'écart entre le revenu moyen des pauvres et le seuil de pauvreté par le nombre de pauvres.

2.2.2. Incidence de la pauvreté alimentaire

Selon les données moyennes annuelles, l'étude révèle que dans la zone des pêcheries, plus d'un ménage sur dix (12,0%) se trouve en dessous du seuil de pauvreté alimentaire (SPA), c'est-à-dire n'a pas satisfait ses besoins alimentaires. Cette incidence est inférieure à celle observée au niveau national (16,3 %).

En considérant le SPA, le tableau 2.2 montre que la plus forte incidence de la pauvreté au cours de l'année se manifeste entre Mars et Mai (18,2%), période de la grande soudure dans la zone qui a d'ailleurs enregistré le seuil de pauvreté alimentaire le plus élevé de la période de l'étude.

La période qui a enregistré la plus faible incidence de la pauvreté alimentaire est celle allant de décembre à février (5%). Cela pourrait s'expliquer par la relative abondance des produits alimentaires au cours de la période (récolte généralisée sur toute l'étendue du territoire national)

Graphique 2.2:
Evolution de l'incidence de pauvreté et de la vulnérabilité alimentaires rurales par trimestre dans la zone des pêcheries

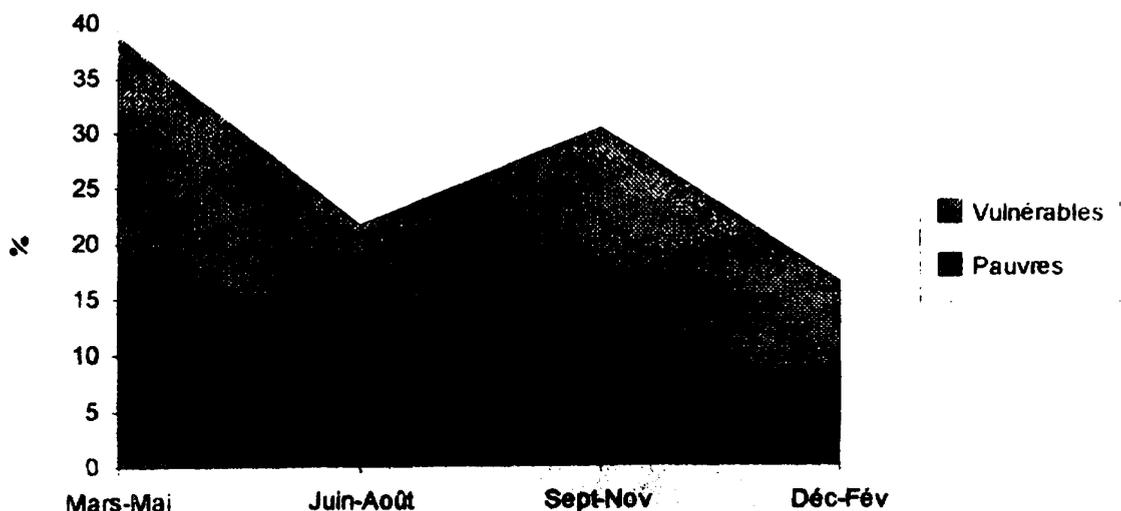


Tableau 2.2 Répartition des ménages ruraux de la zone des pêcheries en catégories socio-économiques selon le seuil de pauvreté alimentaire

Catégories	Mars-Mai 94	Juin-Août 94	Sept-Nov 94	Déc 94-Fév 95	Moyenne
Non-pauvres	61,3	78,3	69,5	83,5	73,2
Vulnérables	20,6	11,5	15,8	11,4	14,8
Pauvres	18,2	10,2	14,7	5,1	12,0
Pays	10,5	18,1	22,9	13,6	16,3

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

2.2.3. Analyse de l'incidence de la pauvreté globale

Les données du tableau 2.3 mettent en évidence les faits saillants suivants

- Selon les données annuelles, l'incidence de la pauvreté globale au niveau de la zone 8 est inférieure d'environ 10% à celle observée au niveau national. Ainsi 23,6 % des ménages ruraux de la zone contre 33,3% au niveau national, n'ont pas satisfait leurs besoins tant alimentaires que non alimentaires minima.
- Par rapport à la moyenne annuelle, la situation de la pauvreté est très critique durant trois mois sur douze (Mars-Mai), avec une incidence moyenne de la pauvreté de l'ordre de 34% environ soit près du triple de celle observée pendant la période de Décembre à Février (13%).
- La période Juin à Novembre enregistre une incidence de pauvreté moyenne (23%).

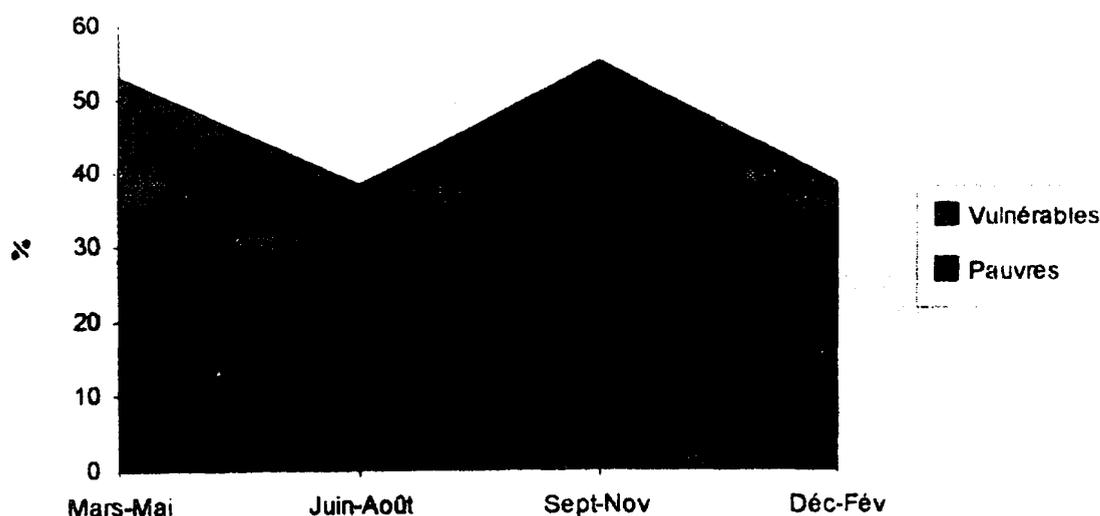
Tableau 2.3 Répartition des ménages ruraux de la zone des pêcheries en catégories socio-économiques selon le seuil de pauvreté globale

Indice Po	Mars-Mai 94	Juin-Août 94	Sept-Nov 94	Déc 94-Fév 95	Moyenne
Non-pauvres	46,9	61,8	44,6	61,4	53,7
Vulnérables	18,8	18,5	28,2	25,6	22,8
Pauvres	34,4	19,8	27,1	13,1	23,6
Pays	25,8	33,6	40,5	31,0	33,3

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Graphique 2.3:

Evolution de l'incidence de pauvreté et de la vulnérabilité globales rurales par trimestre dans la zone des pêcheries



2.2.4 Ratio du déficit des dépenses

Au niveau de la zone, 24% des ménages ruraux se trouvent en dessous du seuil de pauvreté global (SPG).

Les données du tableau 2.4 indiquent l'importance de la profondeur de cette pauvreté. L'écart moyen entre le SPG et les dépenses totales moyennes réalisées par les pauvres de la zone (au cours de l'année couverte par l'étude) atteint 22% du seuil de pauvreté global. La zone 8 est ainsi la zone qui enregistre le plus faible déficit de toutes les zones du pays (les autres zones ont un déficit d'au moins 30%). Cet écart moyen est le plus élevé (32 %) de l'année durant le trimestre Juin-Août, période au cours de laquelle l'incidence de la pauvreté globale est de 19,8%. Ce qui veut dire qu'au cours de la période Juin-Août les pauvres ne sont pas très nombreux mais sont en revanche très pauvres par rapport au seuil.

Tableau 2.4 : Evolution du ratio de déficit des dépenses par trimestre selon le SPG (%)

	Mars-Mai 1994	Juin-Août 1994	Sept.-Nov. 1994	Déc. 1994- Fév. 1995	Moyenne
Zone	4	32	31	22	22
Pays	25	34	34	33	31

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

2.2.5 Coefficient de contribution

- Pour un poids démographique de 17% de la population totale, la zone contribue pour 13% à la pauvreté rurale nationale. Cela signifie concrètement que un peu moins d'un ménage pauvre sur huit au niveau national se retrouve dans cette zone. C'est l'une des zones qui contribuent le plus à la pauvreté nationale à cause de l'importance de sa population et non de la profondeur de sa pauvreté.

Tableau 2.5 : Pauvreté, poids démographique et coefficient annuel moyen de contribution de la zone des pêcheries à la pauvreté rurale nationale (%)

	% de pauvres selon SPG	Poids démographique	Contribution à la pauvreté nationale
Zone	24	17	13
Pays	33	100,0	100,0

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

- Par rapport au seuil et à l'importance de la pauvreté dans la zone, il faut environ 2.348 millions de F.CFA par an pour amener les dépenses des ménages pauvres au niveau du seuil de pauvreté global en considérant le coût de vie de la période d'étude. Cette zone nécessite ainsi moins du septième des fonds nécessaires pour endiguer le phénomène de la pauvreté au niveau national.

Tableau 2.6: Montant des ressources nécessaires pour éliminer la pauvreté rurale dans la zone des pêcheries par passage (millions de F CFA)

	Mars-Mai 94	Juin-Août 94	Sept-Nov 94	Déc94-Fév95	Montant total
Zone	1038	429	664	217	2348
Pays	3147	3731	6372	4210	17460

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

2.2.6 Pauvreté structurelle et conjoncturelle

Un ménage souffre d'une pauvreté structurelle s'il est pauvre sur toute l'année ou au cours de trois différents trimestres. Par contre, sa pauvreté serait conjoncturelle s'il n'est pauvre qu'au cours d'un ou deux différents trimestres.

Au niveau de la zone des pêcheries, 40% des ménages ruraux sont pauvres à un ou deux passages tandis que 8% seulement le sont à trois ou quatre passages. Trois pour cent seulement des ménages sont pauvres durant toute l'année. Dans cette zone, 53% des ménages ruraux n'ont jamais été pauvres au cours des quatre différents passages. Ces résultats reflètent une vulnérabilité assez importante à la pauvreté conjoncturelle mais une pauvreté structurelle très faible.

Tableau 2.7 : Répartition des ménages ruraux selon le nombre de passages où ils sont pauvres dans la zone des pêcheries

	% de ménages ruraux pauvres à				
	Aucun passage	1 passage	2 passages	3 passages	4 passages
Zone	52,7	26,4	13,2	4,4	3,3
Pays	42,4	25,9	19,5	7,8	4,4

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

III. CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES RURAUX

Cette partie est destinée à caractériser les ménages ruraux et dans certains cas à comparer les ménages pauvres et non pauvres selon différents indicateurs socio-économiques. Il s'agit des caractéristiques démographiques, du nombre d'heures de travail (emploi), des revenus, des dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire, de l'état nutritionnel et sanitaire, de l'accès aux soins de santé, du niveau d'éducation, de l'accès à l'éducation et des actifs du patrimoine des ménages. Les calculs sont faits en utilisant le seuil de pauvreté global et sur une base de membre du ménage en équivalent-adulte. Par ailleurs pour la plupart des indicateurs socio-économiques, les tableaux sont élaborés seulement pour les ménages pauvres et non pauvres. Pour ce fait, il faut être prudent dans la comparaison de ces deux types de tableaux avec celui relatif à l'ensemble des ménages.

3.1 Caractéristiques démographiques des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, on compte 77% de ménages agricoles avec une taille moyenne de 5 personnes. Cette taille moyenne est la plus faible du pays; on est déjà proche des grands centres urbains où la nucléarisation des ménages est plus accentuée. Les ménages pauvres ont une taille plus élevée (7 personnes) que les ménages non pauvres (5 personnes).

Les ménages sont dirigés par des hommes dans 79% des cas. Ce pourcentage est plus élevé lorsqu'on considère seulement les ménages agricoles (90%). La forte proportion des femmes chefs de ménage au niveau de cette zone serait liée à la proximité des grands centres urbains qui favorisent d'une part l'exode des hommes laissant ainsi leur ménage sous la responsabilité des femmes.

Le taux de dépendance qui est défini ici comme étant le pourcentage d'enfants de moins de 10 ans dans le ménage est de 35 % dans la zone 8. Les ménages non pauvres ont un taux de dépendance très inférieur à celui des ménages pauvres (32% chez les non pauvres contre 42% chez les pauvres). Tout comme au niveau national ce résultat confirme le fait que les ménages pauvres ont une charge beaucoup plus élevée que celle des ménages non pauvres. Le fait que les pauvres aient plus d'enfants que les non pauvres est complexe à analyser. Cependant, quelques raisons peuvent être avancées à savoir : les pauvres pourraient avoir plus besoin de main d'oeuvre agricole familiale, ne pouvant se payer de la main d'oeuvre salariée; les ménages pauvres ayant un taux de mortalité infantile relativement plus élevé auraient plus d'enfants pour s'assurer d'en voir suffisamment atteindre l'âge adulte et prendre soin d'eux lorsqu'ils seront vieux; les pauvres étant moins éduqués seraient moins au courant des techniques de planification des naissances. On peut aussi faire remarquer que le nombre élevé d'enfants peut être à l'origine de la pauvreté des ménages. En effet, le taux de dépendance joue sur leur capacité d'accumulation.

Tableau 3.1a: Quelques indicateurs démographiques des ménages de la zone des pêcheries

Indicateurs démographiques	%
Chef de ménage masculin	78,69
Chef de ménage féminin	21,31
Exploitations agricoles dans les ménages	76,95
Chef d'exploitation masculin	90,02
Chef d'exploitation féminin	9,98
Hommes (10 ans et plus) dans le ménage	31,30
Femmes (10 ans et plus) dans le ménage	33,56
Enfants (5 ans et moins) dans le ménage	21,04
Enfants jeunes (2 ans et moins) dans le ménage	11,49

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.1b: Indicateurs de dépendance des ménages de la zone de la dépression par catégorie socio-économique

Indicateurs de dépendance	Non pauvres	Pauvres	Ensemble des ménages
Taille du ménage	5	7	5
% d'hommes (10 ans et plus) dans le ménage	31,01	31,08	31,30
% de femmes (10 ans et plus) dans le ménage	36,87	26,83	33,56
% d'enfants (moins de 10 ans) dans le ménage	32,12	42,08	35,14

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

3.2 Emplois des ménages ruraux

La détermination du nombre moyen d'heures de travail par membre du ménage rural en équivalent-adulte est faite par rapport aux activités économiques notamment l'agriculture, les services, la transformation agro-alimentaire, le commerce et autres activités. Elle ne tient pas compte des tâches domestiques des femmes.

Le nombre d'heures de travail est estimé à 28 heures par semaine en moyenne sur toute l'année (voir tableau 3.2). Ramenées sur une base journalière en faisant l'hypothèse de six (6) jours de travail par semaine, cette moyenne équivaut 4,6 heures de travail par jour. Ce temps de travail en milieu rural de la zone des pêcheries est presque similaire à la moyenne nationale qui est de 4,4 heures par jour.

Le nombre d'heures de travail dans la zone varie d'une période à une autre. Estimé à 21 heures par semaine pour la période de soudure, le temps de travail croît légèrement en période de récoltes (25 heures) et enregistre une hausse substantielle entre septembre et novembre (34 heures par semaine soit 38 % de hausse). Au quatrième passage, le temps de travail décroît d'environ 3 heures par semaine par rapport au passage précédent. Contrairement aux tendances observées au niveau des autres zones du sud, le temps de travail n'évolue pas suivant les saisons de culture dans la zone des pêcheries. Il est plus élevé à la petite soudure (Septembre-novembre) et moins élevé à la grande soudure (mars-mai). Cette situation s'explique par deux faits. D'abord, les cultures sont installées dans les vallées des cours d'eau après le retrait des eaux dans la zone des pêcheries. Comme généralement les décrues s'observent entre Octobre et Novembre, les paysans ne démarrent les

activités agricoles qu'au cours du troisième passage comme en témoigne le triplement du temps consacré à l'agriculture au cours de ce passage: 6 heures au deuxième passage contre 16 heures au troisième (voir tableau 3.2). La hausse du temps de travail agricole est à la base de la hausse du temps global de travail. Les récoltes sont faites dans les vallées entre janvier et février. Ceci justifie la quasi stabilité des temps de travail des deux derniers passages. Par ailleurs, c'est en ce moment que les activités de pêche deviennent aussi plus intensives dans la mesure où les eaux redeviennent relativement plus poissonneuses après que les poissons aient frayé sous les plaines inondées.

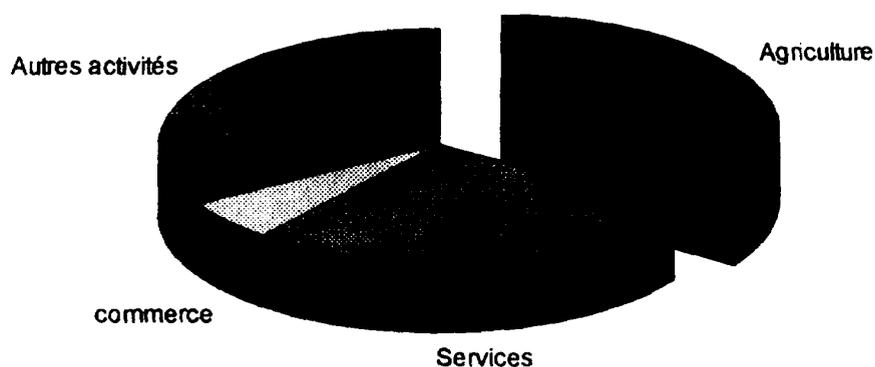
Tableau 3.2
Répartition du nombre moyen d'heures de travail au cours des 7 derniers jours
par membre du ménage rural de la zone des pêcheries

Activité	Mars-Mai 94		Juin-Août 94		Sept-Nov. 94		Dec 94-fév. 95		Mars 94 - Fév. 95		Heure moyenne par jour
	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	
Agriculture	4.96	24.19	5.57	22.60	16.11	47.26	11.17	35.62	9.45	34.18	1.58
Service	5.13	25.00	5.43	22.00	6.55	19.23	12.51	39.90	7.40	26.77	1.23
Agro-alimentaire											
Commerce	2.75	13.39	1.79	7.25	.32	.93	1.43	4.57	1.57	5.68	0.26
Autre activité	7.68	37.42	11.88	48.15	11.10	32.58	6.25	19.92	9.22	33.36	1.54
Total	20.51	100.00	24.66	100.00	34.08	100.00	31.35	100.00	27.65	100.00	4.61

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Les principales activités des ménages ruraux de la zone des pêcheries sont l'agriculture (34 % du temps de travail) et les prestations de services (27 % du temps de travail). La transformation agro-alimentaire est marginale en terme d'emploi (voir graphique 3.1). L'importance du temps consacré à l'agriculture s'explique essentiellement par celui affecté à la pêche. En effet, dans la plupart des régions de la zone le système de pêche est tel que les pêcheurs passent toute la journée sur l'eau. Parfois, les mareyeuses les rejoignent sur les plans d'eau pour acheter les produits de pêche. Pour ce qui est des prestations des services, la proximité des deux plus grandes villes favorisent le développement des petits métiers (forge, taille, vannerie, teintures, etc) dans la zone.

Graphique 3.1:
Répartition du temps moyen de travail des ménages
de la zone des pêcheries selon les différentes activités



L'évolution du temps de travail au cours de l'année diffère d'une catégorie socio-économique à une autre (voir graphique 3.2). Par contre, sa répartition n'est pas du tout la même chez les ménages pauvres que chez les non pauvres. Les ménages non pauvres s'occupent plus dans l'agriculture (36 % du temps de travail des ménages non pauvres contre 31 % pour les pauvres) et le commerce (6% contre 4%) alors que les ménages pauvres se retrouvent dans les prestations de services et autres activités (voir tableaux 3.3 et 3.4). Tout laisse à croire que les ménages pauvres exercent des activités nécessitant peu d'investissement financier. L'autre différence entre les ménages pauvres et non pauvres en terme d'emploi concerne le nombre d'heures de travail qui est plus élevé chez les non pauvres (30 heures de travail par semaine chez les non pauvres contre 17 heures chez les pauvres). Au niveau des ménages pauvres, en ce qui est de la variation dans le temps, ils travaillent très peu de temps pendant l'inter-saison et consacrent beaucoup de temps à l'agriculture en septembre-février, aux services en décembre-février. Du côté des non pauvres l'agriculture bénéficie d'une plus grande attention en septembre-novembre, les services en décembre-février et les autres activités pratiquement à toutes les périodes.

Tableau 3.3
Répartition du nombre moyen d'heures de travail au cours des 7 derniers jours
par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries

Activité	Mars-Mai 94		Juin-Août 94		Sept-Nov. 94		Dec 94-fév. 95		Mars 94 - Fév.95		Heure moyenne par jour
	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	
Agriculture	4.58	23.12	6.27	23.60	20.13	52.85	12.49	35.15	10.87	36.23	1.81
Service	4.92	24.86	5.25	19.75	8.23	21.59	14.01	39.42	8.10	27.00	1.35
Commerce	3.27	16.53	2.06	7.75	.27	.70	1.99	5.61	1.90	6.33	0.32
Autre activité	7.03	35.48	13.00	48.90	9.47	24.86	7.04	19.81	9.13	30.44	1.52
Total	19.80	100.00	26.58	100.00	38.10	100.00	35.54	100.00	30.00	100.00	5.00

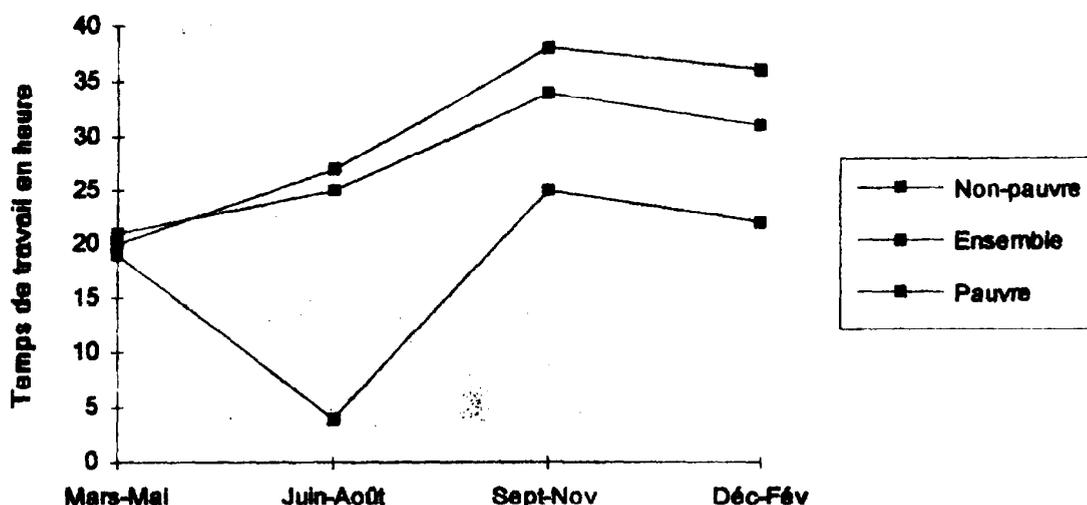
Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.4
Répartition du nombre moyen d'heures de travail au cours des 7 derniers jours
par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries

Activité	Mars-Mai 94		Juin-Août 94		Sept-Nov. 94		Dec 94-fév. 95		Mars 94 - Fév.95		Heure moyenne par jour
	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	Heure	Part	
Agriculture	4.21	22.28	.84	20.45	8.77	35.18	7.61	34.88	5.36	30.72	0.89
Service	5.27	27.91	.46	11.08	7.03	28.21	10.41	47.70	5.79	33.21	0.97
Commerce	1.98	10.48	.27	6.62	.34	1.37	.03	.16	.66	3.77	0.11
Autre activité	7.43	39.34	2.55	61.65	8.78	35.24	3.77	17.27	5.63	32.30	0.94
Total	18.89	100.00	4.12	100.00	24.93	100.00	21.82	100.00	17.44	100.00	2.91

Source: PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Graphique 3.2:
Evolution du temps moyen de travail par équivalent-adulte des ménages
de la zone des pêcheries selon les catégories socio-économiques

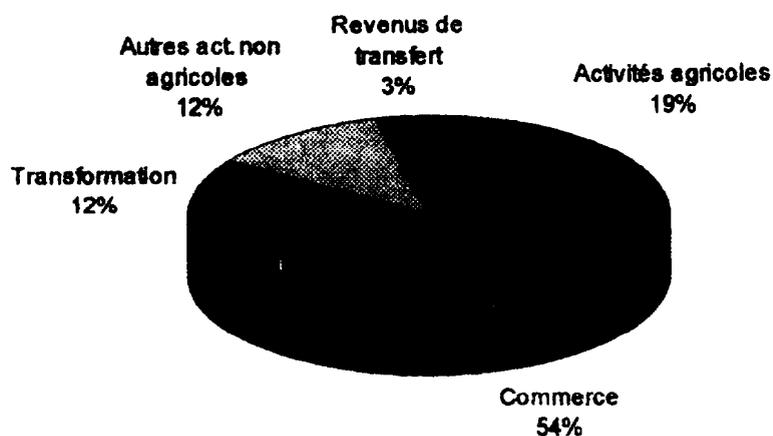


3.3 Revenus des ménages ruraux par source

Les données sur les revenus sont toujours des données difficiles à obtenir et plus ou moins fiables. La tendance habituellement observée est une sous-déclaration des revenus chez les personnes non pauvres et une sur-déclaration des personnes pauvres. Il faut donc être prudent dans l'interprétation de ces données. Dans le cadre de la présente étude, l'analyse a été faite sur le revenu brut c'est à dire rentrées d'argent ou chiffres d'affaires au niveau des activités commerciales, les charges d'exploitation n'ayant pas pu être obtenues.

Le ménage rural moyen de la zone des pêcheries a un revenu brut annuel d'environ 154.300 F CFA par équivalent adulte. Les activités non agricoles procurent environ 76 % des revenus contre 20 % pour les activités agricoles. Environ 4 % de ces revenus proviennent des transferts (voir tableau 3.5). La prédominance des activités non agricoles s'explique par plusieurs faits caractéristiques de la zone. En effet, à l'instar des ruraux de certaines zones, ceux de la zone des pêcheries pratiquent une agriculture de subsistance. La grande part de la production vivrière y est auto-consommée. La culture du coton qui est la seule culture de rente du pays et qui permet aux paysans de disposer de revenu substantiel à son achat n'y est pas pratiquée. D'autre part, l'agriculture est très peu pratiquée dans la zone en raison des disponibilités réduites en terres arables. La pêche qui constitue l'activité agricole la plus importante de la zone est de nos jours limitée par le comblement et l'appauvrissement des plans d'eau. Par contre, le commerce extra-frontalier est très développé dans la zone. Le commerce informel avec le Nigéria est très réputé pour les bénéfices qu'il procure et attire un grand nombre d'actifs de la région Est de la zone (dans l'Ouémé). Il en est de même pour la région Ouest qui du reste est la plus déshéritée en terre agricole. La prédominance des activités non-agricoles se retrouve au niveau de toutes les catégories socio-économiques. Les ménages non pauvres tirent 77 % de leur revenu des activités non-agricoles contre 71 % pour les ménages pauvres (voir tableaux 3.6 et 3.7 et graphiques 3.3 et 3.4). La zone des pêcheries est celle qui enregistre la grande part des revenus de transfert. Les transferts de fonds des hommes de la zone qui émigrent vers les pays de la sous-région, notamment au Congo, au Gabon, au Cameroun sont à l'origine de ces flux.

Graphique 3.3:
Source des revenus des ménages ruraux non pauvres de la zone des pêcheries



Graphique 3.4:
Source des revenus des ménages ruraux pauvres de la zone des pêcheries

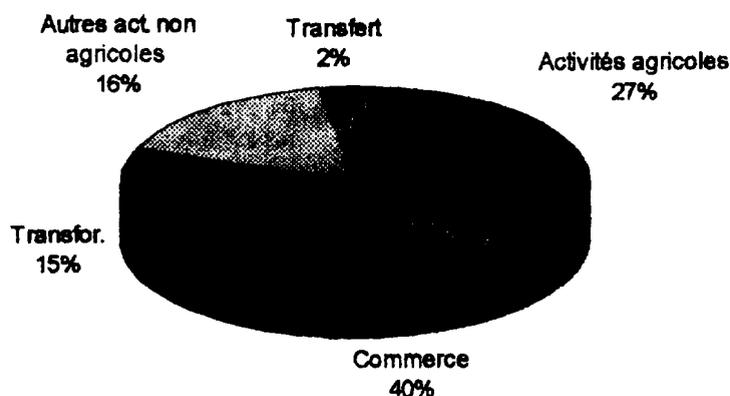


Tableau 3.5
Niveau et sources des revenus trimestriels (en FCFA) par membre du ménage rural
de la zone des pêcheries

Activités	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Activités agricoles	5 883	10,99	5 419	19,79	9 112	3,87	11 191	31,76	31 605	20,48
Activités non agricoles	47 524	88,75	19 778	72,21	27 819	72,89	22 191	62,97	117 311	76,01
dont :										
Commerce	41 916	78,28	12 069	44,07	14 096	36,93	10 586	30,04	78 666	50,97
Transformation agro-alimentaire	724	1,35	4 065	14,84	7 496	19,64	6 406	18,18	18 691	12,11
Revenus de transfert	141	0,26	2 191	8,00	1 235	3,24	1 857	5,27	5 424	3,51
Revenu total	53 548	100	27 388	100	38 166	100	35 239	100	154 341	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Le niveau des revenus bruts varie d'une période à une autre. Entre mars et mai, les ménages ruraux enregistrent les plus importants revenus de l'année. Le revenu par équivalent-adulte est de 53.500 F CFA en cette période. L'importance des revenus ruraux en ce moment provient essentiellement des activités commerciales (78 % de revenus non-agricoles). La relative hétérogénéité de la zone des pêcheries (régions frontalières, régions situées près des grandes villes et autres régions) ne permet pas de dégager des explications plausibles à ce fait. En période des récoltes (Juin-Août), les ménages ruraux dans un souci de survie de leurs membres délaissent les activités non-agricoles qui leur procurent la grande part des revenus pour se consacrer aux activités agricoles. Par ailleurs, l'inaccessibilité de la plupart des régions de la zone au cours de cette période limite l'exercice des activités non agricoles. Ceci entraîne une baisse de leurs revenus d'environ 50 %. Au troisième passage, les revenus croissent d'environ 40 % avant de connaître à nouveau une baisse mais légère entre décembre et février (voir graphique 3.5).

Les niveaux des revenus varient beaucoup d'une catégorie socio-économique à une autre. Les ménages non pauvres ont un revenu brut annuel 4 fois plus important que celui des ménages pauvres.

Tableau 3.6
Niveau et sources des revenus trimestriels (en FCFA) par membre du ménage non pauvre de la zone des pêcheries

Activités	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Activités agricoles	9 243	10,60	5 940	18,56	13 959	24,72	13 227	29,21	42 368	19,18
Activités non agricoles	77 630	89,05	23 558	73,60	40 325	71,42	29 420	64,97	170 933	77,37
dont :										
Commerce	69 924	80,21	14 641	45,74	18 758	33,22	14 626	32,30	117 949	53,39
Transformation agro-alimentaire	447	0,51	4 835	15,10	12 768	22,61	8 224	18,61	26 274	11,89
Revenus de transfert	301	0,34	2 512	7,85	2 181	3,86	2 633	5,82	7 628	3,45
Revenu total	87 174	100	32 010	100	56 465	100	45 280	100	220 928	100

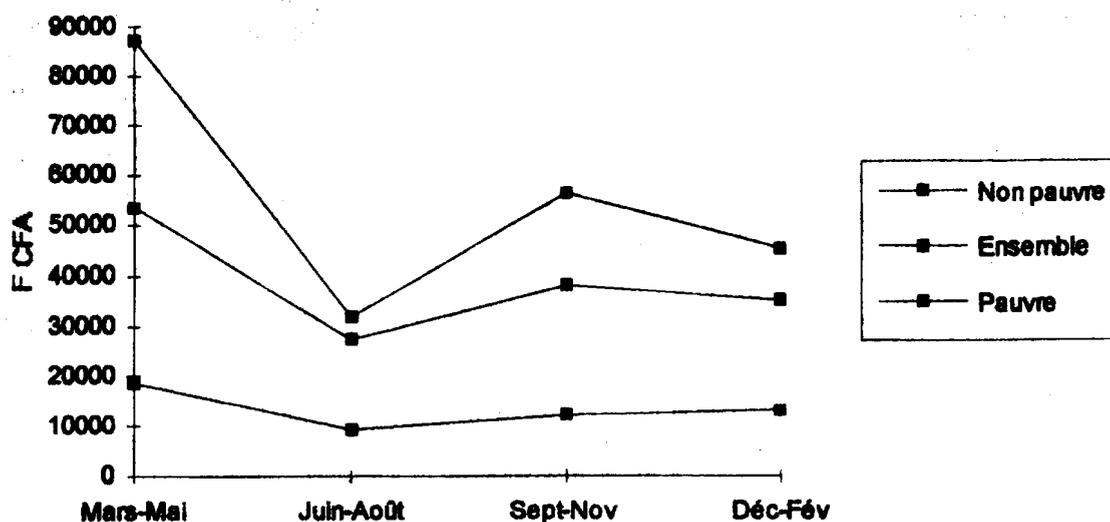
Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.7
Niveau et sources des revenus trimestriels (en FCFA) par membre du ménage pauvre de la zone des pêcheries

Activités	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Activités agricoles	1 623	8,73	2 155	23,16	4 166	34,49	6 127	46,65	14 071	26,50
Activités non agricoles	16 955	91,27	6 758	72,62	6 985	57,83	7 006	53,35	37 705	71,01
dont :										
Commerce	14 441	77,73	2 199	23,63	3 000	24,84	1 567	11,93	21 207	39,94
Transformation agro-alimentaire	906	4,88	1 797	19,31	1 849	15,31	3 347	25,49	7 900	14,88
Revenus de transfert	-	-	393	4,22	927	7,68	-	-	1 320	2,49
Revenu total	18 578	100	9 306	100	12 079	100	25 048	100	53 096	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Graphique 3.5:
Evolution du niveau des revenus trimestriels des ménages ruraux de la zone des pêcheries

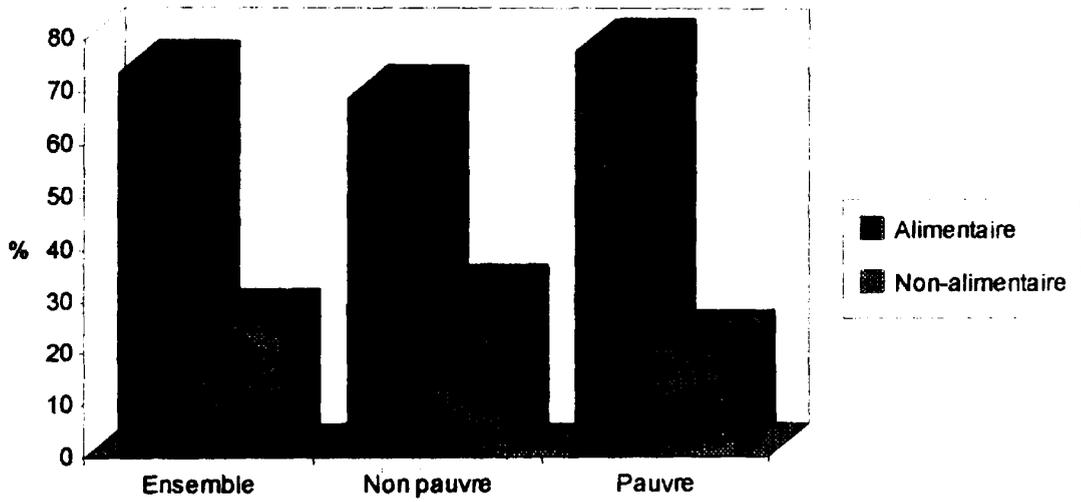


3.4 Dépenses globales des ménages ruraux

Le ménage rural de la zone des pêcheries effectue en moyenne au cours d'une année une dépense globale de 128.300 F CFA par équivalent-adulte. Les dépenses alimentaires représentent la part la plus importante des dépenses totales (74 %; voir tableau 3.8). Cette importance du poste des dépenses alimentaires augmente avec le niveau de pauvreté des ménages. Ainsi, les ménages pauvres consacrent une part plus importante de leurs dépenses aux biens alimentaires (78 % pour les ménages pauvres contre 69 % pour les non pauvres; voir graphique 3.6). Le niveau des dépenses globales varie aussi selon la catégorie socio-économique des ménages. Les ménages non pauvres dépensent 4,7 fois plus que les ménages pauvres (voir tableaux 3.9 et 3.10).

Le niveau des dépenses globales trimestrielles varie d'une période à une autre. Elles évoluent de la même manière que les revenus. A la grande soudure, les dépenses sont plus importantes. Elles sont estimées à 40.000 F CFA par équivalent-adulte pour cette période. Ensuite, les dépenses globales baissent d'un trimestre à un autre jusqu'au dernier passage où elles atteignent leur plus bas niveau de l'année (28.200 F CFA environ; voir graphique 3.7). La hausse des prix des vivriers en période de soudure pourrait justifier en partie l'importance des dépenses en période de soudure. Les revenus étant aussi élevés au cours de la période, l'accès économique aux produits vivriers est possible malgré leur prix relativement élevé.

Graphique 3.6:
Structure des dépenses de consommation selon les catégories
des ménages ruraux de la zone des pêcheries



Graphique 3.7:
Evolution des dépenses de consommation alimentaire et non alimentaire
des ménages ruraux de la zone des pêcheries

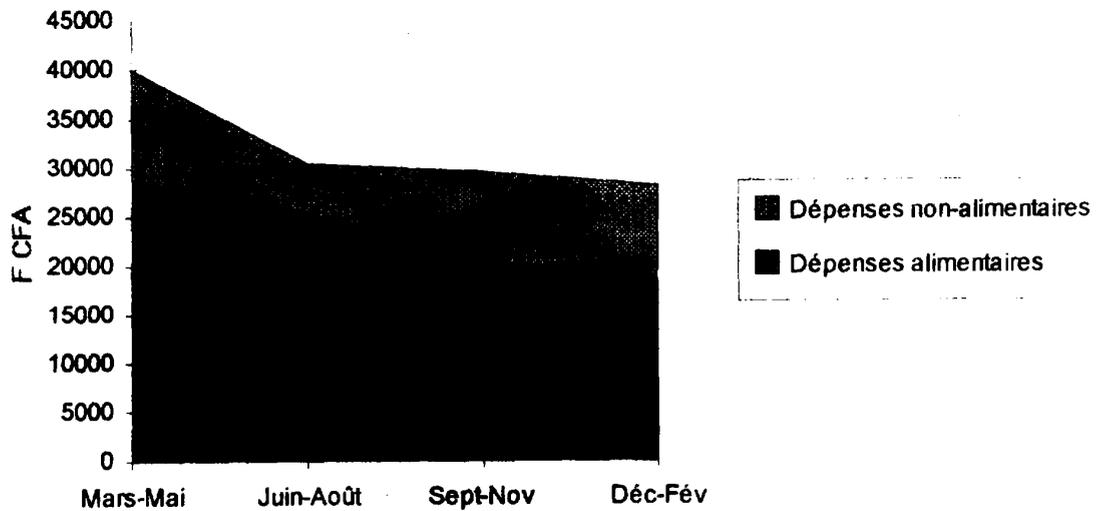


Tableau 3.8
Niveau et composition des dépenses globales (en FCFA) par membre du ménage rural de la zone des pêcheries

Type de dépenses	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses alimentaires	28 621	71,52	25 524	83,71	19 685	66,56	20 727	73,56	94 557	73,72
Dépenses non-alimentaires	11 398	28,48	4 966	16,29	9 890	33,44	7 449	26,44	33 703	26,28
Dépenses globales	40 019	100	30 490	100	29 575	100	28 176	100	128 260	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.9
Niveau et composition des dépenses globales (en FCFA) par membre du ménage rural non pauvre de la zone des pêcheries

Type de dépenses	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses alimentaires	46 963	70,39	30 958	71,33	29 884	62,12	26 252	72,80	134 057	69,00
Dépenses non-alimentaires	19 755	29,61	12 441	28,67	18 219	37,88	9 810	27,20	60 224	31,00
Dépenses globales	66 718	100	43 399	100	48 103	100	36 062	100	194 281	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.10
Niveau et composition des dépenses globales (en FCFA) par membre du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries

Type de dépenses	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Dépenses alimentaires	10 172	76,77	5 565	79,48	7 842	76,69	8 789	79,37	32 367	77,90
Dépenses non-alimentaires	3 079	23,23	1 437	20,52	2 383	23,31	2 284	20,63	9 183	22,10
Dépenses globales	13 251	100	7 002	100	10 225	100	11 073	100	41 550	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

3.5 Dépenses alimentaires des ménages ruraux

Les groupes de produits alimentaires les plus importants dans les dépenses alimentaires (incluant l'auto-consommation) sont dans l'ordre décroissant les céréales (26 % des dépenses alimentaires), les poissons et fruits de mer (19%), les racines et tubercules (15 %), les fruits et légumes (12 %) et les huiles et oléagineux (10 %) (voir tableau 3.11). A l'exception de la part des racines et tubercules qui double entre le premier et le deuxième passages (23 % au deuxième passage contre 11 % au premier), les parts des autres produits sont quasiment les mêmes d'une période à une autre. A l'apparition sur les marchés des primeurs d'igname, entre juin et août, les ménages en consomment beaucoup sans toutefois baisser sensiblement la part des céréales.

Tableau 3.11
Composition des dépenses alimentaires par membre du ménage rural
de la zone des pêcheries

Groupe de produits	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%								
Céréales	7500,77	26,21	6254,48	24,50	5227,48	26,56	5829,89	28,13	24812,62	26,24
Racines et tubercules	3045,60	10,64	5837,67	22,87	2465,02	12,52	2834,88	13,68	14183,17	15,00
Huiles et oléagineux	3222,05	11,26	1766,88	6,92	2577,47	13,09	1908,17	9,21	9474,57	10,02
Viandes	451,87	1,58	639,67	2,51	340,31	1,73	718,99	3,47	2150,84	2,27
Poissons/fruits de mer	5983,08	20,90	4414,45	17,30	3871,43	19,67	4058,24	19,58	18327,20	19,38
Produits laitiers/œufs	1496,17	5,23	792,48	3,10	691,19	3,51	603,07	2,91	3582,91	3,79
Fruits et légumes	3838,69	13,41	2886,47	11,31	2415,45	12,27	2211,94	10,67	11352,55	12,01
Boissons non alcoolisées	199,65	0,70	242,18	0,95	150,56	0,76	196,43	0,95	788,82	0,83
Boissons alcoolisées	1565,85	5,47	1654,02	6,48	1068,27	5,43	1472,30	7,10	5760,44	6,09
Autres produits	1316,82	4,60	1035,60	4,06	878,20	4,46	893,11	4,31	4123,73	4,36
Dépenses alimentaires totales	28620,56	100	25523,89	100	19685,38	100	20727,01	100	94556,84	100

Source : PNUD-MDR, FCVR 1994-1995

Les parts budgétaires de certains groupes de produits varient sensiblement selon la catégorie socio-économique des ménages. La part des poissons et fruits de mer augmente avec le niveau de richesse alors que celles des céréales et des fruits et légumes baissent (voir tableaux 3.12 et 3.13 et graphique 3.8).

Graphique 3.8:
Structure des dépenses de consommation alimentaire selon la catégorie
socio-économique des ménages ruraux de la zone des pêcheries

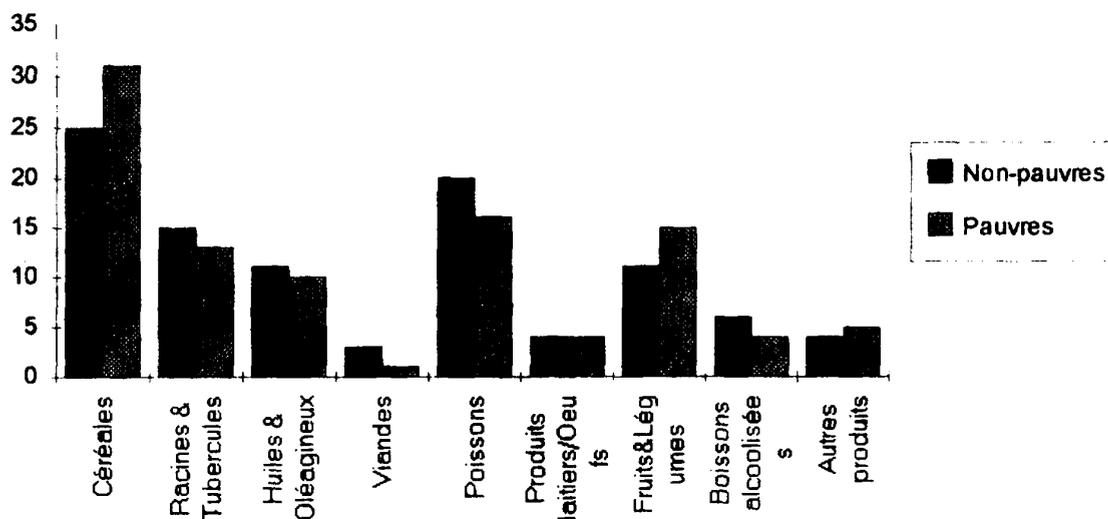


Tableau 3.12
Composition des dépenses alimentaires par membre du ménage rural
non pauvre de la zone des pêcheries

Groupe produits	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Céréales	1487,47	24,46	7383,97	23,85	7603,18	25,44	7109,26	27,08	33583,88	25,05
Racines et tubercules	4905,43	10,45	7289,21	23,55	3854,32	12,90	3489,64	13,29	19538,60	14,57
Huiles et oléagineux	5780,37	12,31	2147,37	6,94	3788,37	12,68	2381,93	9,07	14098,04	10,52
Viandes	935,45	1,99	805,49	2,60	702,39	2,35	1003,31	3,82	3446,64	2,57
Poissons/fruits de mer	10451,55	22,25	5398,38	17,44	5971,59	19,98	5292,77	20,16	27114,29	20,23
Produits laitiers/oeufs	2605,83	5,55	949,08	3,07	980,16	3,28	739,30	2,82	5274,37	3,93
Fruits et légumes	5558,09	11,83	3373,69	10,90	3668,43	12,28	2800,69	10,67	15400,9	11,49
Boissons non alcoolisées	420,02	0,89	299,29	0,97	236,70	0,79	258,07	0,98	1214,08	0,91
Boissons alcoolisées	2759,32	5,88	2055,09	6,64	1677,07	5,61	2050,44	7,81	8541,92	6,37
Autres produits	2059,69	4,39	1256,82	4,06	1401,39	4,69	1126,66	4,29	5844,56	4,36
Dépenses alimentaires totales	46963,22	100	30958,38	100	29883,59	100	26252,06	100	134057,25	100

Source : PNUD-MDR, FCVR 1994-1995

Tableau 3.13
Composition des dépenses alimentaires par membre du ménage rural
pauvre de la zone des pêcheries

Groupe de produits	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Céréales	3248,41	31,93	1801,00	32,37	2477,54	31,59	2636,43	30,00	10163,38	31,40
Racines et tubercules	1210,35	11,90	597,44	10,74	793,94	10,12	1449,39	16,49	4051,12	12,52
Huiles et oléagineux	789,85	7,76	500,25	8,99	1075,28	13,71	1020,43	11,61	3385,81	10,46
Viandes	11,36	0,11	48,61	0,87	33,90	0,43	243,61	2,77	337,48	1,04
Poissons/fruits de mer	1742,82	17,13	873,87	15,70	1382,78	17,63	1095,35	12,46	5094,82	15,74
Produits laitiers/oeufs	423,91	4,17	220,83	3,97	259,93	3,31	245,48	2,79	1150,15	3,55
Fruits et légumes	1916,06	18,84	928,77	16,69	1149,56	14,66	995,22	11,32	4989,61	15,42
Boissons non alcoolisées	2,89	0,03	52,80	0,95	114,84	1,46	58,78	0,67	229,31	0,71
Boissons alcoolisées	281,21	2,76	311,15	4,13	249,29	3,18	484,17	5,51	1325,82	4,10
Autres produits	545,19	5,36	229,91	16,36	304,74	3,89	559,91	6,37	1639,72	5,07
Dépenses alimentaires totales	10172,06	100	5564,64	100	7841,79	100	8788,78	100	32367,27	100

Source : PNUD-MDR, FCVR 1994-1995

A l'intérieur du groupe des céréales, le maïs domine de loin toutes les autres céréales (78 % des dépenses pour les céréales). Le riz est aussi consommé dans la zone et on lui consacre 13 % des dépenses en céréales. Le blé est peu consommé en milieu rural de la zone des pêcheries. Il en est de même pour le mil/sorgho (voir tableau 3.14). Les non pauvres accordent un peu plus d'importance au riz que les pauvres. La situation inverse s'observe au niveau de la consommation du maïs: 83 % des dépenses de céréales vont vers le maïs chez les pauvres contre 75 % pour les ménages non pauvres (voir tableaux 3.15 et 3.16).

A l'intérieur du groupe des tubercules, c'est au manioc que les ménages de la zone affectent la grande partie de leurs dépenses en tubercules (79 %). Les patates douces et l'igname viennent après avec des parts respectives de 6 % et 2 % (voir tableau 3.14). Les ménages pauvres consomment un peu plus de manioc que les ménages non pauvres (82% contre 75%). En ce qui concerne les dépenses de consommation affectées à l'igname et aux patates douces on ne note pratiquement pas de différences entre les deux catégories de ménages (voir tableaux 3.15 et 3.16).

Tableau 3.14
Dépenses pour les céréales et les tubercules des membres du ménage rural
de la zone des pêcheries

Groupe de produits	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Céréales										
Riz	1194,98	15,93	972,33	15,55	571,53	10,93	579,71	9,94	3318,55	13,37
Mais	5823,63	77,64	4593,82	73,45	4201,90	80,38	4813,75	82,57	19433,1	78,32
Mil/sorgho	1,32	0,02	106,90	1,71	0,14	0,00	0,86	0,01	109,22	0,44
Blé	18,75	0,25	4,44	0,07	9,69	0,19	19,21	0,33	52,09	0,21
Autres céréales	462,08	6,16	576,98	9,23	444,22	8,50	416,35	7,14	1899,63	7,66
Total céréales	7500,77	100	6254,48	100	5227,48	100	5829,89	100	24812,62	100
Tubercules										
Manioc	2251,63	73,93	5022,49	86,04	1828,61	74,18	2137,60	75,40	11240,33	79,25
Igname	75,77	2,49	18,84	0,32	119,30	4,84	110,68	3,90	324,59	2,29
Pommes de terre/patates douces	483,49	15,87	171,35	2,94	69,68	2,83	99,97	3,53	824,49	5,81
Autres tubercules	234,72	7,71	624,99	10,71	417,42	16,93	486,63	17,17	1763,76	12,44
Total tubercules	3045,60	100	5837,67	100	2465,02	100	2834,88	100	14183,17	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.15
Dépenses pour les céréales et les tubercules des membres du ménage rural
non pauvre de la zone des pêcheries

Groupe de produits	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Céréales										
Riz	2170,39	18,89	1190,69	116,1	42,32	11,08	710,18	9,99	4913,58	14,63
Mais	8182,91	71,23	5373,41	72,77	5904,75	77,66	5574,91	78,42	25035,98	74,55
Mil/sorgho	2,81	0,02	138,71	1,88	0,32	0,00	1,41	0,02	143,25	0,43
Blé	39,45	0,34	5,76	0,08	21,71	0,29	28,00	0,39	94,92	0,28
Autres céréales	1091,92	9,51	675,40	9,15	834,08	10,97	794,77	11,18	3396,17	10,11
Total céréales	11487,47	100	7383,97	100	7603,18	100	7109,26	100	33583,88	100
Tubercules										
Manioc	3202,81	65,29	5666,72	77,74	2894,55	75,10	2842,37	81,45	14606,45	74,76
Igname	158,72	3,24	24,44	0,34	254,75	6,61	158,45	4,54	596,36	3,05
Pommes de terre/patates douces	989,71	20,18	206,76	2,84	99,78	2,59	95,16	2,73	1391,41	7,12
Autres tubercules	554,18	11,30	1391,30	19,09	605,23	15,70	393,66	11,28	2944,37	15,07
Total tubercules	4905,43	100	7289,21	100	3854,32	100	3489,64	100	19538,6	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.16
Dépenses pour les céréales et les tubercules des membres du ménage rural
pauvre de la zone des pêcheries

Groupe de produits	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév. 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Céréales										
Riz	303,53	9,34	123,67	6,87	219,98	8,88	345,99	13,10	993,17	9,77
Maïs	2687,19	82,72	1573,31	87,36	2045,32	82,55	2085,26	79,09	8391,09	82,56
Mil/sorgho	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Blé	0,76	0,02	-	-	-	-	2,87	0,11	3,63	0,04
Autres céréales	256,93	7,91	104,02	5,78	212,24	8,57	202,91	7,70	776,1	7,64
Total céréales	3248,41	100	1801,00	100	2477,54	100	2636,43	100	10163,38	100
Tubercules										
Manioc	987,13	81,56	535,33	89,60	695,86	87,65	1087,96	75,06	3306,28	81,61
Igname	2,39	0,20	-	-	5,79	0,73	73,87	5,10	82,05	2,03
Pommes de terre/patates douces	20,59	1,70	-	-	14,07	1,77	226,35	15,62	261,01	6,44
Autres tubercules	200,24	16,54	62,12	10,40	78,22	9,85	61,22	4,22	401,80	9,92
Total tubercules	1210,35	100	597,44	100	793,94	100	1449,39	100	4051,12	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Outre les dépenses alimentaires, un autre indicateur de la situation alimentaire des ménages ruraux est le nombre de repas pris par jour. Ce nombre est en moyenne de 2,8 en milieu rural de la zone des pêcheries. Il ne change pratiquement pas d'une catégorie socio-économique à une autre. Cette similitude dans les situations ne reflète pas la différence possible qu'il peut y avoir entre les différentes catégories en ce qui concerne la qualité des repas.

Dans la zone des pêcheries, les ménages puisent 26 % de leur consommation de maïs dans leur production. Ce pourcentage est plus important au cours de la période des récoltes de la seconde saison entre Décembre et février (35%) et moins important au cours de la période de la grande soudure (18 %). Ceci montre que les paysans de la zone sont fortement tributaire du marché pour ce produit, surtout en période de soudure où ils sont amenés à se procurer les 82 % de leur consommation de maïs au marché. Quelqu'en soit la période, les ménages ruraux de la zone des pêcheries achètent plus de 65% de leur consommation de maïs. La faible production agricole de la zone liée à la fois au manque de terre arable et aux risques fréquents d'inondation justifie cette situation. Cette dépendance est pour l'ensemble d'une année plus forte chez les ménages non pauvres que chez les ménages pauvres: 36 % de la consommation du maïs des ménages pauvres proviennent de leur grenier contre seulement 24 % pour les non pauvres (voir tableau 3.17).

En ce qui concerne les autres céréales, la dépendance du marché est totale quelque soit la période. Cela se comprend dans la mesure où ces produits (mil/sorgho et riz) ne sont pas cultivés dans la zone.

Pour ce qui est du manioc et de l'igname, la part de la valeur de l'auto-consommation dans les dépenses alimentaires de ce produit est très élevée (79% et 76% respectivement sur toute l'année). La dépendance du marché pour ces produits est maximale en période de grande soudure (Mars-Mai). Elle est moins forte chez les ménages pauvres que chez les ménages non pauvres (16% et 10% contre 23% et 25% respectivement). Néanmoins, on observe en ce qui concerne l'igname qu'au cours des périodes de soudure, la dépendance est totale pour les ménages pauvres (voir tableaux 3.18 et 3.19).

Tableau 3.17
Part de la consommation des principaux produits de base achetée par
les membres du ménage rural de la zone des pêcheries

Produits	Mars-Mai 1994	Juin-Août 1994	Sept-Nov. 1994	Déc 94-Fév. 95	Mars 94-Fév. 95
	%	%	%	%	%
Mais	82,2	74,3	68,2	65,1	73,6
Mil/Sorgho	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Manioc	36,2	8,7	14,2	18,4	21,1
Igname	41,5	12,1	31,3	7,4	24,4
Riz	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.18
Part de la consommation des principaux produits de base achetée par les membres
du ménage rural non-pauvre de la zone des pêcheries

Produits	Mars-Mai 1994	Juin-Août 1994	Sept-Nov. 1994	Déc 94-Fév. 95	Mars 94-Fév. 95
	%	%	%	%	%
Mais	87,0	76,8	70,6	62,1	76,1
Mil/Sorgho	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Manioc	43,7	8,9	6,5	19,5	22,8
Igname	41,1	12,1	27,9	7,6	25,4
Riz	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.19
Part de la consommation des principaux produits de base achetée par les membres
du ménage rural pauvre de la zone des pêcheries

Produits	Mars-Mai 1994	Juin-Août 1994	Sept-Nov. 1994	Déc 94-Fév. 95	Mars 94-Fév. 95
	%	%	%	%	%
Mais	69,8	43,2	57,4	78,5	64,3
Mil/Sorgho	-	-	-	-	-
Manioc	11,9	4,9	28,2	17,8	16,2
Igname	100,0	-	100,0	0,0	10,0
Riz	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

3.6 Dépenses non alimentaires des ménages ruraux

En milieu rural de la zone des pêcheries, les postes de dépenses non-alimentaires les plus importants sont dans l'ordre décroissant le logement (44 % des dépenses non-alimentaires), l'habillement (29 %) et la santé (15 %). L'éducation et les loisirs représentent une part minime des dépenses non-alimentaires, soit 1 % pour chacun de ces deux postes (voir tableau 3.20). L'importance de la part accordée au logement pourrait s'expliquer par le fait que l'investissement dans ce domaine est devenu un moyen de mettre l'épargne à l'abri des dépenses courantes dans la mesure où il n'existe pas d'autres formes de placement sécurisantes. Le niveau des dépenses de santé est en valeur absolue faible (surtout au niveau des ménages pauvres) et donne une idée sur l'état sanitaire des populations. Elles ne sont tout simplement pas en mesure de se soigner. Quant aux cérémonies réputées ruineuses (obligations sociales), elles ne semblent pas constituer une source importante de dépense contrairement aux appréhensions.

On note des différences dans les habitudes de consommation non-alimentaire des ménages ruraux de la zone selon les périodes. Ainsi, les dépenses de logement sont plus importantes au cours de la période de la petite soudure, c'est-à-dire entre septembre et novembre alors que les dépenses faites sur les articles d'habillement sont plus importantes au dernier passage c'est-à-dire entre décembre et février. Les fêtes de fin d'année sont certainement à la base de l'augmentation de l'importance de ces dépenses en cette période. Entre septembre et novembre, les ménages augmentent leurs dépenses pour l'éducation en raison des rentrées scolaires qui leur occasionnent des frais d'écolage et d'achat de fournitures scolaires.

Les parts budgétaires de certains postes varient selon la catégorie socio-économique. Les parts du transport et de la santé augmentent avec le niveau de richesse alors que celles du logement de l'habillement baissent (voir tableaux 3.21 et 3.22 et graphique 3.9).

Graphique 3.9:
Structure des dépenses de consommation non alimentaire
selon la catégorie socio-économique des ménages ruraux de la zone des pêcheries

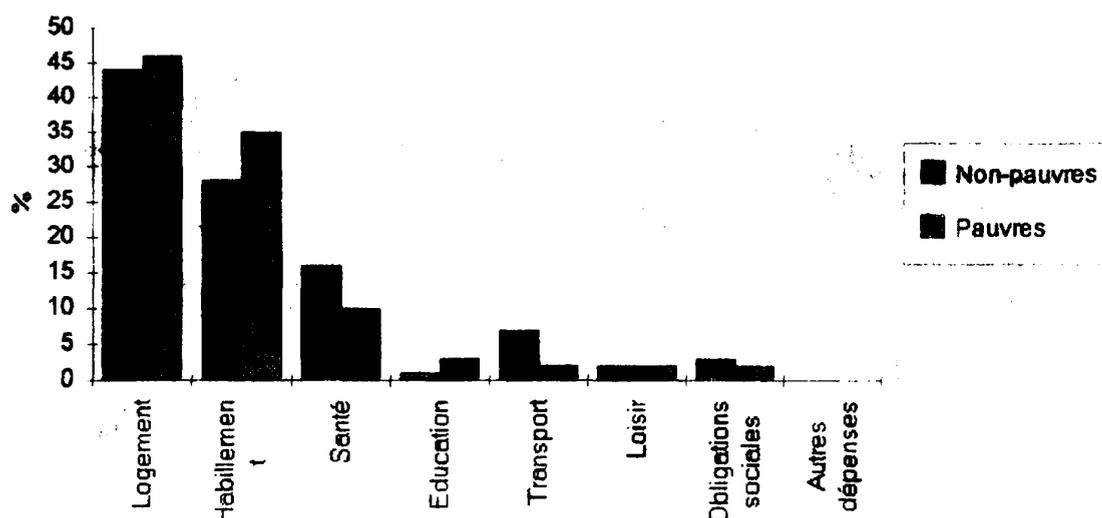


Tableau 3.20
Composition des dépenses non-alimentaires par membre du ménage rural
de la zone des pêcheries

Poste de dépense	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Logement	4315,53	37,86	4816,45	47,95	5241,64	53,00	2808,81	37,70	17182,43	44,31
Habillement	3735,77	32,78	2381,23	23,71	1880,41	19,01	3135,23	42,09	11132,64	28,71
Santé	1760,39	15,44	1720,59	17,13	1410,57	14,26	1047,55	14,06	5939,10	15,31
Education	81,93	0,72	11,37	0,11	421,84	4,27	48,63	0,65	563,77	1,45
Transport	885,23	7,77	553,18	5,56	584,23	5,91	290,31	3,90	2318,25	5,98
Loisir	427,67	3,75	71,46	0,71	51,38	0,52	21,02	0,28	571,09	1,47
Obligations sociales	188,08	1,65	485,20	4,83	299,91	3,03	97,90	1,31	1071,09	2,76
Autres dépenses	3,26	0,03	-	-	-	-	-	-	3,26	0,00
Dépenses non-alimentaires totales	11397,86	100	10044,79	100	9889,97	100	7449,45	100	38782,07	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.21
Composition des dépenses non-alimentaires par membre du ménage rural
non pauvre de la zone des pêcheries

Poste de dépense	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept.-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Logement	6921,61	35,04	5929,23	47,66	9833,86	53,98	3631,84	37,02	26316,54	43,7
Habillement	6671,63	33,77	2894,37	23,27	3384,36	18,58	4102,34	41,82	17052,70	28,32
Santé	3165,94	16,03	2162,07	17,38	2589,94	14,22	1464,24	14,93	9382,19	15,58
Education	82,86	0,42	14,76	0,12	620,36	3,40	51,46	0,52	769,44	1,28
Transport	1805,64	9,14	718,87	5,78	1111,28	6,10	376,32	3,84	4012,11	6,66
Loisir	791,70	4,01	92,72	0,75	93,18	0,51	31,36	0,32	1008,96	1,68
Obligations sociales	315,54	1,60	628,60	5,05	586,10	3,22	152,24	1,55	1682,48	2,79
Autres dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses non-alimentaires totales	19754,92	100	12440,62	100	18219,07	100	9809,81	100	60224,42	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.22
Composition des dépenses non-alimentaires par membre du ménage rural
pauvre de la zone des pêcheries

Poste de dépense	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept.-Nov. 1994		Déc 94-Fév. 95		Mars 94-Fév 95	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Logement	1532,13	49,76	776,28	54,02	1022,68	42,91	918,83	40,22	4249,92	46,28
Habillement	856,14	27,81	498,58	34,70	646,24	27,11	1225,35	53,64	3226,31	35,13
Santé	481,40	15,64	120,87	8,41	230,41	9,67	126,48	5,54	959,16	10,44
Education	18,66	0,61	-	-	234,49	9,84	-	-	253,15	2,76
Transport	14,13	0,46	34,72	2,42	97,92	4,11	-	-	146,77	1,60
Loisir	113,89	3,70	-	-	10,42	0,44	13,61	0,60	137,92	1,50
Obligations sociales	52,95	1,72	6,46	0,45	141,31	5,93	-	-	200,72	2,19
Autres dépenses	9,47	0,31	-	-	-	-	-	-	9,47	0,1
Dépenses non-alimentaires totales	3078,77	100	1436,92	100	2383,47	100	2284,26	100	9183,42	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

3.7 Etat nutritionnel et sanitaire et accès aux soins de santé des ménages ruraux

Sur l'ensemble des quatre passages, 675 enfants de moins de 5 ans ont été pesés et mesurés. On y compte 44 % d'enfants de moins de 2 ans et 56 % de 2 à 5 ans. La proportion de garçons représente environ 53 % et celle des filles est de 47 %.

3.7.1 Etat nutritionnel des enfants selon la classification de Waterlow

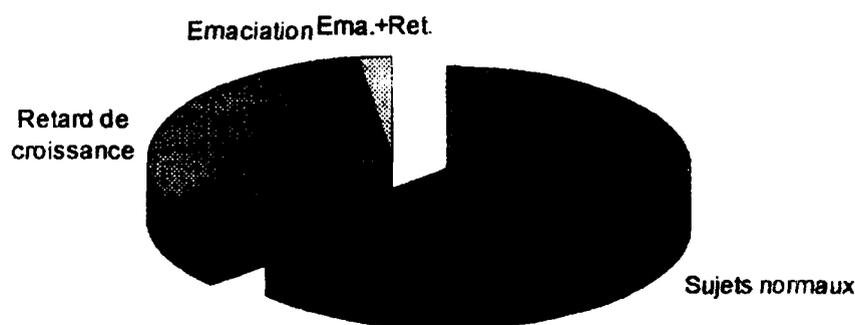
La classification de Waterlow est une méthode directe d'appréciation de l'état nutritionnel des enfants. Elle se base sur la combinaison de deux indicateurs anthropométriques Poids/Taille (indicateur de l'émaciation ou malnutrition sévère) et Taille/Âge (indicateur de la malnutrition chronique engendrant le retard de croissance).

La zone des pêcheries est relativement moins touchée par la malnutrition par rapport à certaines autres zones. Ainsi, pour l'ensemble des moins de 5 ans, la moyenne de la période d'étude est de 36 % environ. C'est un pourcentage de malnutrition qui est identique à la moyenne de l'échantillon national. C'est une zone qui regroupe un certain nombre de Sous-préfectures qui ont été identifiées par plusieurs investigations comme des zones à risque d'insécurité alimentaire ou de malnutrition comme Grand-Popo, Dangbo, Sèmè-Kpodji (DANA, 1991), Aguégues, So-Ava, Bonou, Bopa (FAO, 1992). De ce fait, la plupart de ces localités ont bénéficié des interventions soit

de la DANA, du PPSA ou du SNV. Les présents résultats s'expliquent, du reste, par l'utilisation assez optimale des services socio-sanitaires disponibles et probablement par la consommation des produits de la pêche (le pourcentage de suivi de la croissance des enfants est l'un des plus élevés des zones étudiées ; il en est de même des taux de couverture vaccinale; voir tableau 3.32).

Au niveau de ces cas de malnutrition, on note que 30% des enfants de moins de 5 ans sont touchés par la malnutrition chronique engendrant un retard de croissance et 5% sont frappés par l'émaciation (voir graphique 3.10).

Graphique 3.10.
Répartition des enfants de moins de 5 ans selon leur état nutritionnel
au niveau de la zone des pêcheries



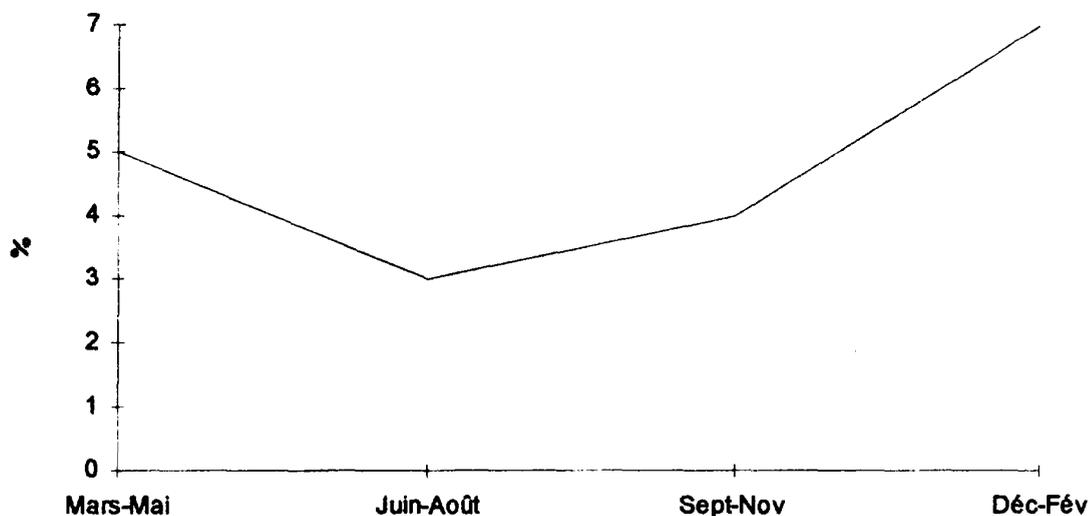
Le tableau 3.23 indique que le premier passage de Mars à Mai qui coïncide avec la période de soudure est la période la plus difficile pour la zone où le taux de malnutrition est le plus élevé (41 % environ contre 38 % au second passage, 30 % environ au troisième passage et 36 % au quatrième). Il semble cependant, que le mois de Février 1995 est aussi difficile car en ce moment précis on note le plus fort pourcentage d'émaciation (7,3 % contre une moyenne de 4,7 % sur toute la période des quatre passages; voir graphique 3.11).

Tableau 3.23
Evolution de l'état nutritionnel des enfants de moins de 5 ans de la zone des
pêcheries selon la classification de Waterlow

Etat nutritionnel	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov. 1994		Déc 94-Fév 95		Mars 94-Fév95	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Sujets normaux	95	58,7	101	62,0	119	69,6	114	63,7	429	63,6
Sujets accusant un retard statural	57	35,2	55	33,7	42	24,6	48	26,8	202	29,9
Sujets émaciés	8	4,9	5	3,1	6	3,5	13	7,3	32	4,7
Sujets accusant un retard statural et émaciés	2	1,2	2	1,2	4	2,3	4	2,2	12	1,8
Sujets examinés	162	100,0	163	100,0	171	100,0	179	100,0	675	100,0

Source : PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

Graphique 3.11:
Evolution du pourcentage des enfants de moins de 5 ans émaciés
au niveau de la zone des pêcheries



Les garçons sont relativement plus atteints que les filles. En effet, sur les deux derniers passages, on note 35,5 % de malnourris au niveau des garçons contre 31 % au niveau des filles (voir tableau 3.24). C'est le phénomène de l'écosensitivité qui se manifeste ici, tout comme au niveau national, dès le jeune âge. En période difficile les personnes de sexe féminin résistent mieux que le genre masculin.

Tableau 3.24
Etat nutritionnel des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries
selon le sexe au cours des deux derniers passages

Etat nutritionnel	Sept. 94 - Fév. 95 Garçons		Sept.94 - Fév.95 Filles	
	Nombre	%	Nombre	%
Enfants normaux	120	64,5	113	68,9
Enfants accusant un retard statural	49	26,4	41	25,0
Enfants émaciés	14	7,5	5	3,0
Enfants accusant un retard statural et émaciés	3	1,6	5	3,0
Enfants examinés	186	100,0	164	100,0

Source : PNUD/UNICEF - MDR, ECVR 1994-1995

On constate que le retard de croissance concerne à lui seul 30 % des enfants de moins de 5 ans alors que l'émaciation touche moins de 5 % des enfants. Cette forme de malnutrition se ressent beaucoup plus au niveau des enfants de 2 - 5 ans (39 % environ de ces enfants).

Cette forte proportion de retard de croissance par rapport à l'émaciation est un phénomène classique souvent observé dans les pays en voie de développement. Compte tenu du fait que l'émaciation est plus accentuée au niveau des plus jeunes enfants de moins de 2 ans (8,7% contre 1,6% au niveau des enfants de 2 - 5 ans) , on pourrait penser à l'existence au niveau de la zone du phénomène que Ramos Galvan a qualifié d' homéorrhèse. En effet, le faible pourcentage d'émaciation au niveau des enfants de 2 à 5 ans signifie qu'il y a eu un équilibre entre le poids et la

taille de ces enfants. Cet équilibre est obtenu avec des valeurs du poids et de la taille toutes deux inférieures aux valeurs souhaitées pour l'âge des enfants.

Tout comme au niveau national, il existe une relation entre malnutrition et pauvreté au niveau de la zone des pêcheries. Ainsi, les enfants des ménages pauvres ont relativement plus de problèmes de malnutrition que ceux des autres ménages. En effet, 39,1% des enfants de moins de 5 ans des ménages pauvres sont mal nourris contre 36,9% des enfants des ménages non pauvres (cf tableau 3.25).

Tableau 3.25
Etat nutritionnel des enfants de la zone des pêcheries
selon les catégories socio-économiques

a. Enfants 0-2 ans au cours de l'étude

Etat nutritionnel	Non pauvres		Vulnérables		Pauvres		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Normaux	145	72.1	34	65.4	31	68.9	210	70.5
Retard statural	38	18.9	12	23.1	6	13.3	56	18.8
Emaciation	17	8.5	3	5.8	6	13.3	26	8.7
Retard + émaciation	1	0.5	3	5.7	2	4.5	6	2.0
Total	201	100.0	52	100.0	45	100.0	298	100.0

b. Enfants 2-5 ans au cours de l'étude

Etat nutritionnel	Non pauvres		Vulnérables		Pauvres		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Normaux	139	55.8	44	71.0	36	55.4	219	58.2
Retard statural	104	41.8	17	27.4	25	38.5	146	38.8
Emaciation	5	2.0	0	0.0	1	1.5	6	1.6
Retard + émaciation	1	0.4	1	1.6	3	4.6	5	1.3
Total	249	100.0	62	100.0	65	100.0	376	100.0

c. Enfants 0-5 ans au cours de l'étude

Etat nutritionnel	Non pauvres		Vulnérables		Pauvres		TOTAL	
	N	%	N	%	N	%	N	%
Normaux	284	63.1	78	68.4	67	60.9	429	63.6
Retard statural	142	31.6	29	25.5	31	28.2	202	30.0
Emaciation	22	4.9	3	2.6	7	6.4	32	4.7
Retard + émaciation	2	0.4	4	3.5	5	4.5	11	1.6
Total	450	100.0	114	100.0	110	100.0	674	100.0

Source: PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

3.7.2 Quelques indicateurs de santé des enfants au cours de l'étude

Comparativement aux autres zones, l'incidence de la rougeole est élevée au niveau de la zone notamment pendant la période du début des pluies de Mars-Mai 94 (24 cas sur 162 soit 14,8 % de cas) et pendant la sécheresse de Décembre 94 à Février 1995 (18 cas sur 179 enfants soit 10,1 %) (voir tableau 3.26).

Les séquelles de la poliomyélite n'ont été observées que pour 2 cas et ce durant le premier passage (Mars à Mai 1994).

En moyenne 20% des enfants de moins de 5 ans ont fait la diarrhée durant la période d'investigation. La fréquence des cas de diarrhée a été plus élevée durant la période Mars-Mai (25,3 % de cas). C'est en effet, une période de grande saison de pluies assez propice aux maladies hydriques.

L'utilisation de la TRO (SRO +SSS) dans la zone n'est pas négligeable par rapport au niveau atteint sur le plan national dans la présente étude et même par rapport aux données nationales d'autres enquêtes. En effet, on constate que pour l'ensemble des deux derniers passages, ce taux est de 31 % (voir tableau 3.28).

Tableau 3.26
Evolution des indicateurs de santé des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries

Etat sanitaire	Mars-Mai 1994		Juin-Août 1994		Sept-Nov 1994		Déc 94-Fév 95		Mars94-Fév95	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Sujets ayant fait la rougeole	24	14.8	19	11.7	10	5.8	18	10.1	71	10.5
Sujets ayant fait la poliomyélite	2	1.2	0	0.0	0	0.0	0	0.0	2	0.3
Sujets ayant fait la diarrhée dans les derniers 15 jours	41	25.3	27	16.6	30	17.5	34	19.0	132	19.6
Sujets recensés	162		163		171		179		675	

Source: PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.27
Indicateurs de santé des enfants de moins de 5 ans de la zone des pêcheries selon le sexe au cours des deux derniers passages

Etat sanitaire	Sept. 94 - Fév. 95 Garçons		Sept.94 - Fév.95 Filles	
	Nombre	%	Nombre	%
Enfants ayant fait la rougeole	14	7.5	14	8.5
Enfants ayant fait la poliomyélite	0	0.0	0	0.0
Enfants ayant fait la diarrhée dans les derniers 15 jours	30	16.1	34	20.7
Enfants recensés	186		164	

Source : PNUD/UNICEF - MDR, ECVR 1994-1995

3.7.3 Utilisation des services socio-sanitaires

Les accouchements assistés par du personnel qualifié sont élevés dans la zone des pêcheries (71 % sur les deux derniers passages de l'ECVR 1994-1995).

Les taux de couverture vaccinale sont relativement élevés. En effet, on constate que sur les deux derniers passages, 50 % environ des enfants de 12-24 mois sont vaccinés contre la rougeole et 67,5 % ont fait la troisième dose du vaccin contre la diphtérie, le tétanos, la coqueluche et la poliomyélite. C'est la seule zone où les garçons sont relativement plus vaccinés que les filles (68,2 % des garçons contre 48,5 % des filles pour le VAR et 70,5 % des garçons contre 63.6 % des filles pour le DTC3). C'est assez surprenant au vu du faible taux de couverture en infrastructures sanitaires. On pourrait penser alors à une efficacité du système de vaccination en stratégie avancée qui consiste à utiliser des agents formés sur le tas et qui vont vers les populations.

Du point de vue de la croissance, 57 % des enfants de moins de 2 ans sont suivis dans la zone contre environ 37 % sur le plan national.

Tableau 3.28
Utilisation de certaines pratiques sanitaires auprès des enfants de la zone des pêcheries au cours des deux derniers passages

Autres indicateurs de santé	Garçons		Filles		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Enfants de moins de 5 ans						
Sujets ayant été traités pour la diarrhée par TRO (1)	9	30.0	11	32.4	20	31.2
Sujets nés à la maternité	138	74.2	112	68.3	250	71.4
Sujets recensés de moins de 5 ans	186		164		350	
Enfants de moins de 2 ans						
Sujets vaccinés contre la rougeole (2)	30	68.2	16	48.5	46	59.7
Sujets ayant reçu la 3 ^{ème} dose du DTC (2)	31	70.5	21	63.6	52	67.5
Sujets non suivis dans un centre de suivi de la croissance (3)	34	40.5	35	45.4	69	42.9
Sujets recensés de moins de 2 ans	84		77		161	

Source: PNUD - MDR, ECVR 1994-1995

- (1) Le pourcentage se rapporte au nombre d'enfants de moins de 5 ans ayant eu la diarrhée indiqué aux deux tableaux précédents.
- (2) Le pourcentage se rapporte au groupe cible, soit les enfants de 12 à 24 mois.
- (3) Le pourcentage se rapporte aux sujets étudiés, soit les enfants de moins de 2 ans.

Au niveau de la zone des pêcheries, en matière de recours aux soins de santé, en cas de maladies on constate que les membres des ménages ruraux ont recours prioritairement à la médecine moderne (75%). Seulement, à ce niveau la moitié préfère aller vers les agents de santé et l'autre moitié utilise les produits pharmaceutiques sans consulter un spécialiste (automédication). La médecine traditionnelle n'est utilisée que par 19% à peine des membres malades. A ce niveau, plus de la moitié (10,8%) préfèrent chercher les plantes eux-mêmes que de se confier à un spécialiste (voir tableau 3.29).

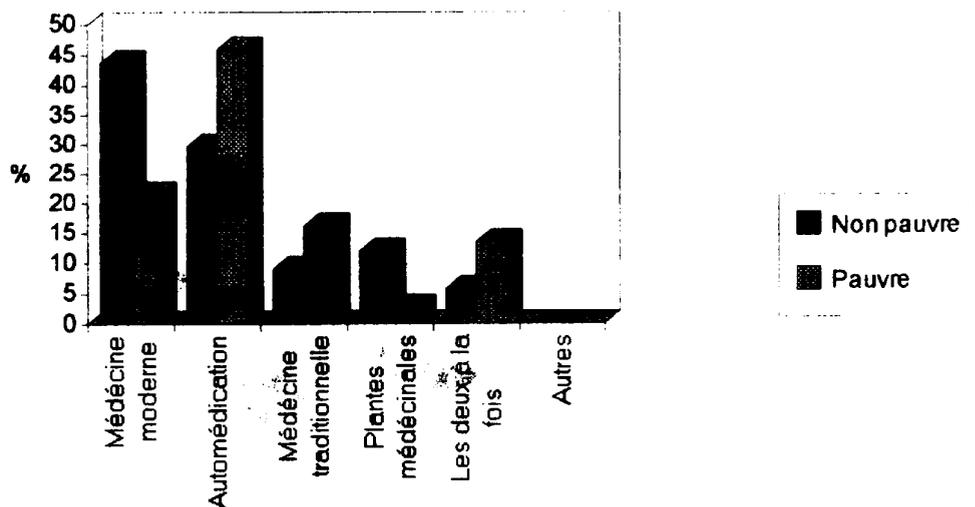
Cette tendance générale s'observe au niveau des diverses catégories socio-économiques définies. Cependant, les membres des ménages non pauvres vont plus vers les agents de santé (43,7% contre 21,6% seulement pour les membres des ménages pauvres). Par conséquent, l'automédication en ce qui concerne les produits pharmaceutiques est très élevée chez les ménages pauvres (voir graphique 3.12). Cela est lié au fait que la plupart des membres des ménages pauvres n'ont souvent pas les frais de consultation à payer au niveau des formations sanitaires. Cette automédication est favorisée par la cession des médicaments essentiels à nom générique au niveau des centres de santé périphériques et la disponibilité des produits nigériens sur les marchés de la zone.

Tableau 3.29
Recours aux soins de santé des membres des ménages de la zone des
pêcheries selon les catégories socio-économiques

Type de soins	Non-Pauvres		Vulnérables		Pauvres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Médecine moderne	69	43,7	31	33,3	8	21,6	108	37,5
Médecine traditionnelle	14	8,9	3	3,2	6	16,2	23	8,0
Les 2 à la fois	9	5,7	1	1,1	5	13,5	15	5,2
Automédication	47	29,7	44	47,3	17	45,9	108	37,5
Plantes médicinales	19	12,0	11	11,8	1	2,7	31	10,8
Autres	0	0,0	3	3,2	0	0,0	3	1,0
Total	158	100,0	93	100,0	37	100,0	288	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Graphique 3.12:
Recours aux soins de santé des membres des ménages ruraux selon les catégories
socio-économiques au niveau de la zone des pêcheries



3.8 Niveau et accès à l'éducation des ménages ruraux

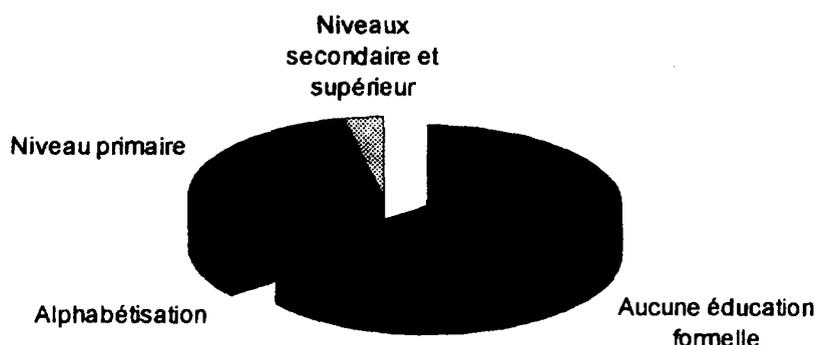
Une autre dimension importante dans la caractérisation des pauvres est l'éducation. En terme de niveau d'éducation, 64 % des membres des ménages n'ont aucune éducation formelle et peuvent être considérés comme analphabètes. Seuls 31 % des membres des ménages ont fréquenté une fois l'école primaire. Les pourcentages des autres niveaux d'éducation sont très faibles (voir tableau 3.30 et graphique 3.13).

Tableau 3.30
Niveau d'éducation des membres des ménages de la zone des pêcheries
dans différentes catégories socio-économiques

Niveau d'éducation	Non pauvres		Pauvres		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Niveau d'éducation néant	240	65,2	95	74,8	449	64,2
Alphabétisation en langue nationale	6	1,6	2	1,6	10	1,4
Alphabétisation en arabe	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Primaire	105	28,5	27	21,3	217	31,0
Ecole secondaire	14	3,8	3	2,4	19	2,7
Lycée	3	0,8	0	0,0	4	0,6
Supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0
Total	368	100,0	127	100,0	699	100,0

Source PNUD-MDR, FCVR 1994-1995

Graphique 3.13:
Répartition des membres des ménages ruraux de la zone
des pêcheries selon leur niveau d'éducation



La situation au niveau de l'éducation varie selon la catégorie socio-économique du ménage et le sexe des membres des ménages. Ainsi, le pourcentage de membres analphabètes diminue avec le niveau de richesse alors que celui de membres ayant fréquenté l'école primaire augmente. L'analphabétisme est plus prononcé chez les femmes que chez les hommes: 79 % des femmes sont analphabètes contre 48 % pour les hommes. Au moment où on enregistre 48 % des membres de sexe masculin ayant fréquenté l'école primaire, ce pourcentage n'est que de 18 % au niveau des femmes, soit un rapport de 1 à 2,7 (voir tableaux 3.31 et graphique 3.14). Cette différence observée entre genre provient du fait qu'il existe des facteurs sociologiques (mariage précoce, risque de grossesse, investissement profitant à la famille du futur mari) dans les milieux ruraux qui limitent la fréquentation des institutions de formation formelle par les femmes. Une formation des ruraux en la matière suivie d'un allègement des coûts de formation des filles supportés par les parents et l'adaptation des formations aux besoins réels des ruraux et à la situation économique actuelle du pays contribueront à une plus grande fréquentation des filles. L'Etat a déjà pris une mesure dans le cadre de l'allègement des coûts supportés par les parents: suppression des frais d'écologie des filles en milieu rural depuis 1993 dont les effets ne sont pas à négliger. Cela devra être poursuivi et s'étendre aux fournitures scolaires et à la réouverture des internats.

Graphique 3.14:
Niveau d'éducation des membres des ménages ruraux de la
zone des pêcheries selon le sexe

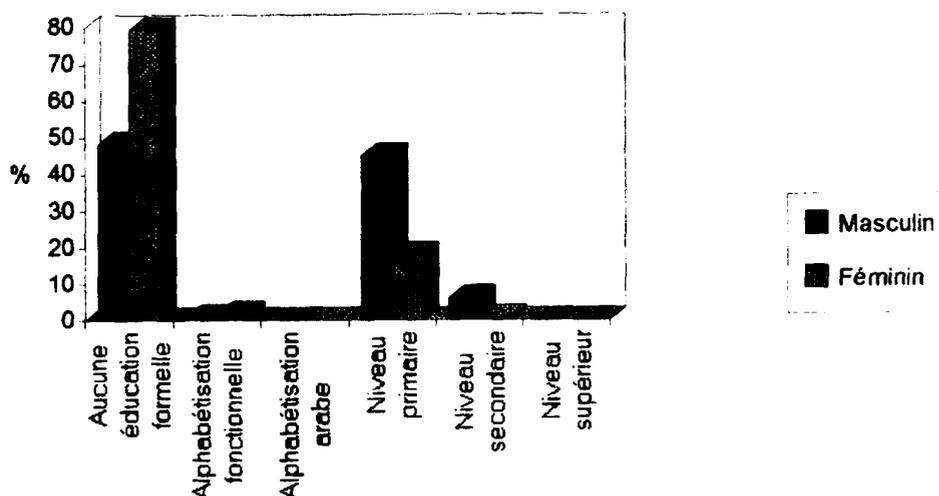


Tableau 3.31
Niveau d'éducation des membres des ménages de la
zone des pêcheries selon le sexe

Niveau d'éducation	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Aucune éducation formelle	164	48.2	285	79.4	449	64.2
Reçu une alphabétisation fonctionnelle	3	0.9	7	1.9	10	1.4
Reçu une alphabétisation en arabe	-	-	-	-	-	-
Fréquenté l'école primaire	152	44.7	65	18.1	217	31.0
Fréquenté l'école secondaire au premier cycle	17	5.0	2	0.6	19	2.7
Fréquenté l'école secondaire au deuxième cycle	4	1.2	-	-	4	0.6
Fréquenté l'enseignement supérieur	-	-	-	-	-	-
Total membres	340	100	359	100	699	100

Source: PNUD - MDR, ECVR 1994 - 1995

Parmi les enfants d'âge scolaire, la situation est relativement meilleure au niveau primaire où on enregistre un taux de scolarisation d'environ 31 %. Ce taux baisse avec le niveau de pauvreté. En effet, 50% des enfants des ménages non pauvres sont inscrits au cours primaire contre 30% seulement des enfants des ménages pauvres. En ce qui concerne les autres ordres d'enseignement, les taux sont faibles ou parfois nuls (voir tableau 3.32). Les garçons sont plus scolarisés que les filles: 47% des garçons en âge d'être scolarisés le sont contre 34% des filles (voir tableau 3.33). Malgré la suffisance de la couverture en matière d'infrastructures scolaires de la zone, les taux de scolarisation ne sont pas des meilleurs du pays.

Graphique 3.15:
Taux de scolarisation des enfants de la zone des pêcheries
selon les catégories socio-économiques des ménages ruraux

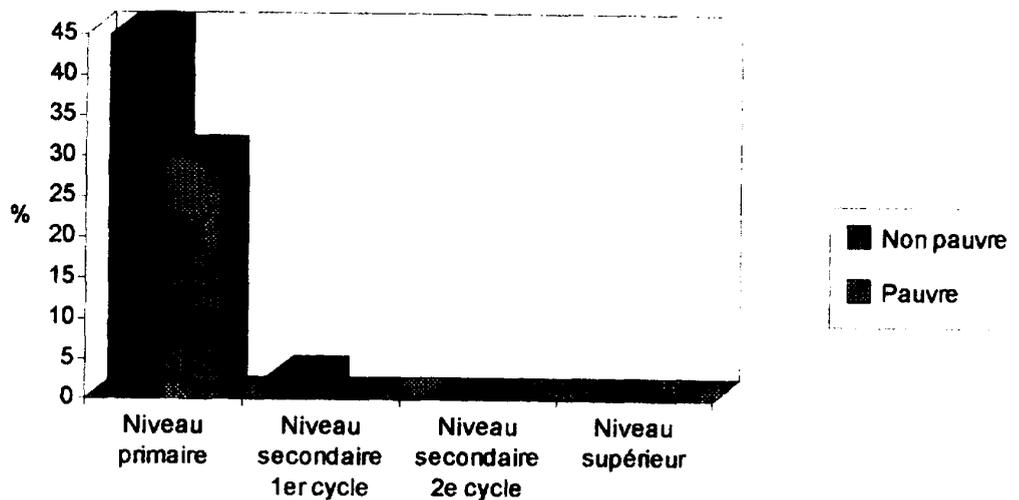


Tableau 3.32
Accès actuel à l'éducation des enfants des ménages
de la zone des pêcheries selon la catégorie socio-économique du ménage

Niveau d'instruction	Non pauvre		Pauvre		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
* Niveau primaire	40	44,9	14	29,8	88	41,3
* Niveau secondaire premier cycle	1	2,7	0	0,0	1	1,2
* Niveau secondaire deuxième cycle	0	0,0	0	0,0	0	0,0
* Niveau supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.33
Accès actuel à l'éducation des enfants des ménages
de la zone des pêcheries selon le sexe de l'enfant

Niveau d'instruction	Garçons		Filles		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
* Niveau primaire	56	47,1	32	34,0	88	41,3
* Niveau secondaire premier cycle	1	2,0	0	0,0	1	1,2
* Niveau secondaire deuxième cycle	0	0,0	0	0,0	0	0,0
* Niveau supérieur	0	0,0	0	0,0	0	0,0

Source PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Les principales raisons évoquées pour expliquer la non scolarisation des enfants sont dans l'ordre d'importance l'âge jugé insuffisant (36 %) , le manque de débouchés pour les diplômés (12%) et le coût trop élevé des études (10 %; voir tableau 3.34 et graphique 3.16). Contrairement à ce qui est observé au niveau d'autres zones, la nécessité de travailler n'a été avancée que dans 1 % des cas de non scolarisation des enfants. Ceci voudra dire que les ménages ruraux de la zone des pêcheries ne retiennent pas leurs enfants à la maison pour les aider à travailler. Mais en réalité les enfants dont les âges sont jugés insuffisants aident également les parents dans les tâches de production. Le manque de place à l'école est très peu cité montrant ainsi le peu de pression sur les infrastructures scolaires de la zone qui sont du reste en nombre suffisant. Le programme d'IEC

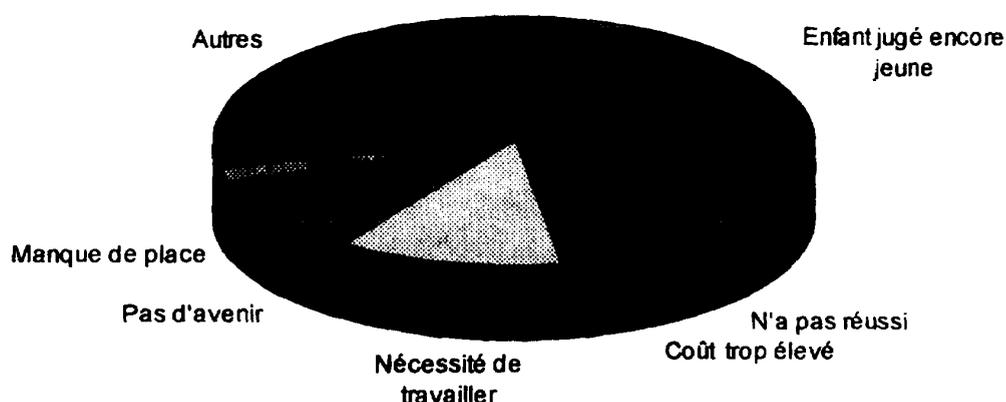
proposé précédemment doit prendre en compte les raisons de non scolarisation des enfants. A cet effet, un accent particulier devra être mis sur l'information sur les critères d'inscription à l'école et la nécessité de l'instruction au profit des enfants malgré le déséquilibre sur le marché de l'emploi. Le développement des activités génératrices de revenus réduirait le fardeau que constituent les coûts de scolarisation supportés chaque année par les parents.

Tableau 3.34
Raisons de non-scolarisation des enfants de 5 à 14 selon le sexe
dans la zone des pêcheries

Raisons de non scolarisation	Masculin		Féminin		Total	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
* Jugé trop jeune pour aller à l'école	29	40.3	31	33.0	60	36.1
* Nécessité de travailler	1	1.4	1	1.1	2	1.2
* Coût trop élevé des études	8	11.1	9	9.6	17	10.2
* Pas d'avenir pour les gens éduqués	9	12.5	11	11.7	20	12.0
* N'a pas réussi	10	13.9	7	7.4	17	10.2
* Manque de place à l'école	1	1.4	2	2.1	3	1.8
* Autres raisons	14	19.4	33	35.1	47	28.3
Total	72	100	94	100	166	100

Source: PNUD - MDR, ECVR 1994 - 1995

Graphique 3.16:
Raisons de non scolarisation des enfants de la zone des pêcheries



3.9 Patrimoine des ménages ruraux

En milieu rural de la zone des pêcheries, les maisons les plus répandues sont celles dont les murs sont en terre et le toit en tôle (habitat intermédiaire): 55 % des maisons ont ces caractéristiques et chaque ménage en possède en moyenne 0,6. Elles sont suivies par les maisons avec des murs en terre et toit en paille (habitat traditionnel). Les maisons sur pilotis souvent rencontrées à So-Ava et aux Aguégues ont été classées dans le groupe des maisons avec des murs en terre et toit en paille (habitat traditionnel) qui représentent 42 % des maisons et qu'on retrouve dans les ménages à raison d'un pour deux ménages en moyenne. Les maisons avec des murs en agglomérés et toit en tôle (habitat moderne) ne représentent que 4 % des maisons: on en dénombre une en moyenne pour 25

ménages (voir tableau 3.35). On peut conclure à une évolution de l'habitat traditionnel vers l'habitat intermédiaire. La répartition des maisons sur ces trois types d'habitat et selon la catégorie socio-économique du ménage qui les possèdent révèle des résultats a priori surprenants. Mais quand on sait que dans la partie côtière de la zone des pêcheries les maisons ont souvent des toits en paille en raison de la proximité de la mer qui dégrade les tôles, on comprend que les riches disposent moins de maisons en tôle.

Les ménages ruraux de la zone des pêcheries ne possèdent presque pas les autres installations fixes. En effet, à l'exception des greniers et des porcheries qu'on rencontre à raison d'au moins un (1) en moyenne pour quatre (4) ménages, toutes les autres installations fixes sont presque inexistantes dans le patrimoine des ménages (voir tableau 3.36): moins de un (1) pour dix (10) ménages. Les ménages pauvres possèdent plus de greniers que les riches (0,8 en moyenne par ménage pauvre contre 0,4 pour le ménage non pauvre). Pour ce qui est des porcheries, c'est plutôt les non pauvres qui en possèdent plus: 0,3 en moyenne pour les ménages non pauvres contre 0,08 pour les pauvres (voir tableau 3.36). Le système d'élevage des porcs ne nécessite pas nécessairement la construction des porcheries. Seuls les ménages qui disposent de moyens peuvent s'en procurer bien qu'elles ne sont pas indispensables.

Tableau 3.35
Nombre moyen et pourcentage des maisons
selon le type et la catégorie socio-économique des ménages

Type d'habitat	Non pauvres		Pauvres		Ensemble des ménages	
	Nombre moyen de maisons par maison	% du total des maisons	Nombre moyen de maisons par maison	% du total des maisons	Nombre moyen de maisons	% du total des maisons
Murs en agglomérés-toit en tôle	.05	4.55	.2	1.82	.04	3.68
Murs en terre-toit en tôle	.46	40.91	.77	67.27	.59	54.74
Murs en terre-toit en paille	.61	54.55	.35	30.91	.45	41.58
Total	1.11	100.00	1.15	100	1.07	100.00

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.36
Nombre moyen des installations fixes
selon le type et la catégorie socio-économique des ménages

Autres installations fixes	Non pauvres		Pauvres		Ensemble des ménages	
	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen
Étable	7	.09	1	.02	10	.06
Bergerie	2	.03	3	.06	5	.03
Grenier	31	.39	32	.67	69	.39
Crib	1	.01			1	.01
Porcherie	22	.28	4	.08	37	.21
Aire de séchage	1	.06			1	.01
Magasin de stockage	2	.03			3	.02
Étang de poissons	2	.03			2	.01
Trou à poissons	9	.11	1	.02	16	.09
Parc acadja	10	.13	2	.04	15	.08
Autres installation	24	.30	5	.10	40	.23

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

En ce qui concerne l'équipement et le petit matériel agricole, seuls les petits matériels agricoles (houes, machettes, etc) se retrouvent dans tous les ménages ruraux. Ce sont des instruments rudimentaires qu'un ménage agricole doit nécessairement posséder. En dehors de ces matériels, seuls les matériels de pêche sont possédés par les ménages de la zone: filet (1 en moyenne pour 3 ménages) et nasse (1 pour 10 ménages). Ces résultats sont cohérents avec les activités menées dans la zone et le peu d'activités agricoles qui la caractérise. Les autres équipements et matériels agricoles sont inexistant dans le patrimoine des ménages (voir tableau 3.37).

Tableau 3.37
Nombre moyen des différents équipements agricoles possédés par les ménages ruraux pauvres et non pauvres de la zone des pêcheries

Equipement et petit matériel agricole	Non pauvres		Pauvres		Ensemble des ménages	
	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen
Rapeuse manuelle	3	.04	3	.06	8	.05
Rapeuse à moteur			1	.02	1	.01
Filet	32	.41	10	.21	53	.30
Fumoir	5	.06	1	.02	7	.04
Nasse	12	.15	5	.10	20	.11
Autres équipements et petits matériels agricoles	211	2.67	95	1.98	412	2.33

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Parmi les équipements ménagers dénombrés au cours de l'enquête, seuls les foyers traditionnels se retrouvent plus fréquemment dans les ménages. On en dénombre un (1) en moyenne par ménage; ce qui est cohérent avec la réalité du terrain. Tous les ménages doivent posséder un foyer ne serait-ce traditionnel. Les foyers améliorés introduits en milieu rural depuis plus d'une décennie semblent ne pas être adoptés par les ménages ruraux de la zone. On y rencontre moins d'un (1) en moyenne pour dix (10) ménages. Les postes radio aussi sont fréquemment rencontrés chez les ménages : 0,5 en moyenne par ménage, autrement dit un (1) pour deux (2) ménages. La proximité de la station nationale de la radio justifie la possession de cet équipement par les ménages qui veulent être à l'écoute des actualités nationales et des diverses émissions de la radio rurale. Quant aux équipements de transport, le vélo est le plus usité : un (1) vélo pour trois (3) ménages. Les mobylettes font partie des actifs du patrimoine des ménages de la zone, surtout des ménages non pauvres (voir tableau 3.38). Pour les zones lacustres, la pirogue est le moyen de transport le plus utilisé.

Dans la zone des pêcheries, l'élevage du gros bétail est très peu développé. C'est l'aviculture qui est le type d'élevage le plus développé. On dénombre 66 poulets par ménage dans la zone. Les ménages non pauvres possèdent en moyenne 138 poulets par ménage contre dix (10) seulement par ménage pauvre. Les autres espèces animales se rencontrent moins fréquemment dans les ménages ruraux de la zone. (voir tableau 3.39).

Tableau 3.38
Nombre moyen des différents types d'équipements ménagers possédés par les ménages ruraux pauvres et non pauvres de la zone des pêcheries

Equipement ménager et de transport	Non pauvres		Pauvres		Ensemble des ménages	
	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen
Moulin manuel	2	.03			2	.01
Molin à moteur	1	.01			1	.01
Foyer amélioré	8	.10	3	.06	12	.07
Foyer traditionnel	53	.67	33	.69	117	.66
Réchaud à gaz			1	.02	1	.01
Réchaud à pétrole	17	.22	2	.04	28	.16
Poste radio	42	.53	20	.42	82	.46
Téléviseur	3	.04			4	.02
Magnétoscope	4	.04			4	.02
Mobylette/moto	17	.22	5	.10	26	.15
Bicyclette	33	.42	15	.31	61	.34
Autres équipements ménagers	441	5.58	111	2.31	705	3.98

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 3.39
Nombre moyen des différentes espèces animales possédées par les ménages ruraux pauvres et non pauvres de la zone des pêcheries

Espèces animales	Non pauvres		Pauvres		Ensemble des ménages	
	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen	Nombre recensé	Nombre moyen
Bovins	16.00	.20	9.00	.19	45.00	.25
Ovins	12.00	.15	13.00	.27	45.00	.25
Caprins	142.00	1.80	76.00	1.58	252.00	1.42
Porcins	156.00	1.97	55.00	1.15	305.00	1.72
Poulets	10922.00	138.25	489.00	10.19	11693.00	66.06

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

On note néanmoins certaines différences notamment au niveau des activités commerciales. Les femmes ont cité fréquemment les difficultés qu'elles rencontrent au niveau des débouchés et du transport des produits agricoles et des produits transformés. Enfin, l'accès au crédit pour l'acquisition d'équipements agricoles et de transformation agro-alimentaire semble constituer une difficulté importante.

Tableau 4.1
Principales difficultés citées par les chefs de ménages hommes

Secteur	Difficulté	Nombre de citations	% du total de citations
Production végétale	Pénibilité du travail agricole manuel	32	10.8
Production végétale	Appauvrissement du sol	31	10.5
Production végétale	Manque de crédit	27	9.1
Production végétale	Pénurie de terre	21	7.1
Elevage	Problèmes de vol d'animaux	21	7.1
Production végétale	Coût élevé de la main-d'oeuvre	15	5.1
Transformation agro-alimentaire	Manque de matériels adaptés	13	4.4
Elevage	Problème de disponibilité de produits vétérinaires	8	2.7
Activités commerciales	Problème de crédit	6	2
Production végétale	Mauvais approvisionnement en équipements	6	2

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 4.2
Principales difficultés citées par les femmes

Secteur	Difficulté	Nombre de citations	% du total de citations
Production végétale	Pénibilité du travail agricole manuel	20	9.5
Production végétale	Manque de crédit	15	7.1
Elevage	Problème de vol d'animaux	14	6.7
Production végétale	Appauvrissement du sol	14	6.7
Transformation agro-alimentaire	Manque de matériels adaptés	12	5.7
Activités commerciales	Problème débouché/écoulement	10	4.8
Activités commerciales	Problème de transport des marchandises	9	4.3
Production végétale	Pénurie de terre	7	3.3
Activités commerciales	Problème de crédit	6	2.9
Elevage	Problème de pâturage	6	2.9

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

4.2 Difficultés des ménages ruraux non pauvres et pauvres

Les difficultés les plus fréquemment citées par les ménages non pauvres touchent essentiellement les secteurs de la production végétale, de l'élevage et du commerce qui représentent près de 84 % du total des difficultés citées. Les difficultés relatives à la production végétale sont prépondérantes et représentent à elles seules 46 % du total des difficultés citées.

IV. PROBLEMES DES MENAGES RURAUX ET SOLUTIONS ADOPTEES

Cette section traite des difficultés rencontrées et des stratégies adoptées par les ménages ruraux dans le cadre des activités quotidiennes qu'ils mènent dans la zone en vue d'améliorer leurs conditions de vie. L'analyse met en évidence les différences et les similitudes dans les attitudes et les perceptions existant d'une part entre chefs de ménages hommes et les femmes et d'autre part entre les ménages pauvres et non pauvres.

4.1. Difficultés des chefs de ménage hommes et des femmes en milieu rural

Les difficultés rencontrées par les chefs de ménages hommes sont en grande partie relatives au secteur de la production végétale (51 %). En effet, la plupart des ménages de la zone exerce prioritairement des activités agricoles au sens large (y compris les activités de pêche). Par rapport aux autres secteurs d'activité, les difficultés rencontrées sont de moindre importance. Elles concernent l'élevage (18 %), la pêche et la pisciculture (9 %), la transformation agro-alimentaire (9 %) et le commerce (8 %). Par contre, les difficultés liées à la chasse et l'environnement sont négligeables.

Les femmes sont principalement concernées par des difficultés dans le secteur de la production végétale (32 %), du commerce (27 %), de la transformation agro-alimentaire (21%) et de l'élevage (17 %). La pêche, l'environnement et la chasse ne sont pas des secteurs préoccupants pour elles. Les femmes accordent moins d'importance que les chefs de ménages hommes aux difficultés dans le secteur de la production végétale même si ce secteur arrive en tête de leurs préoccupations. Elles sont plus préoccupées que les hommes des difficultés du secteur du commerce et de la transformation agro-alimentaire, mais moins de celles des secteurs de pêche et de l'environnement. C'est comme s'il y a une spécialisation ou division du travail.

De loin, la principale difficulté citée par les chefs de ménages hommes est la *pénibilité du travail manuel agricole*. Vient ensuite la *faible disponibilité de produits vétérinaires et d'aliments pour le bétail*, deux difficultés liées à l'accès aux intrants pour la production animale. Les autres difficultés relatives à l'accès, au coût et à la productivité des facteurs de production dans la production végétale, soit *l'appauvrissement des sols*, le *coût élevé de la main-d'oeuvre agricole*, le *manque de crédit* et la *pénurie de terres* constituent aussi des priorités.

Les femmes citent aussi la *pénibilité du travail agricole manuel* comme leur principale difficulté, ensuite des problèmes liés aux activités de commerce et de transformation agro-alimentaire soit des *contraintes d'écoulement*, des *marges réduites* ou encore *l'insolvabilité des clients*. La *disponibilité de produits vétérinaires* et le *coût élevé de la main-d'oeuvre agricole* font aussi partie de leurs préoccupations.

Tableau 4.1
Principales difficultés citées par les Chefs de ménage hommes

Secteur	Difficulté	Nombre de citations	% du total de citations
Production végétale	Pénibilité du travail agricole manuel	80	12.3
Elevage	Problème de disponibilité des produits vétérinaires	36	5.6
Elevage	Problème de disponibilité d'alimentation	26	4.0
Production végétale	Appauvrissement du sol	26	4.0
Production végétale	Coût élevé de la main-d'oeuvre agricole	26	4.0
Production végétale	Manque de crédit	24	3.7
Production végétale	Pénurie de terre	21	3.2
Elevage	Problème de vol d'animaux	19	2.9
Production végétale	Problème de stockage et conservation	18	2.8
Production végétale	Absence de débouchés	16	2.5

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 4.2
Principales difficultés citées par les femmes

Secteur	Difficulté	Nombre de citations	% du total de citations
Production végétale	Pénibilité du travail agricole manuel	42	9.8
Commerce	Problème débouché/écoulement	27	6.3
Commerce	Marge brute	27	6.3
Elevage	Problème de disponibilité de produits vétérinaires	23	5.4
Production végétale	Coût élevé de la main-d'oeuvre agricole	21	4.9
Commerce	Insolvabilité des clients	20	4.7
Transformation agro-alimentaire	Marge réduite	20	4.7
Transformation agro-alimentaire	Manque de matériels adaptés	19	4.4
Transformation agro-alimentaire	Problème débouché/écoulement	17	4.0
Commerce	Problème de transport des marchandises	15	3.5

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

4.2 Difficultés des ménages ruraux non pauvres et pauvres

Les difficultés des chefs de ménage non pauvres sont liées par ordre d'importance aux secteurs de la production végétale, de l'élevage, du commerce, de la transformation agro-alimentaire et de la pêche. Les difficultés principales des ménages pauvres relèvent essentiellement des secteurs de la production végétale (49 %), de la transformation agro-alimentaire (18 %) et de l'élevage (15%).

A l'exception de la priorité que les ménages pauvres accordent aux activités de transformation agro-alimentaire par rapport à l'élevage et au commerce, les ménages non pauvres et pauvres ont cité des secteurs de difficultés dans un ordre similaire. Cependant, les difficultés liées aux activités de production végétale préoccupent plus les chefs de ménage pauvres (49 %) que les chefs de ménage non pauvres (41 %). Par contre, le commerce préoccupe plus les ménages non pauvres que les ménages pauvres.

Les principales difficultés identifiées par les ménages non pauvres sont relatives à la production végétale (*pénibilité du travail agricole manuel, coût élevé de la main d'oeuvre*

agricole, pénurie de terre et l'appauvrissement des sols) ; à l'élevage (disponibilité de produits vétérinaires disponibilité en alimentation), à la commercialisation et à la transformation agro-alimentaire. Les ménages pauvres comme les ménages non pauvres citent comme principale difficulté la pénibilité du travail agricole manuel. La production animale les préoccupe avec les problèmes de disponibilité de produits vétérinaires et d'alimentation de bétail. Leurs autres difficultés concernent la faible productivité (manque de matériel adapté pour la transformation agro-alimentaire, l'appauvrissement des sols).

Tableau 4.3
Principales difficultés citées par les ménages non pauvres

Secteur	Difficulté	Nombre de citations	% du total de citations
Production végétale	Pénibilité du travail agricole manuel	72	11.0
Elevage	Problème de disponibilité de produits vétérinaires	38	5.8
Pêche-pisciculture	Problème d'appauvrissement et de comblement des eaux	32	4.9
Production végétale	Coût élevé de la main d'oeuvre agricole	29	4.4
Commercialisation	Problème de débouché/écoulement	28	4.3
Production végétale	Pénurie de terre	25	3.8
Production végétale	Appauvrissement du sol	22	3.4
Transformation agro-alimentaire	Manque de matériels adaptés	21	3.2
Transformation agro-alimentaire	Marge réduite	20	3.1
Commerce	Marge réduite	19	2.9

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 4.4
Principales difficultés citées par les ménages pauvres

Secteur	Difficulté	Nombre de citations	% du total de citations
Production végétale	Pénibilité du travail agricole manuel	19	12.0
Elevage	Problème de disponibilité de produits vétérinaires	9	5.7
Transformation agro-alimentaire	Manque de matériels adaptés	8	5.1
Production	Appauvrissement du sol	6	3.8
Pêche-pisciculture	Problème d'appauvrissement et de comblement des eaux	6	3.8
Production végétale	Problème de stockage	5	3.2
Production végétale	Manque de crédit	4	2.5
Production végétale	Problème d'enclavement	4	2.5
Pêche pisciculture	Coût des matériels de pêche trop élevé	4	2.5
Transformation agro-alimentaire	Marge réduite	4	2.5

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

4.3 Causes des principales difficultés et solutions adoptées par les ménages pauvres et non pauvres

Cette section du rapport traite des stratégies des ménages ruraux. L'analyse porte sur les causes et les solutions adoptées par les ménages ruraux pauvres et non pauvres pour faire face aux principales difficultés qui affectent leurs activités économiques.

Les tableaux 4.5 et 4.6 présentent pour les principales difficultés rencontrées par les ménages pauvres et non pauvres, les trois (3) causes majeures de ces difficultés et les solutions adoptées par les ménages pour réduire les effets de ces contraintes. Les colonnes pourcentages donnent l'importance relative de la cause ou de la solution retenue dans l'ensemble des causes et des solutions citées par difficulté. Trois principales causes et solutions seulement ont été retenues pour les fins de l'analyse ce qui explique que le total par difficulté peut être inférieur à 100 pour cent.

L'analyse de ces quatre principales difficultés sera complétée par celle de certaines autres déjà examinées dans la section précédente.

Tableau 4.5
Causes, difficultés et solutions adoptées par les ménages ruraux pauvres

Causes	%	Difficultés	Solutions adoptées	%
1. Manque de technologies économisant l'effort physique	42	1. Pénibilité du travail agricole manuel	1. Résignation	54
2. Manque de capital pour acheter de l'équipement	21		2. Limiter les superficies au nécessaire à la satisfaction des besoins de base	23
3. Environnement naturel hostile	13		3. Utilisation de la main-d'oeuvre familiale	15
1. Volonté de Dieu ou des fétiches	50	2. Problème de sécheresse	1. On fait ce qu'on peut avec ce qu'on a	33
2. Environnement naturel hostile	38		2. Résignation	17
3. Manque de connaissance de techniques culturales adaptées à la sécheresse	13		3. Implorer Dieu et les fétiches	17
1. Faible demande pour produit	86	3. Marge réduite dans la transformation agro-alimentaire (incluant celle du poisson)	1. Réduction des coûts	86
2. Nombreux offreurs sur le marché	14		2. Redoublement d'effort	14
1. Situation géographique et/ou caractéristiques du sol peu propices	90	4. Problème d'enclavement	1. Utilisation des moyens rudimentaires	67
			2. Redoublement d'effort	34

Source: PNUD/MDR, ECVR, 1994-1995

Tableau 4.6
Causes, difficultés et solutions adoptées par les ménages ruraux non pauvres

Causes		Difficultés	Solutions adoptées	
	%			%
1. Manque de technologies économisant l'effort physique	73	1. Pénibilité du travail agricole manuel	1. Utilisation de la main-d'oeuvre familiale	52
2. Manque de capital pour acheter de l'équipement	9		2. Limiter les superficies au nécessaire à la satisfaction des besoins de base	15
3. Environnement naturel hostile	8		3. Réduction des superficies. Diversification	12
1. Manque d'appui ou mauvais suivi des services vétérinaires	59	2. Problème de disponibilité de produits vétérinaires	1. Utilisation des moyens rudimentaires (pour éliminer les tiques)	46
2. Mauvais état de santé des animaux augmentant la demande de produits vétérinaires	13		2. Techniques traditionnelles	11
3. Centres de vente de produits vétérinaires distants	9		3. Utilisation des moyens adaptés lorsque disponibles	11
1. Environnement naturel hostile	89	3. Problème d'inondation	1. On fait ce qu'on peut avec ce qu'on a	39
2. Situation géographique et/ou caractéristiques du sol peu propices	11		2. Résignation	22
			3. Recours à l'extérieur (ONG et APV) pour trouver des solutions de lutte contre les inondations	17
1. Volonté de Dieu ou des fétiches	42	4. Problème de sécheresse	1. Implorer Dieu et les fétiches	33
2. Environnement naturel hostile	38		2. Redoublement d'effort	13
3. Manque de connaissance de techniques culturales adaptées à la sécheresse	13		3. Changement de technique culturale	13

Source: PNUD/MDR, ECVR, 1994-1995

- Premier type de difficulté : Pénibilité du travail agricole manuel

Pour l'ensemble des ménages ruraux (pauvres et non pauvres) les trois raisons ci-dessous expliquent cette difficulté qui, comme on l'a déjà vu, est très durement vécue par eux :

- * la non-disponibilité par eux de matériels techniques et des équipements pouvant leur permettre une économie d'effort physique ;
- * l'insuffisance de moyens financiers pour acquérir des équipements plus modernes;
- * l'environnement naturel hostile.

Pour faire face à la pénibilité du travail, les ménages ruraux adoptent deux véritables solutions: la limitation des superficies à cultiver au minimum nécessaire à la satisfaction des

besoins de base et le recours à la main-d'oeuvre familiale. Cependant dans la plupart des cas les ménages ruraux se résignent.

- **Deuxième type de difficulté : Problème de sécheresse**

Le problème de la sécheresse a été évoqué par tous les ménages ruraux de la zone à cause des perturbations climatiques enregistrées au cours de la campagne agricole 1994-1995. Il ne s'agit donc pas d'un problème structurelle. Selon eux cette difficulté est l'oeuvre du Dieu et des fétiches ou liée à leur environnement naturel qui leur est hostile.

C'est une difficulté face à laquelle les ménages pauvres n'ont aucune solution réelle et se résignent. Par contre, les ménages non pauvres déclarent avoir redoublé d'effort et changé de techniques culturales.

- **Troisième type de difficulté : Absence de débouchés pour l'écoulement des produits transformés (incluant le poisson)**

Cette difficulté est liée essentiellement à l'enclavement saisonnier de certaines localités de la zone (inondation), au manque de moyen de transport adéquat et à la méconnaissance des techniques de conservation. Ceci entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande de ces produits au niveau local; ce qui par surcroît réduit les marges bénéficiaires au niveau des activités commerciales.

Face à cette difficulté les ménages pauvres en particulier les femmes qui sont majoritairement dans ce secteur d'activités, essayent de réduire les coûts de production ou redoublent d'effort.

- **Quatrième type de difficulté : Problème d'enclavement**

Cette difficulté est liée à l'inondation fréquente des villages de la zone, notamment les villages lacustres. Pendant les périodes de crue, ces villages sont coupés du reste du pays occasionnant entre autres des problèmes d'accessibilité. Selon les ménages ruraux, la situation géographique de leurs villages constituent la principale cause.

Pour y faire face, les ménages ruraux pauvres utilisent les moyens rudimentaires qui sont à leur possession (les petites barques). Par contre, les ménages non pauvres se résignent et déclarent avoir recours aux ONG et à l'encadrement rural dans le cadre de la recherche des solutions de lutte contre les inondations.

- **Cinquième type de difficulté : Problème de disponibilité de produits vétérinaires**

Le problème de disponibilité de produits vétérinaires, en particulier pour la vaccination des animaux, est principalement imputable au manque d'appui ou au mauvais suivi des services vétérinaires. Ceux-ci n'ont probablement pas les moyens adéquats pour assurer ce service public. Cette faiblesse des pouvoirs publics est d'autant plus ressentie que les besoins de services vétérinaires sont importants compte tenu des nombreuses maladies tropicales animales prévalentes liées aux inondations régulières des villages de la zone.

Face à ce problème, les ménages ruraux n'ont d'autres choix que de se plier sur des techniques traditionnelles rudimentaires comme l'arrachage manuel des tiques sur les animaux et l'administration aux animaux des médicaments produits localement et/ou vendus sur les marchés.

- **Sixième type de difficulté : L'appauvrissement et le comblement des eaux**

Dans les villages lacustres de la zone, la pêche qui constitue la principale activité a commencé par regresser à cause de l'appauvrissement et du comblement des eaux. Cette difficulté résulte des techniques de pêche utilisées dans la zone (filets à petites mailles, installation d'acajas, etc). Pour les ménages ruraux eux-mêmes, c'est leur environnement qui constitue la principale cause.

Face à cette difficulté majeure liée à la survie des ménages de ces localités aucune solution réelle n'est adoptée. Même s'ils évoquent les compromis en ce qui concerne les techniques de pêche à utiliser, dans la réalité très peu de ménages les respectent.

- **Septième type de difficulté : Pénurie des terres**

Dans la zone, les ménages ruraux disposent en général de très peu de terres. Les quelques terres propices à l'agriculture sont situées dans les vallées qui s'inondent très rapidement. Cela est reconnu par tous les ménages pauvres comme non pauvres qui pensent que la situation géographique des terres en est la principale raison. C'est cette situation, selon les ménages ruraux, qui les conduit à une surexploitation des terres relativement mieux situées, les appauvrissant ainsi davantage.

Pour lutter contre l'appauvrissement de leurs sols qui apparaît comme une autre difficulté liée à la pénurie des terres, les ménages ruraux pratiquent des techniques d'enrichissement du sol (jachère de courte durée, fumure) ou utilisent des engrais si possible. Parfois, ils utilisent plus la force humaine afin de compenser la faible productivité des sols.

- **Huitième type de difficulté : Le manque de crédit**

Les ménages ruraux estiment qu'ils n'ont pas accès au crédit essentiellement parce qu'ils n'arrivent pas à réunir le capital minimum requis. En outre, les ménages pauvres pensent que cette situation serait également due à leur méconnaissance des mécanismes d'obtention de crédit du fait du peu d'appui des structures d'encadrement dans ce domaine.

Dans ce cas, une seule solution semble avoir été véritablement adoptée par les ménages ruraux : avoir recours à l'entraide mutuelle (pour l'emprunt d'argent ou d'équipement). Si cela n'est pas possible, ils « font ce qu'ils peuvent avec ce qu'ils ont ». Cette attitude des ménages ruraux de la zone pose clairement la question du financement du secteur rural.

- **Neuvième type de difficulté : Coût trop élevé des matériels de pêche**

Selon les ménages ruraux, les deux principales causes du coût élevé des matériels de pêche sont la dévaluation du F.CFA qui a doublé le coût des engins et leur non disponibilité au niveau local. Une alternative pour certains ménages consiste à s'approvisionner en matériels à partir du Nigéria ou du Ghana en ce qui concerne les barques. Mais les taxes et les péages informels des agents de l'administration renchérissent les coûts de ces équipements.

Face aux coûts élevés des matériels de pêche, les ménages ruraux faute de solutions adéquates continuent d'utiliser les moyens rudimentaires dont ils disposent faisant ainsi ce qu'ils peuvent.

- **Dixième type de difficulté : Manque de matériels adaptés pour la transformation des produits de pêche**

Le manque de matériels adaptés pour la transformation des produits de pêche vient d'une part du manque de capital nécessaire pour acheter l'équipement, même à crédit et d'autre part de la méconnaissance des technologies dans le domaine liée à un manque d'encadrement.

Pour remédier à cette difficulté les ruraux, notamment les femmes essayent de se débrouiller avec les moyens de bord (utilisation de moyens rudimentaires). Elles n'ont vraiment pas d'alternatives dans une situation de sous information et de contraintes financières.

En dehors du revenu beaucoup d'autres paramètres interviennent dans les conditions de vie des ménages tel qu'il apparaît dans l'énumération des difficultés. Indiscutablement les problèmes des ménages ruraux sont liés à trois paramètres majeurs à savoir:

- *le niveau de formation de la population*
- *l'accès aux services sociaux de base*
- *l'accès aux ressources productives*

Comme on le constate à travers les problèmes qui viennent d'être évoqués par les ménages ruraux tant pauvres que non pauvres, c'est seulement le dernier paramètre qui est mis en cause par l'énumération des difficultés comme: pénurie de terre, appauvrissement des terres, manque de crédit, manque d'équipements et d'intrants agricoles, manque de matériels adaptés à la transformation agro-alimentaire, marge bénéficiaire réduite, pénibilité du travail agricole manuel, absence de débouchés pour l'écoulement des produits, etc.

Les mesures préconisées par ces ménages pour remédier aux problèmes ne sont pas pertinentes. Les ménages sont dans la plupart des cas résignés ou adoptent des solutions qui indéniablement les conduisent dans un cercle vicieux de la pauvreté. C'est pourquoi il est urgent de concevoir un programme raisonnable qui devra prendre en compte la résolution des problèmes afférents non seulement à ces trois paramètres mais également régler les problèmes d'environnement institutionnel c'est à dire susciter la participation communautaire. C'est à cette tâche que le chapitre 6 s'est attelé à travers la proposition d'un canevas de lignes d'orientations.

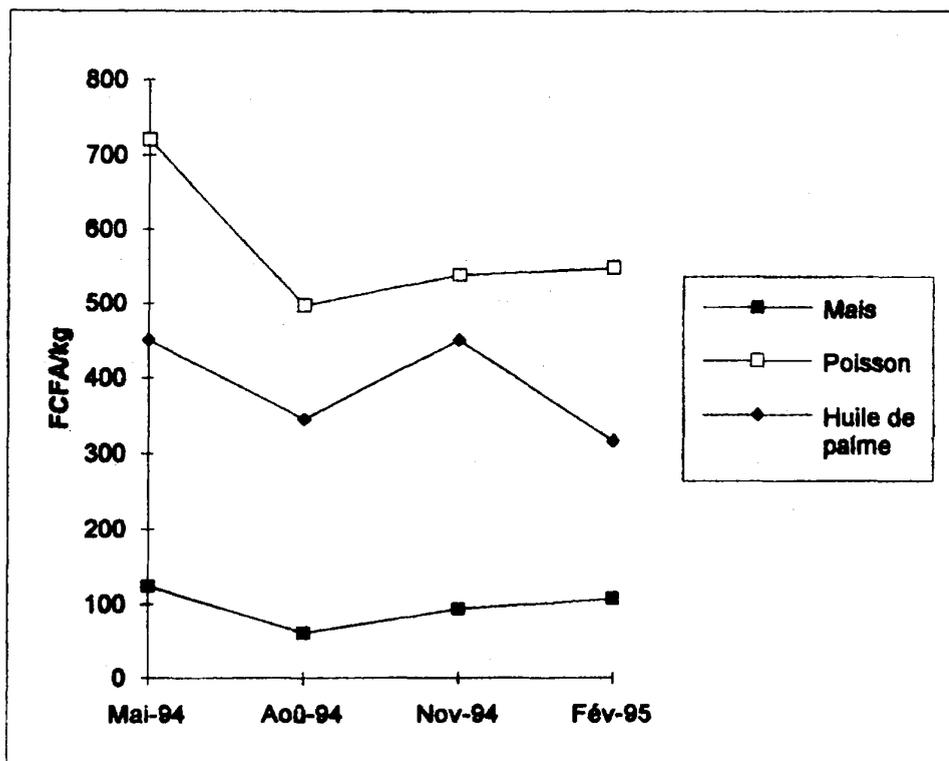
V. PRESENTATION DES RESULTATS D'UNE ENQUETE D'OPINION AUPRES DES MENAGES RURAUX SUR L'IMPACT DE LA DEVALUATION DU F.CFA

5.1 L'évolution des prix sur les marchés ruraux

Les données fournies par l'ECVR permettent une analyse détaillée par zone agro-écologique des prix des produits alimentaires sur les marchés ruraux de mai 1994 à février 1995. Ces données sont disponibles pour les quatre passages de l'ECVR, soit mai, août et novembre 1994 et février 1995. On s'intéresse d'une part aux fluctuations entre les différents passages et d'autre part à la tendance entre le premier et le quatrième passage.

Les fluctuations de prix ont varié de moyennes (poisson et huile de palme) à fortes (maïs). La tendance annuelle est à la baisse, légère (maïs) à moyenne (poisson et huile de palme).

Graphique 5.1 Evolution des prix des principaux produits alimentaires consommés dans la zone des pêcheries



Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.2. Impact de la dévaluation du FCFA sur la consommation alimentaire des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, les changements de consommation globaux sont également proches de la moyenne nationale. Cependant les baisses de quantité consommées ont plus concerné les produits importés par rapport aux produits locaux comparativement au niveau national. Les consommateurs ont aussi moins réduit la quantité des produits importés et

pratiquement pas celle des produits locaux. Le gari est relativement plus cité dans cette zone qu'au niveau national alors que la viande et l'igname sont moins cités, reflétant la sauvegarde des habitudes alimentaires. Les changements de consommation par produit sont similaires pour le gari et le maïs. Par contre, les ménages ruraux ont moins souvent réduit leur consommation de poisson et d'huile de palme qu'au niveau national.

Tableau 5.1
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la consommation de produits alimentaires par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit					Nombre total de citations	% total citations produits locaux
	Quantité à la baisse	Quantité à la hausse	Quantité stable	Qualité à la baisse	Qualité à la hausse		
Gari	27,9	30,1	33,8	5,9	2,2	136	23,5
Maïs	37,0	16,8	42,0	4,2	0,0	119	20,5
Poisson	62,0	15,2	19,6	1,1	2,2	92	15,9
Haricot	79,5	2,3	18,2	0,0	0,0	44	7,6
Huile d'arachide	86,4	0,0	6,8	6,8	0,0	44	7,6
Huile de palme	59,0	7,7	30,8	2,6	0,0	39	6,7
Produits locaux	50,7	18,4	26,7	3	1	580	100
Produits importés	83,7	0,7	3	12,3	0,3	300	NP
Total produits	61,9	12,4	18,6	6,3	0,8	880	NP

NP: Non pertinent

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.3 Impact de la dévaluation du FCFA sur la consommation non alimentaire des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, les rangs des changements dans la consommation par poste de dépenses non alimentaires suivent aussi la moyenne nationale. Mais cette apparence similitude cache en fait plusieurs différences dans la réaction à la dévaluation dans cette zone. De manière globale, les ménages ruraux ont très peu souvent réduit la qualité de leur consommation non alimentaire et ce, quelque soit le poste. Il ont aussi dans une certaine mesure moins fréquemment réduit leur quantité pour les postes de transport, d'obligations sociales et de santé, mais plus fréquemment les postes habillement et logement.

Tableau 5.2
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la consommation de produits non alimentaires par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Postes	% des citations par produit					% total citations produits non alimentaires
	Quantité à la baisse	Quantité à la hausse	Quantité stable	Qualité à la baisse	Qualité à la hausse	
Habillement	66,9	4,5	5,6	22,2	0,8	25,2
Santé	40,4	21,5	30,0	6,5	1,5	24,6
Obligations sociales	27,7	1,4	59,2	8,5	3,3	20,2
Transport	38,0	9,5	50,5	1,5	0,5	18,9
Logement	67,8	11,9	13,6	5,9	0,8	11,2
Total	47,1	1,5	31,8	9,8	1,4	100

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.4 Impact de la dévaluation sur la production vivrière des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, la dévaluation a eu un impact modéré positif sur la production vivrière. Cette zone est celle qui se rapproche le plus de la moyenne nationale en termes d'effets de la dévaluation sur la rentabilité des cultures vivrières. La rentabilité est augmentée le plus souvent (43% des cas), en particulier pour le maïs, le haricot et la tomate. Cependant la production est restée essentiellement stable (43% des cas), avec une tendance plutôt à la hausse pour l'ensemble des produits vivriers (maïs, manioc, haricot, tomate, piment).

Tableau 5.3
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la rentabilité des cultures vivrières par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit			Nombre total de citations	% total citations produits
	Rentabilité à la baisse	Rentabilité à la hausse	Rentabilité inchangée		
Maïs	16,3	48,8	35,0	123	38,0
Manioc	41,7	41,7	16,7	48	14,8
Haricot	11,8	52,9	35,3	34	10,5
Tomate	21,2	45,5	33,3	33	10,2
Piment	36,4	27,3	36,4	33	10,2
Total	27,8	42,6	29,6	324	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 5.4
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la production des cultures vivrières par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit			Nombre total de citations	% total citations produits
	Quantité à la baisse	Quantité à la hausse	Quantité stable		
Maïs	17,1	40,7	42,3	123	38,1
Manioc	29,8	38,3	31,9	47	14,6
Haricot	14,7	32,4	52,9	34	10,5
Tomate	27,3	33,3	39,4	33	10,2
Piment	18,2	30,3	51,5	33	10,2
Total	22,3	34,7	43,0	323	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.5 Impact de la dévaluation sur la production de rente des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, la dévaluation a eu un impact modéré positif sur la production de cultures de rente. La rentabilité des cultures de rente a augmenté fréquemment, en particulier pour l'arachide. La production a suivi cette hausse, mais de manière moins fréquente, reflétant le poids des cultures vivrières.

Tableau 5.5
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la rentabilité
des cultures de rente par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit			Nombre total de citations	% total citations produits
	Rentabilité à la baisse	Rentabilité à la hausse	Rentabilité inchangée		
Arachide	0,0	100,0	0,0	20	23,5
Total	11,8	76,5	11,8	85	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

Tableau 5.6
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la production des
cultures de rente par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit			Nombre total de citations	% total citations produits
	Quantité à la baisse	Quantité à la hausse	Quantité stable		
Arachide	10,0	60,0	30,0	20	23,8
Total	9,5	51,2	39,3	84	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.6 Impact de la dévaluation sur les activités de transformation agro-alimentaire des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, la dévaluation a eu un impact significatif sur les activités de transformation agro-alimentaire et plutôt positif sur la rentabilité. En particulier la rentabilité du gari a augmenté.

Tableau 5.7
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la rentabilité des activités
de transformation agro-alimentaire par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit			Nombre total de citations	% total citations produits
	Rentabilité à la baisse	Rentabilité à la hausse	Rentabilité inchangée		
Gari	20,0	76,7	3,3	30	23,8
Total	33,3	42,9	23,8	126	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.7 Impact de la dévaluation sur les activités de commerce des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, la dévaluation a eu un impact significatif sur les activités de commerce et l'impact sur la rentabilité a été plutôt à la baisse.

Tableau 5.8
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la rentabilité des activités de commerce par les ménages ruraux de la zone des pêcheries

Produits	% des citations par produit			Nombre total de citations	% total citations produits
	Rentabilité à la baisse	Rentabilité à la hausse	Rentabilité inchangée		
Total	53,4	31,7	14,9	161	100,0

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

5.8 Impact de la dévaluation sur la solidarité communautaire des ménages ruraux

Dans la zone des pêcheries, la dévaluation a eu un certain impact sur la solidarité communautaire. Un pourcentage non négligeable de ménages ruraux a reçu ou envoyé des aides ou des personnes suite à la dévaluation. Les envois d'aide sont plus fréquents que les dons reçus (respectivement 21% et 11%). Par contre, les ménages ruraux ont accueilli autant de personnes qu'ils n'en ont envoyé à l'extérieur (6%).

Tableau 5.9
Changements induits par la dévaluation du FCFA dans la solidarité communautaire des ménages ruraux de la zone des pêcheries

	% des ménages	
	Oui	Non
Aide en argent ou en nature		
Appel à des aides d'autres personnes	10,7	89,3
Dons faits à d'autres personnes	20,7	79,3
Ni aides reçues, ni dons faits	73,1	26,9
Accueil de personnes		
Personnes envoyées ailleurs	6,2	93,8
Personnes accueillies venant d'ailleurs	5,5	94,5
Aucun parent envoyé ou accueilli	90,7	9,3

Source : PNUD-MDR, ECVR 1994-1995

VI. ORIENTATIONS POUR L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE RURALE

6.1. Principes directeurs

1. **Les orientations proposées touchent plusieurs domaines d'activité.** Elles s'insèrent dans la perspective du PNUD en matière de Développement Humain Durable. Les orientations sont conçues dans une vision systémique et multidisciplinaire. Les dimensions autres que celles économiques identifiées lors de l'étude sur la perception de la pauvreté en milieu rural ont été aussi prises en compte dans la formulation des orientations. Ainsi, les aspects environnementaux, sociaux, politiques et culturels ont été intégrés. La pauvreté n'est pas seulement une affaire de la faiblesse du niveau des dépenses, mais aussi de manque d'accès à l'éducation, à la santé, à l'emploi, au marché, au crédit, à la technologie, à l'information, etc. Par conséquent, l'accès aux services sociaux de base a été analysé.

2. **Les orientations proposées interviennent aux niveaux macro, meso et micro.** L'amélioration des conditions de vie et la réduction de la pauvreté supposent des actions concertées et des initiatives individuelles et collectives à tous les niveaux: le gouvernement central, les formes de gouvernement local, les donateurs, les ONG, les entrepreneurs privés, les groupements associatifs ou communautaires (coopératives, tontines, groupements villageois, etc.), les ménages ruraux. Les changements ne peuvent se réaliser de manière coercitive, mais par la formation, la participation et le dialogue en tenant compte des valeurs endogènes et des contraintes culturelles et culturelles des milieux.

3. **Les orientations proposées concernent différents horizons temporels: le court, le moyen et le long termes.** Dans tous les cas, il faut procéder avec des expériences pilotes à petite échelle pour tester et valider une intervention avant de l'appliquer au niveau de l'ensemble de la zone.

4. Ces trois principes directeurs sont intégrés au sein d'un cube d'orientation stratégique présenté à la figure 6.1.

5. Enfin les orientations proposées visent soit l'ensemble des ménages ruraux, soit sont ciblées sur les pauvres ou les femmes.

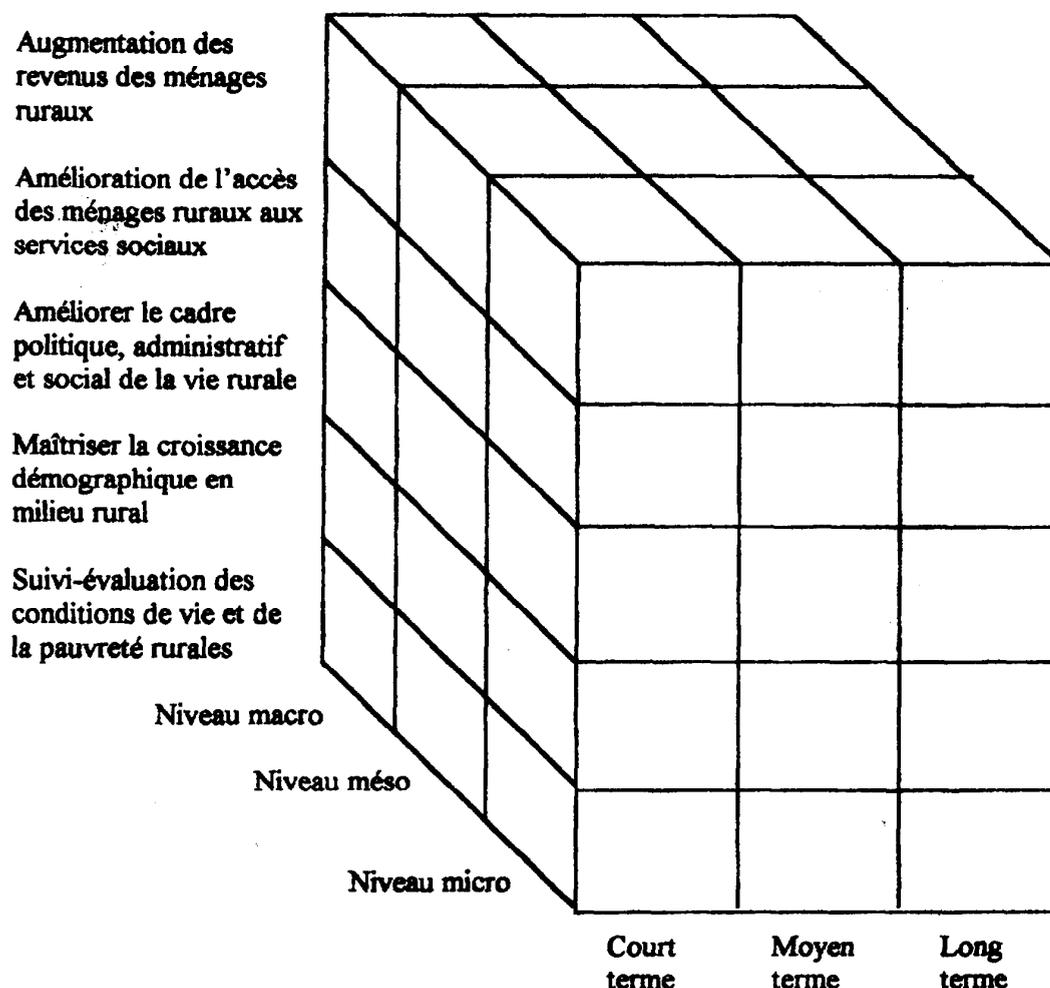
6.2 Premier domaine d'intervention: l'augmentation des revenus des ménages ruraux

Premier axe d'intervention: les prix des équipements et des produits agricoles

Objectifs

- Améliorer la rentabilité des activités agricoles et donc les revenus agricoles
- Augmenter l'utilisation d'intrants agricoles (semences améliorées, engrais organique et chimique, compost, produits phytosanitaires) qui permet d'augmenter la productivité et de lutter contre l'appauvrissement des sols.
- Développer l'accès aux équipements agricoles et de transformation agro-alimentaire afin d'augmenter la productivité et les revenus et réduire la pénibilité du travail manuel.

Figure 6.1: Cube d'orientation stratégique pour l'amélioration des conditions de vie et de lutte contre la pauvreté rurale



Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Favoriser l'augmentation des prix de vente des produits agricoles au producteur

L'augmentation des prix des produits agricoles au producteur apparaît comme la meilleure méthode pour améliorer la rentabilité des activités agricoles et l'utilisation accrue d'intrants. Il s'agit de proposer aux producteurs des prix rémunérateurs stables en période de récolte sans entraver le cycle des produits pour empêcher la braderie.

Pour les cultures autres que le coton qui est la seule filière bien organisée, outre les effets indirects dus à la dévaluation, l'Etat peut favoriser une hausse des prix au producteur par l'amélioration des performances des filières concernées, en particulier la recherche de débouchés accrus, l'augmentation de la concurrence aux différents niveaux des filières, la réduction des coûts de transaction formels et

informels qui grèvent les coûts de commercialisation, le développement des infrastructures de stockage villageois et la circulation de l'information sur les prix et les opportunités de vente et d'achat.

Aider les membres des ménages à acquérir les équipements nécessaires à la conservation et à la transformation des produits de pêche au niveau de la zone.

Mesures ciblées sur les pauvres

Favoriser l'achat d'équipements agricoles par les plus pauvres

Ne pas faire de dons, mais prendre en charge une partie de la mise de fonds initiale qui représente entre 10 et 20% du prix d'achat, le reste (80%) étant financé à crédit. Dans tous les cas, le producteur doit mettre une partie de la mise de fonds initiale, si minime soit-elle et la rentabilité de l'investissement en équipement agricole doit permettre de rembourser le crédit octroyé. On pourra suivant ce principe mettre à la disposition de ces ménages la ligne de crédit équipement du PDRI (Projet de Développement rural intégré) des CARDER concernés. On pourrait aussi faire jouer la caution solidaire à travers les groupements villageois.

Deuxième axe d'intervention: Promotion des activités de pêche

Objectifs

- Draguer les plans d'eau
- Reboiser les berges des cours d'eau
- Améliorer l'accès des pêcheurs aux engins de pêche
- Améliorer l'accès des femmes aux techniques de transformation et de conservation des produits de pêche

Stratégie

Comme mentionné dans les documents de la table ronde sur le secteur rural, l'Etat avec l'aide des partenaires au développement devra assurer le dragage des plans d'eau. Par contre, pour le reboisement la contribution des populations concernées sera sollicitée. Les services du Ministère du Développement Rural pourront fournir les plants (les mangroves surtout) aux ruraux qui s'occuperont de leur mise en terre et de leur entretien.

A long terme, il va falloir s'attaquer à l'autre cause du déboisement des berges à savoir l'utilisation du bois pour le fumage et surtout pour la fabrication de sels. Les techniques de transformation et de conservation des poissons à enseigner doivent déjà prendre en compte cet aspect.

Résultats escomptés

Ces objectifs s'ils sont atteints permettront aux pêcheurs d'augmenter leur revenu par une pêche plus fructueuse. Ainsi la pression sur le peu de terres cultivables disponibles va baisser.

Quant aux femmes, la transformation et la conservation des produits de pêche pourraient les amener à garder plus leurs produits au lieu de les brader en période d'abondance.

Troisième axe d'intervention: le crédit rural

Objectif

Améliorer l'accès au crédit pour l'achat d'intrants agricoles et l'équipement agricole et de transformation agro-alimentaire, en particulier des pauvres:

- Le crédit intrants (type crédit de campagne) devrait stimuler l'utilisation des intrants agricoles (engrais, produits phytosanitaires, semences sélectionnées) qui augmentera la productivité du sol (les rendements), la production et les revenus et contribuera à lutter contre l'appauvrissement des sols.
- Le crédit équipement agricole améliorera la productivité du sol et du travail et donc les revenus et réduira la pénibilité du travail agricole manuel.
- Le crédit équipement de transformation agro-alimentaire augmentera la productivité du travail féminin, réduira la pénibilité du travail des femmes, leur fera économiser du temps et peut indirectement contribuer à faciliter l'envoi des enfants, surtout des filles à l'école.

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Renforcer le rôle des CLCAM

- Encourager la mise en place de CLCAM dans certaines communes de la zone pour rapprocher la CLCAM des ménages ruraux
- Adapter la conditionnalité de l'accès au crédit par les CLCAM: réduction du montant de cotisation pour être membre de la CLCAM, réduction du montant minimal de l'argent en compte, suppression du délai entre l'ouverture du compte et la possibilité de contracter un prêt
- Assouplir les types de prêt en termes de montant, d'échéance et de secteur d'activité des CLCAM
- S'assurer toujours de la viabilité de l'institution financière qui n'est pas une institution charitable
- Encourager le regroupement de producteurs hommes et femmes pour réunir la mise de fonds minimale et les garanties nécessaires pour l'obtention d'un prêt
- Dans la mesure du possible, utiliser de l'argent chaud pour renforcer le sens des responsabilités et la probabilité de remboursement des prêts
- Mener des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation particulièrement auprès des femmes et des pauvres sur les services offerts par la CLCAM et les modalités d'accès au crédit

Développer le potentiel d'autres formes alternatives de crédit

Coopératives d'épargne et de crédit, tontines, banquiers itinérants, etc.

Mobiliser l'épargne locale

En particulier en libérant les taux d'intérêt des mutuelles

Mesures ciblées sur les pauvres

Réduire le taux d'intérêt de certains prêts aux plus pauvres

Les expériences menées dans d'autres pays ont montré la nocivité de subventions générales sur le taux d'intérêt qui rend le capital artificiellement peu cher, mène à son gaspillage, démobilise l'épargne et n'est pas soutenable à long terme par l'Etat une fois que le financement du bailleur de

fonds s'est arrêté. Cependant des réductions légères peuvent être accordées pour des prêts contribuant directement et fortement à l'augmentation des revenus des plus pauvres.

Combinaison du crédit avec des réductions du prix des intrants pour les pauvres dans des conditions très particulières

Des subventions sur les prix des intrants ne sont pas souhaitables pour ne pas fausser le système de prix et créer une mauvaise allocation de ressources. L'utilisation d'intrants produits par le paysan (engrais organique, compost) doit aussi être privilégiée. De plus elles ne sont pas vraiment possibles dans un contexte d'ajustement structurel. Cependant elles peuvent être envisagées dans des conditions particulières : des producteurs pauvres, localisés dans des zones à haut risque environnemental; des intrants qui contribuent directement à préserver les sols; une subvention limitée en importance et la plus ciblée possible pour limiter les coûts et éviter les effets de déperdition.

Quatrième axe d'intervention: les infrastructures de transport rurales

Objectifs

- Désenclaver certaines zones rurales pour donner au producteur un meilleur accès au marché, d'une part pour avoir un meilleur accès aux intrants et d'autre part pour pouvoir mieux écouler les produits agricoles
- Réduire les coûts de transport et augmenter les revenus du producteur
- Augmenter les opportunités économiques des ménages ruraux
- Améliorer l'accès à certains services

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Construction, réfection et entretien de pistes et de ponts en vue de permettre l'accès des localités souvent enclavées pendant une bonne partie de l'année .

Il s'agit d'élargir et d'améliorer le réseau de voies secondaires et tertiaires pour les rattacher aux voies primaires (les grandes routes). Selon le degré de pauvreté de la zone, les ménages ruraux auront à assumer une plus ou moins grande partie de ces coûts.

Cinquième axe d'intervention : l'aide alimentaire aux très pauvres

Objectifs

- S'assurer d'une couverture minimale des besoins essentiels en cas d'urgence
- Lutter contre la malnutrition dans des groupes à risque: femmes enceintes et allaitantes, enfants en bas âge

Mesures ciblées sur les pauvres

Distribution de vivres PAM dans des écoles et des centres de santé primaires en échange de l'amélioration des pratiques nutritionnelles par les mères surtout la conduite du sevrage.

Figure 6.2: Positionnement des mesures proposées dans le domaine de l'augmentation des revenus des ménages ruraux

	Court terme	Moyen terme	Long terme
Niveau macro			
Niveau méso	<p>Hausse des prix des produits agricoles aux producteurs</p> <p>Renforcer le rôle des CLCAM dans le crédit</p> <p>Reboisement des berges des plans d'eau</p>	<p>Construction et entretien des voies rurales</p> <p>Développer les formes alternatives de crédit</p> <p>Mobiliser l'épargne locale</p>	<p>Construction et entretien des voies rurales</p> <p>Dragage des plans d'eau</p>
Niveau micro	<p>Réduction des prix des intrants aux pauvres sous condition</p> <p>Favoriser l'achat d'équipement agricole par les plus pauvres sous condition</p> <p>Aide alimentaire contre travail aux plus pauvres</p> <p>Réduire le taux d'intérêt de certains prêts</p> <p>Formation des femmes rurales sur les techniques de transformation et de conservation des produits de pêche</p>	<p>Aide alimentaire pour groupe à risque sous condition</p> <p>Encourager l'accès aux engins de pêche</p>	

6.3 Deuxième domaine d'intervention : l'amélioration de l'accès des ménages ruraux aux services sociaux

Premier axe d'intervention : la santé

Objectifs

- Améliorer l'accès aux soins de santé, en particulier des plus pauvres
- Améliorer la qualité des soins fournis
- Améliorer l'état sanitaire de la population rurale
- Lutter de façon efficace contre la malnutrition chronique
- Privilégier la médecine préventive par rapport à la médecine curative

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Financer et organiser une campagne nationale d'IEC et prendre des dispositions pour les mesures d'accompagnement

Campagne d'Information, d'Education et de Communication sur la prévention des principales maladies (ex: mesures d'hygiène, allaitement au sein exclusif des bébés jusqu'à six mois), sur le

traitement de maladies courantes (ex: TRO), intérêt de la vaccination et son suivi, méfaits de l'automédication.

Equiper correctement les centres de soins primaires en milieu rural

Réorienter une partie du budget de la santé des zones urbaines vers les zones rurales, en particulier pour fournir les équipements et le matériel nécessaires aux Unités villageoises de santé, aux Complexes communaux de santé et aux maternités dans le contexte de la mise en place de zones sanitaires.

Favoriser l'émergence de nouveaux centres de soins primaires

A partir d'initiatives privées et communautaires. Par exemple les cliniques coopératives.

Améliorer la formation des agents de santé primaires

En particulier les matrones et les secouristes des UVS et les infirmières des CCS.

Mettre en place au niveau national un système d'information à base communautaire

A partir de l'expérience pilote menée par le Ministère de la santé et l'UNICEF dans 20 villages du Zou, dix villages du Borgou et dix villages de l'Atacora, mettre en place un SIBC pour permettre entre autres un suivi de la croissance des enfants et un suivi de la prévalence de certaines maladies. La participation active de la population permet de réduire considérablement les coûts et d'augmenter le niveau de conscience de la population par rapport aux questions sanitaires et nutritionnelles.

Mesures ciblées sur les pauvres

Encourager l'achat de moustiquaires par les pauvres

L'utilisation de moustiquaires permettrait de réduire considérablement et à faible coût le paludisme, maladie endémique en milieu rural qui entraîne des souffrances, affaiblit la personne et la rend plus susceptible d'attraper d'autres maladies parfois mortelles et enfin réduit la productivité du travail. Une campagne nationale de sensibilisation des populations à l'achat, à l'utilisation et aux bienfaits des moustiquaires soutenue par le slogan "Un béninois en santé couche sous une moustiquaire" serait nécessaire. On pourra encourager la fabrication nationale des moustiquaires (créant ainsi de l'emploi) et la vente à prix très réduit des moustiquaires.

Deuxième axe d'intervention : l'éducation

Objectifs

- Améliorer l'accès à l'éducation, en particulier des pauvres et des filles
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'éducation
- Améliorer le niveau d'éducation de la population rurale
- Privilégier l'éducation primaire et professionnelle par rapport à l'éducation générale de niveaux secondaire et supérieur en milieu rural

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Revoir le contenu des programmes

Privilégier l'apprentissage de connaissances fondamentales (français, calcul) et appliquées (techniques agricoles, techniques de transformation agro-alimentaire, hygiène, nutrition, santé, etc.). La langue d'enseignement devrait rester le français, seule langue de communication entre les nombreuses ethnies du pays et langue de l'administration et des bailleurs de fonds. Cependant la transition de la langue nationale au français devrait être progressive en première année.

Renforcer le programme national d'alphabétisation fonctionnelle

Ce programme devrait permettre d'alphabétiser le maximum d'adultes et de leur donner un minimum de connaissances appliquées utiles pour leur milieu de vie.

Mesures ciblées sur les pauvres

Réduire les coûts de la scolarisation des enfants des ménages pauvres

L'Etat devra étendre son programme d'éducation primaire gratuite aux garçons des ménages ruraux en général et en particulier ceux des ménages pauvres. L'Etat devra fournir du matériel scolaire et oeuvrer pour la suppression de l'uniforme kaki en milieu rural.

Figure 6.3: Positionnement des mesures proposées dans le domaine de l'amélioration de l'accès des ménages ruraux aux services sociaux

	Court terme	Moyen terme	Long terme
Niveau macro	Campagne nationale d'IEC en pratiques sanitaires	Mise en place au niveau national d'un système d'information sanitaire à base communautaire	Revoir le contenu des programmes à l'école Programme national d'alphabétisation fonctionnelle
Niveau méso	Réduire les coûts de scolarisation des pauvres sous condition	Equiper les centres de santé primaire Formation des agents de santé primaire Favoriser l'émergence de nouveaux centres de santé primaires.	
Niveau micro	Expérience pilote de fabrication et de vente de moustiquaires à prix subventionnés réduits aux pauvres	Si expérience pilote concluante, programme national de subvention de moustiquaires pour les pauvres.	

6.4 Troisième domaine d'intervention : Améliorer le cadre politique, administratif et social de la vie rurale

Premier axe d'intervention: Décentraliser la prise de décision publique

Objectif

- Rapprocher l'administration des ménages ruraux à la base
- Répondre mieux et plus vite aux besoins spécifiques de chaque communauté rurale

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Réforme administrative

Augmenter les pouvoirs de prise de décision et de dépenses des collectivités locales

Réforme de la fiscalité

Transfert correspondant de ressources financières du niveau central vers les niveaux locaux

Actions de formation et d'information

Formation des agents de la fonction publique à leurs nouveaux pouvoirs et responsabilités et information des populations rurales quant au nouveau fonctionnement des pouvoirs publics

Deuxième axe d'intervention : Favoriser l'implication communautaire et individuelle des acteurs de la société civile dans la vie politique et sociale

Objectifs

- Mieux refléter les points de vue des acteurs de la société civile dans les prises de décision
- Bénéficier de leurs initiatives individuelles et collectives, base du développement.

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Augmenter la participation et le pouvoir décisionnel des acteurs de la société civile aux instances locales

Election de représentants

Encourager les initiatives locales

Qu'elles soient individuelles (secteur privé) ou collectives (associations de producteurs, de femmes, coopératives) par des petits financements

Créer un mécanisme participatif de planification et de gestion régionales

Il s'agit d'organiser des tables rondes régionales comme mécanisme de concertation entre l'Etat, et les principaux acteurs de la société civile concernés par un secteur (santé, éducation, crédit, etc.) ou une filière stratégique dans le but d'échanger de l'information, des points de vue et des propositions d'amélioration des performances du secteur ou de la filière étudiés.

Troisième axe d'intervention: améliorer les services publics en milieu rural

Objectifs

- Améliorer la disponibilité des services publics
- Augmenter la qualité de ces services
- Réduire le coût de ces services

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

A titre d'exemple, prenons les services vétérinaires.

Construction de centres de vente de produits vétérinaires dans les zones d'élevage qui en manquent

Financement et organisation de campagnes de vaccination

Revalorisation des salaires et intéressement financier du personnel des services vétérinaires

Pourcentage de leur salaire selon la performance collective du service vétérinaire et la performance individuelle (critères techniques et degré de satisfaction de la clientèle. Cette réforme suppose au préalable une bonne campagne d'explication de l'approche client et de formation auprès du personnel et des bénéficiaires.

Figure 6.4: Positionnement des mesures proposées dans le domaine de l'amélioration du cadre politique, administratif et social de la vie rurale

	Court terme	Moyen terme	Long terme
Niveau macro		Réforme administrative Réforme fiscale Revalorisation des salaires et intéressement financier des agents de l'Etat Formation des agents de l'Etat et information de la population	
Niveau méso		Créer un mécanisme participatif de planification et de gestion régionales.	
Niveau micro		Augmenter la participation et le pouvoir décisionnel des acteurs de la société civile dans les instances locales Encourager les initiatives locales	Amélioration de la disponibilité, de la qualité des services publics et réduction de leur coût

6.5. Quatrième domaine d'intervention : la maîtrise de la croissance démographique en milieu rural

Axe d'intervention : Mettre en place un système d'information sur la parenté responsable

Objectifs

- Permettre aux parents de prendre d'un commun accord une décision volontaire et éclairée sur le nombre d'enfants qu'ils souhaitent
- Maintenir un équilibre entre la population et la base de ressources naturelles dans une perspective de développement durable et de pérennisation des bienfaits des autres actions entreprises pour améliorer les conditions de vie rurales.

Mesures touchant l'ensemble des ménages ruraux

Campagne IEC

Mettre en place une campagne IEC sur la parenté responsable, sur les techniques d'espacement et de contrôle des naissances.

Disponibilité de services publics

Rendre disponible aux personnes qui le souhaitent les techniques d'espacement et de contrôle des naissances.

Mise en place d'une politique familiale

Finalisation d'un code de la famille qui respecte les traditions culturelles dans la mesure où elles vont dans le sens de la reconnaissance des droits universels des femmes tels que reconnus à la conférence de Beijing de 1995.

Figure 6.5: Positionnement des mesures proposées dans le domaine de la maîtrise de la croissance démographique en milieu rural

	Court terme	Moyen terme	Long terme
Niveau macro	Campagne nationale d'IEC sur la parenté responsable	Mise en place d'une politique familiale	
Niveau méso			
Niveau micro		Disponibilité de services publics pour mettre en application la parenté responsable	